



# Étang de La Palme

Mesures de gestion

**Document d'objectifs Natura 2000 (volume 2)**





# SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	2
1. Préambule .....	3
2. Objectifs du DOCOB, déclinés en opérations de gestion .....	4
3. Présentation de la fiche-actions type .....	6
<b>3.1. Description des actions et évaluation de leur coût .....</b>	<b>7</b>
<b>3.2. Cadre de mise en œuvre des actions .....</b>	<b>7</b>
<b>3.3. Priorisation des fiches-actions .....</b>	<b>8</b>
4. Les fiches-actions .....	9
5. Budget prévisionnel .....	67
6. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.....	78
7. Charte Natura 2000 de l'étang de La Palme.....	82
Annexe 1 .....	85
<b>Méthode de priorisation des opérations de gestion .....</b>	<b>85</b>
<b>Récapitulatif de la hiérarchisation par fiche-actions .....</b>	<b>87</b>
<b>Prise en compte de la faisabilité technique et financière .....</b>	<b>92</b>
Annexe 2 .....	93
<b>Cahiers des charges des Contrats Natura 2000 .....</b>	<b>93</b>
Annexe 3 .....	143
<b>Liste des espèces d'oiseaux par grand type de milieux (y compris espèces non nicheuses) .....</b>	<b>143</b>

# 1. Préambule

---

## **Le DOCOB, document concerté de politique publique**

Le présent document constitue le programme opérationnel du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101441 « complexe lagunaire de La Palme » et FR9112006 « étang de La Palme » désigné au titre des Directives « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Il reprend les objectifs de conservation définis en étroite collaboration avec les acteurs locaux au cours de la première phase d'élaboration du DOCOB et validés lors du Comité de Pilotage du 18 juillet 2008.

Le travail réalisé par la suite avec les acteurs locaux a consisté à décliner ces objectifs en opérations, puis en actions concrètes de gestion. Ces opérations présentées sous forme de fiches-actions ont été définies afin de garantir une gestion équilibrée et durable du site en accord avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire (IC) et les différentes activités humaines pratiquées sur le site.

Il est rappelé que ces opérations se doivent d'être compatibles avec les documents de planification à portée plus large, en particulier la Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône - Méditerranée - Corse, dont certaines orientations concernent les espaces lagunaires méditerranéens et plus largement les zones humides.

Enfin, les mesures qui en découleront devront être conformes à la législation en vigueur et une fois le programme d'actions du DOCOB validé, une mise en cohérence permanente devra être recherchée entre les divers documents de planification ou de gestion locaux (DOCOB, SCOT, plans de gestion, etc.).

C'est dans ce contexte que le Parc, en tant qu'opérateur du présent DOCOB, a été associé par la Communauté de communes Corbières Méditerranée, à l'élaboration d'une étude de faisabilité d'un pôle nautique et

écotouristique sur les salins de La Palme. Ce projet pourrait ainsi permettre, à terme, d'accueillir le public sportif et touristique tout en organisant la fréquentation nautique et terrestre, afin d'en limiter l'impact sur la faune et la flore.

## **La lagune, un écosystème vulnérable nécessitant des actions de préservation au-delà du périmètre Natura 2000**

Les espaces lagunaires, lagune et zones humides associées, sont particulièrement vulnérables du fait de leur localisation à l'interface entre continent et milieu marin. Zones d'exutoire du bassin versant, ils sont le réceptacle de toutes les eaux du réseau hydrographique et de ruissellement, et sont soumis aux pressions des activités humaines de l'ensemble du bassin versant.

La conservation d'un site lagunaire Natura 2000 est par conséquent dépendante des mesures qui seront prises localement, qui relèvent du champ d'application de Natura 2000, mais aussi de toutes les autres politiques qui gouvernent les activités humaines à l'échelle du bassin versant, en particulier la politique de l'Eau.

Un Document d'objectifs Natura 2000 n'ayant pas vocation à fixer des orientations pour toutes les politiques à une telle échelle territoriale, une distinction est faite entre :

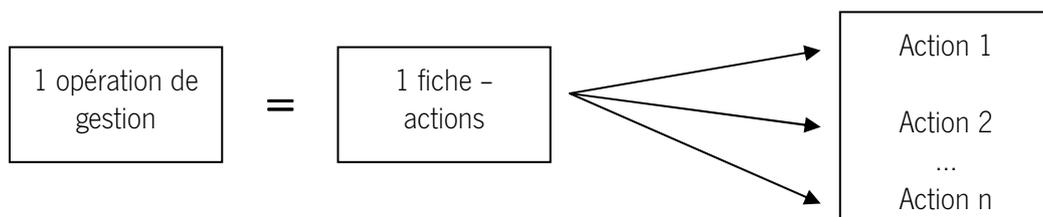
- les actions relevant du champ d'application propre à Natura 2000 qui sont l'objet central du programme d'actions du Document d'objectifs et qui font l'objet de fiches détaillées ci-après ;
- les actions mises en œuvre plus en amont sur le bassin versant, intégrées à des programmes plus vastes, ou correspondant à d'autres politiques publiques, dont la mise en œuvre est essentielle à l'atteinte de certains objectifs de conservation. Dans ce cas, ces actions n'apparaissent pas dans le présent document. L'animateur du DOCOB assurera le relai entre attentes des acteurs locaux et pouvoirs publics compétents.

## 2. Objectifs du DOCOB, déclinés en opérations de gestion

---

Les 7 objectifs du DOCOB ont été déclinés en 26 opérations de gestion, choisies et discutées lors des réunions des groupes de travail.

Chaque opération, présentée sous la forme d'une fiche-actions, est constituée de plusieurs actions de gestion. La liste est fournie dans le tableau présenté page suivante.



**Tableau récapitulatif des opérations de gestion du DOCOB de La Palme**

Objectifs du DOCOB	N° de la fiche actions DOCOB	Intitulé des opérations de gestion dans le DOCOB
1 - Informer, sensibiliser les acteurs locaux et le grand public, faire respecter les réglementations, afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	INF	Sensibiliser les publics sur l'importance de la préservation du patrimoine naturel
	SURV	Renforcer la surveillance des espaces naturels
2 - Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	FRE 1	Limiter la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels
	FRE 2	Gérer la fréquentation (hors véhicules à moteurs)
	FRE 3	Organiser la fréquentation nautique
	FRE 4	Restaurer et préserver les systèmes dunaires
3 - Améliorer la qualité de l'eau	EAU 1	Limiter les apports de polluants d'origine agricole
	EAU 2	Limiter les apports de polluants d'origine urbaine
	EAU 3	Limiter les pollutions et risques de pollutions liés aux infrastructures de transport
4 - Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques	GRAU	Gérer le grau
	HYD 1	Améliorer le fonctionnement hydraulique de la lagune
	HYD 2	Limiter les sources artificielles de comblement de la lagune
	HYD 3	Préserver les sources karstiques, leurs canaux et les cours d'eau
	MAR 1	Entretien des roselières
	MAR 2	Stopper le développement de la cabanisation
5 - Gérer les salins en tant qu'habitat d'oiseaux d'intérêt communautaire	MAR 3	Lutter contre les espèces indésirables
	SAL 1	Réaliser un plan de gestion des salins
6 - Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale	SAL 2	Mettre en œuvre le plan de gestion
	AGR 1	Ouverture des milieux
	AGR 2	Entretien des milieux ouverts
	AGR 3	Restauration et entretien de murets
	AGR 4	Réhabilitation et entretien de haies
7 - Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	AGR 5	Conversion à l'agriculture biologique, maintien de l'agriculture biologique
	NAT 1	Améliorer les connaissances naturalistes
	NAT 2	Assurer un suivi des milieux naturels
	ANIM	Animation et mise en œuvre du DOCOB

### 3. Présentation de la fiche-actions type

Chaque opération de gestion est présentée sous la forme d'une fiche synthétique (voir modèle ci-dessous) décrivant les actions concrètes à mettre en œuvre pour

répondre aux orientations de gestion et de conservation préconisées dans le DOCOB.

CODE FICHE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION DE GESTION		PRIORITÉ			
			FAISABILITÉ			
Objectif	Se rapporte à un (ou plusieurs) objectif(s) du DOCOB					
But de l'opération	But précis de l'opération					
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces				
	Habitats d'intérêt communautaire favorisés	Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire favorisées (classées par grand type d'habitat – cf. Annexe 3)				
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>						
Localisation géographique : fait référence à une zone du site Natura 2000 ou à une cartographie lorsque la localisation de l'opération est connue.						
Description des actions			Coût en € sur 6 ans			
Action i. Intitulé de l'action et description de l'action			Coût indicatif comptant pour le total de cette fiche <i>Coût indicatif comptant pour le total d'une autre fiche</i>			
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>						
Cadre de mise en œuvre	Action i	<u>Mesure contractuelle correspondante</u> : - Contrat Natura 2000 non agricole non forestier : contrat sur des surfaces non agricoles, destiné aux non agriculteurs (sauf exception) - MAE t : Mesure Agro Environnementale territorialisée : contrat sur des surfaces agricoles destiné exclusivement aux agriculteurs <b>ou</b> <u>Mesure hors contrat Natura 2000 et MAE t</u>  <u>Financeurs potentiels</u> : financeurs susceptibles d'être sollicités pour le financement d'actions contractuelles ou non contractuelles				
Indicateurs de suivi	Éléments permettant de suivre la réalisation des actions (ex : linéaire de clôture posée)					
Indicateurs d'évaluation	Éléments permettant d'évaluer l'impact de l'opération sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (ex : pourcentage de recouvrement d'un habitat)					
Maîtres d'ouvrage potentiels	Porteurs potentiels de l'opération ou, plus précisément, de chaque action					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires techniques potentiels					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>						
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action i						

## 3.1. Description des actions et évaluation de leur coût

Chaque opération de gestion et les actions permettant sa mise en œuvre, sont décrites et chiffrées lorsque le coût des actions a pu être évalué.

Lorsqu'une des actions est déjà décrite dans une autre fiche (exemple : action d'information du public dans l'opération de gestion de la fréquentation FRE2), son

coût est mis en *gris italique*, et est comptabilisé dans l'autre fiche (dans cet exemple, la fiche INF).

L'évaluation financière du coût des actions de gestion a été réalisée sur la base de documents existants (référentiels, études...). Le tableau récapitulatif est donné au chapitre 5. Ces coûts devront par la suite être redéfinis précisément sur devis.

## 3.2. Cadre de mise en œuvre des actions

### Mesures contractuelles

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du document d'objectifs. Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaires du site.

Pour l'application du DOCOB, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le Préfet des contrats dénommés « Contrats Natura 2000 » ou des « Mesures Agro Environnementales territorialisées » (MAEt) destinées exclusivement aux exploitants agricoles.

Ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux objectifs de conservation du DOCOB et définissent la nature et les modalités des aides de l'État ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

### Cahiers des charges des mesures contractuelles

Pour chaque contrat Natura 2000, un cahier des charges précise les modalités techniques de mise en œuvre ou à définir en fonction du diagnostic environnemental (cf. annexe 2). De la même manière, les modalités de mise en œuvre des MAEt prendront la forme de cahiers des charges qui seront élaborés au moment du dépôt du projet agro-environnemental.

### Préalables à la contractualisation

*Diagnostiques* : Plusieurs diagnostics techniques d'aide à la contractualisation sont indispensables pour la mise en œuvre des mesures de gestion qui doivent contribuer au maintien ou à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre, non seulement d'identifier les enjeux environnementaux

mais aussi de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des mesures et, le cas échéant, de tenir compte des pratiques agricoles et des contraintes liées aux exploitations. Ils permettront en outre d'établir un état initial de chaque parcelle contractualisée, dans le but d'un suivi.

- le diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à chaque contractualisation (Contrat Natura 2000 ou MAE t), soit directement par la structure animatrice du DOCOB, soit par les experts scientifiques et structures naturalistes mandatés par elle.
- Les diagnostics d'exploitation et pastoral seront réalisés préalablement à la contractualisation des MAEt par les structures compétentes (Chambre d'Agriculture, SUAMME...).

### Respect des procédures réglementaires

Il s'agira notamment de se conformer à l'ensemble des règlements et recommandations définis dans les documents d'urbanisme des 5 communes du site Natura 2000.

Pour les travaux de restauration de milieux ouverts dans des secteurs envahis par les ligneux, si l'état boisé est constaté, les travaux, assimilés à un défrichement, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de défricher auprès de la DDEA. Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, la structure animatrice sera en charge d'aider à la réalisation de ces demandes d'autorisation.

De manière plus générale, tout nouveau plan ou projet déjà soumis à autorisation administrative, doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Seuls les travaux, ouvrages ou aménagements **prévus par les contrats Natura 2000** sont dispensés de la

procédure d'évaluation d'incidence (Art. R.214-35 du code de l'Environnement).

## Mesures hors contrats Natura 2000, hors MAEt

Certaines actions définies dans ce document comme « Mesures hors Contrat Natura 2000 et MAE t » ou « Mesures hors Contrats » ne relèvent pas des mesures contractuelles. Il s'agit néanmoins d'actions qu'il serait

souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs de conservation visés par le DOCOB. Elles concernent les actions de sensibilisation et de communication telles que la réalisation d'animations, l'aménagement d'une aire de stationnement, les suivis scientifiques... Un des rôles de la structure animatrice sera alors de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

## 3.3. Priorisation des fiches-actions

La priorisation des fiches-actions a pour objectif de permettre l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des actions (chapitre 6).

Elle est basée sur 2 paramètres :

- la priorité, relative aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site en Natura 2000,
- la faisabilité, dépendant des contraintes techniques et/ou financières.

### Définition des niveaux de priorité

La définition du niveau de priorité pour chaque fiche-actions découle de la hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, décrite au chapitre 7.1 du volume I du DOCOB (état des lieux et objectifs).

Elle détermine, pour chaque habitat naturel et chaque espèce, l'importance de l'enjeu de conservation, en les classant en : faible, modéré, fort et exceptionnel.

Afin de prioriser les opérations de gestion en fonction de ces enjeux de conservation par habitat et espèce d'intérêt communautaire, un système de notation comprenant 3 niveaux de priorité (1 : priorité forte / 2 : modérée / 3 : faible) a été défini selon la méthode exposée en Annexe 1).

Elle est basée sur 2 critères principaux :

- la hiérarchie des enjeux de conservation des habitats naturels et espèces, exposée ci-dessus (l'opération concerne-t-elle des habitats et espèces à enjeu exceptionnel ?),
- la conservation de l'habitat \*Lagune côtière, « colonne vertébrale » du site Natura 2000 « étang de la Palme ».

### Prise en compte de la faisabilité technique et financière

Certaines opérations, bien que prioritaires (exemple : améliorer le fonctionnement hydraulique de la lagune) sont plus complexes à mettre en œuvre techniquement et demanderont, pour certaines, des études préliminaires et de lourds investissements. Nous avons donc pris en compte un autre critère afin de définir le calendrier de réalisation des actions : la faisabilité technique et financière.

Trois niveaux de faisabilité, allant de 1 à 3 (de facile à complexe) ont donc été définis. Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

- *faisabilité technique* : contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des habitats...), statut foncier (propriétaires unique ou multiples, public ou privé), maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maîtres d'ouvrage (MO) potentiels), réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences...).
- *faisabilité financière* : coûts d'investissement, d'entretien, moyens de financements (mesures contractuelles ou non, etc.).

Il s'agira, dès la première année d'animation du DOCOB, de mettre en œuvre les actions à priorité 1 et faisabilité 1, et dores et déjà de préparer la réalisation des actions à priorité 1 et faisabilité 3 (lancement des études préliminaires, recherche des financements...). Ces actions là demandant un temps plus important de préparation et d'animation, il est logique d'y travailler dès le lancement du DOCOB.

## 4. Les fiches-actions

---

Les fiches-actions sont présentées dans la suite de ce document, suivies dans les chapitre 5 et 6 par les budget et calendrier prévisionnels de réalisation.

INF	SENSIBILISER LES PUBLICS SUR L'IMPORTANCE DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Objectif 1	Informier, sensibiliser les acteurs locaux et le grand public, faire respecter les réglementations, afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Informier et sensibiliser le public à la réglementation en vigueur sur le site, au respect des milieux, aux enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin de l'inciter à ne pas générer de dégradations (même involontaires)		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	Tous	Toutes	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
<b>Localisation géographique :</b> L'ensemble du site Natura 2000			
<b>Avant-propos :</b> Les actions 1, 2, 4, 5 sont à envisager en commun avec les sites Natura 2000 situés à proximité (plateau de Leucate, étangs du Narbonnais) ; l'action 6 avec le site des étangs Narbonnais.			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1.</b> Définition d'un <b>plan de communication</b> par un groupe de travail réunissant les différents acteurs du territoire avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification des messages à transmettre en fonction du public visé (élus, résidents, sportifs, socioprofessionnels, estivants, scolaires et centre de vacances) : rappel de la réglementation, informations sur les richesses patrimoniales du site, impacts des diverses pratiques, impacts de la divagation des animaux domestiques, impact des espèces invasives...,</li> <li>- identifier les outils adaptés en fonction des messages et des publics ciblés</li> </ul>			<i>Cf. fiche ANIM</i> 800 €
<b>Action 2.</b> Réalisation et diffusion de <b>supports d'information</b> adaptés aux publics et aux problématiques visés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2.1.</b> outils d'information et de sensibilisation : plaquettes d'informations sur des thématiques ciblées (dépôts sauvages, cabanisation, )</li> <li>- <b>2.2.</b> outils pédagogiques pour l'accompagnement des animations</li> <li>- <b>2.3.</b> outils de communication et de valorisation du DOCOB : bulletins Natura 2000 et pages internet</li> </ul>			6 575 €  1 600 €  <i>Cf. fiche ANIM</i> 2400€
<b>Action 3.</b> Réalisation d'aménagements visant à informer les usagers (Cf fiches « gestion de la fréquentation » : FRE1, FRE2, FRE3 et FRE4) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3.1.</b> pose et entretien de panneaux d'information et de recommandations, panneaux de fermeture d'accès,</li> <li>- <b>3.2.</b> information temporaire relative aux travaux entrepris (ouverture de milieux, restauration hydraulique de l'étang, etc.)</li> </ul>			43 360 €  ND
<b>Action 4.</b> Consolidation du programme d' <b>animations nature</b> mises en œuvre par le PNR en vue d'accompagner l'accueil du public et de le sensibiliser aux richesses patrimoniales du site, aux enjeux de conservation et à leur sensibilité aux impacts des diverses activités pratiquées sur le site. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>4.1.</b> réalisation d'animations tous publics (2 jours par an)</li> <li>- <b>4.2.</b> réalisation d'animations destinées aux scolaires (2 jours par classe et par an qui concerneront 1 classe par an).</li> <li>- <b>4.3.</b> Organisation de chantiers bénévoles de restauration de milieux ou de nettoyage de sites (lido, résurgences karstiques, etc.)</li> </ul>			3 600 €  3 600 €  <i>Cf. fiche ANIM</i> 800 €
<b>Action 5.</b> Proposer aux élus et autres décideurs locaux des <b>sorties et des groupes de travail</b> pour présenter les expériences positives			<i>Cf. fiche ANIM</i> 400 €

<b>Action 5bis. Rencontrer directement certains acteurs locaux</b> pour les sensibiliser à l'impact éventuel de leurs pratiques (rencontre individuelles ou petites réunions)		<i>Cf. fiche ANIM</i> 1 200 €				
<b>Action 6.</b> Mettre en place une <b>formation « nature »</b> à destination des accompagnateurs de sports de nature : - <b>6.1.</b> Réunions PNR / Fédérations sportives : modalités de la formation, programme de formation, thématiques abordées, etc. - <b>6.2.</b> 1 session de formation par an - <b>6.3.</b> création d'outils pédagogiques		<i>Cf. fiche ANIM</i> 3200€				
		1 800 €				
		<i>Cf. action 2.2</i> 1 000 €				
<b>Action 7.</b> Organiser une <b>restitution annuelle du Réseau de suivi lagunaire (RSL)</b> concernant l'étang de La Palme (cf. fiche NAT 2 n°2)		Action portée par la Région LR, l'Agence de l'eau et IFREMER				
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>						
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 1, 2.3, 4.3, 5, 5bis et 6.1</b>	Cf. fiche ANIM				
	<b>Action 2.1, 2.2, 4.1, 4.2 et 6.2</b>	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, collectivités (CG, CR, CCCM, communes,...)				
	<b>Action 3.1</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Financeurs: État (crédits DIREN), Europe (FEADER)				
	<b>Action 3.2</b>	Actions effectuées lors de la réalisation de travaux et/ou aménagements programmés dans le présent DOCOB, incluses dans les modalités de mise en œuvre de ces travaux				
	<b>Action 7</b>	Action portée par la Région LR, l'Agence de l'eau et IFREMER, en partenariat avec le PNR pour l'organisation de chaque restitution sur son territoire				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de supports d'information réalisés Nombre d'animations réalisées Nombre de personnes ayant participé aux réunions et/ou sorties Nombre de journées de formation organisées					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>						
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	PNR NM, Communes, CCCM, propriétaires et ayants droit, associations					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, ONF, ONCFS, associations locales, Fédérations sportives					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
<b>1</b>						
<b>2</b>						
<b>3</b>						
<b>4</b>						

Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

5						
6						
7						

SURV	RENFORCER LA SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS						PRIORITÉ 1
							FAISABILITÉ 3
Objectif 1	Informier, sensibiliser les acteurs locaux et le grand public, faire respecter les réglementations, afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire						
But de l'opération	Faire respecter la réglementation en vigueur sur le site, informer et sensibiliser le public à son respect afin de limiter la dégradation (même involontaire) des habitats naturels et le dérangement d'espèce d'intérêt communautaire Permettre une prise en compte accrue de la préservation du patrimoine naturel par la présence sur le terrain d'agents spécialisés.						
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels			Espèces			
	Tous			Toutes			
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>							
Localisation géographique : L'ensemble du site Natura 2000							
Description des actions						Coût en € sur 6 ans	
Avant-propos : Cette action est réalisée conjointement avec les sites Natura 2000 voisins qui ont aussi inscrit cette action au DOCOB.							
Action 1. Coordination des actions de surveillance : mise en place avec les acteurs concernés et les services compétents (Sous Préfecture, Gendarmerie, Polices Municipales, Police Nationale, ONCFS, ONF...) d'un groupe de travail visant à organiser et coordonner les actions de police sur le site Natura 2000.						Cf. fiche ANIM 4 800 €	
Action 2. Création d'un poste du type garde nature, garde vert ou écocarde à mi temps ou saisonnier, assermenté, qui assurerait à la fois l'information et la sensibilisation du site ainsi qu'une surveillance régulière des zones les plus fréquentées du site Natura 2000.						240 000 €	
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>							
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Cf. fiche ANIM					
	Action 2	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG, CR, PNR NM intercommunalités, communes,...)					
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions du comité Personnel recruté						
Indicateurs d'évaluation							
Maîtres d'ouvrage potentiels	Action 1 : Sous Préfecture Action 2 : PNR NM, Communes, CCCM						
Partenaires techniques potentiels	Sous Préfecture, CR LR, CG 11, CAN, CCCM, Communes, services de Police, de Gendarmerie, ONF, ONCFS, PNR NM, DDEA						
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>							
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
1							
2							

FRE 1	LIMITER LA CIRCULATION DES VÉHICULES MOTORISÉS DANS LES ESPACES NATURELS		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 3
Objectif 2	Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Limiter la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire engendrés par la circulation des véhicules à moteur		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du littoral à <i>Ammophila</i> 2210 - Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	Oiseaux des lagunes, salins et sansouire, prés salés et lidos	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Cf. carte FRE			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Action 1. Fermeture des accès des sites sensibles aux véhicules à moteur (Coussoules nord, plage de Port la Nouvelle et La Palme, spots nautiques étang) par la mise en place de dispositifs anti-franchissement :			
- 1.1. travaux de fermeture des accès, pose de barrières, de cadenas, et d'autres dispositifs anti-franchissement (éventuellement aménagement paysager pour les aires de stationnement)			32 700 €
- 1.2. canalisation et balisage des accès secours, personnel autorisé (poste de sécurité, entretien, surveillance, approvisionnement des concessions de plages existantes le cas échéant) et ayants droit			31 250 €
Action 2. Organisation du transport des personnes et du matériel sportif pour les activités de char à voile, planche à voile et kitesurf (Coussoules + salins) : mise en place de systèmes de transport doux et collectif (véhicules propres à la base nautique / attelage chevaux aux Coussoules)			63 600 €
Action 3. Pose et entretien de panneaux d'interdiction d'accès et de recommandations :			Cf. fiche INF n°3
- pose de panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules à moteur (en complément de l'action 1),			11 000 €
- pose de panneaux « entrées » de site (d'après l'action 1)			
Action 4. Aménagement d'aires de stationnement à la plage de La Palme et à la future base nautique des salins de La Palme :			
- 4.1. réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre incluant une étude paysagère,			30 000 €
- 4.2. aménagement de l'aire de stationnement,			210 000 €
- 4.3. entretien et remplacement du matériel.			5 000 €
- 4.4. mise à disposition des toilettes mobiles aux aires de stationnement			20 000 €

<b>Action 5. Organiser et coordonner les actions de surveillance et de police sur le site</b> afin de faire respecter la législation relative à la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.	<i>Cf. fiche SURV</i>
---	-----------------------

#### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 1</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires (pour le détournement du trajet des ayants droit aux Coussoules ouest) Financeurs: État, Europe (FEADER)
	<b>Actions 2 et 4</b>	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG11, CR LR, intercommunalités, communes)
	<b>Action 3</b>	Cf. fiche INF n°3
	<b>Action 5</b>	Cf. fiche SURV
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'aménagements réalisés (pose d'obstacles appropriés, etc.)	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de véhicules à moteur avant/après aménagement	
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	<b>Action 1.</b> Propriétaires et ayants droits <b>Action 2 et 4.</b> Communes, CCCM <b>Action 3.</b> Propriétaires et ayants droits, CCCM <b>Action 5.</b> État, Communes, CCCM, PNR NM	
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, ONF, ONCFS, EID	

#### Calendrier de mise en œuvre

N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						

# Fiches FRE 1, FRE 2 et FRE 4

## Actions de gestion de la fréquentation

### Légende

#### Accès Véhicules motorisés

-  Accès à fermer
-  Accès déjà fermés

#### Aires de stationnement à prévoir

-  Emplacement théorique

#### Gestion de la fréquentation hors VM (FRE 2)

-  Actions diverses de mise en protection des habitats naturels

#### Actions de préservation des systèmes dunaires (FRE 4)

-  Laises de mer
-  Dunes mobiles embryonnaires
-  Dunes mobiles du cordon littoral
-  Dunes fixées et mobiles du littoral
-  Dunes fixées du littoral à Crucianelle maritime
-  Périmètre Natura 2000



FRE 1  
FRE 2  
FRE 4

Les aménagements proposés dans la présente carte le sont à titre indicatif.

Carte PNR NIM (K. FORTUNIÉ-SANS)



FRE 2	GÉRER LA FRÉQUENTATION (HORS VÉHICULES A MOTEUR)		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 2
Objectif 2	Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Canaliser les flux de fréquentation liés aux activités de plein air (promenade, randonnée, vélo, équitation, baignade, char à voile) sur des itinéraires et sites adaptés, afin de ne pas générer de dégradations (même involontaires) des habitats et de minimiser le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire, en particulier pendant les périodes sensibles de nidification des oiseaux, le démarrage de la végétation et la fructification. Favoriser l'ensemble des espèces patrimoniales du site.		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1210 - Végétations annuelles des lasses de mer 1310 - Végétations pionnières à salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du littoral à <i>Ammophila</i> 2210 - Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> 6420 - Prairies humides méditerranéennes	Oiseaux des lagunes, salins et sansouire, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Cf. carte FRE (p. 17)			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1. Canalisation du public sur les secteurs les plus fréquentés</b> (lido, bords d'étang) Cette action a pour but de minimiser le piétinement afin de limiter la fragmentation des habitats :			10 000€
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.1. Balisage des accès aux plages,</li> <li>- 1.2. Pose de panneaux d'information</li> </ul>			<i>Cf. fiche INF n°3</i> 2 000 €
<b>Action 2. Mise en défens des secteurs dégradés</b> par le piétinement :			19 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.1. mise en défens</li> <li>- 2.2. pose de panneaux d'information</li> <li>- 2.3. mettre en protection chaque année les colonies de Laro-limicoles exposées à la fréquentation (opération « plages vivantes »)</li> </ul>			<i>Cf. fiche INF n°3</i> 100 €
			Opération pilotée par le PNR et la LPO Aude
<b>Action 3. Limiter les dégradations (même involontaires) liées à la fréquentation</b> du public :			<i>Cf. fiche ANIM</i> 100 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.1. Appuyer les communes pour empêcher l'émission de déchets sur les secteurs les plus fréquentés</li> <li>- 3.2. appuyer les municipalités afin d'interdire les chiens non tenus en laisse en période de nidification des oiseaux (avril à août) près des sites sensibles (zones humides, arrières plages, bords d'étang)</li> </ul>			<i>Cf. fiche ANIM</i> 100 €
<b>Action 4. Balisage et entretien d'itinéraires et de secteurs spécifiques à certaines activités de loisirs</b> (vélo, équitation, char à voile, activités nautiques) afin de limiter l'impact de ces activités sur le lido en concertation avec les usagers concernés :			<i>Cf. fiches INF et ANIM</i> 6 600 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4.1. balisage d'un sentier pour la pratique de la randonnée sur le lido</li> <li>- 4.2. balisage des zones de roulage pour la pratique du char à voile sur le lido</li> </ul>			5 000 €

<p><b>Action 5. Aménager un sentier d'interprétation sur le salin, l'étang le lido et les marais périphériques</b>, valorisant les patrimoines de La Palme et des Coussoules (patrimoine naturel et culturel des salins, des résurgences karstiques, des roselières, du lido et architectural du village de La Palme).</p> <p>Sur les zones sensibles à la fréquentation dans les salins, sur le lido et près des roselières, les aménagements canaliseront le public afin de limiter le dérangement de l'avifaune, conformément au plan de gestion (Cf. fiche HYD 3 n°2.1 et fiche SAL1)</p>		110 000 €				
<p><b>Action 6. Mise en place d'un suivi de la fréquentation</b> afin de mieux connaître le public fréquentant le site (lido + étang), le type d'activités pratiquées (promenade, activités sportives) et d'adapter les messages à transmettre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de comptages,</li> <li>- réalisation d'une enquête de perception</li> </ul>		Cf. fiche NAT 2 n°1 19 000 €				
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>						
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Actions 1.1, 2.1 et 4.2</b>	Contrat Natura 2000 : A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Financeurs : État (crédits DIREN), Europe (FEADER)				
	<b>Actions 1.2, 2.2</b>	Cf. fiche INF n°3				
	<b>Action 2.3</b>	Action hors contrat hors MAEt Financeurs de l'opération Plages vivantes : DIREN, CR LR				
	<b>Action 3.1, 3.2, 4.1</b>	Cf. fiche ANIM				
	<b>Action 5</b>	Action hors Contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...)				
	<b>Action 6</b>	Cf. fiche NAT 2 n°1				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'aménagements réalisés					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Évolution de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Communes, CCCM, PNR NM, CDT (action 6), Propriétaires et ayants droit					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, ONF, ONCFS, Fédérations sportives, associations locales					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						
6						

FRE 3	ORGANISER LA FRÉQUENTATION NAUTIQUE		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Objectif 2	Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Préserver les herbiers de l'étang de La Palme Limiter le dérangement des populations nicheuses de Laro-limicoles Prévenir l'émergence de conflits d'usage sur l'étang Garantir l'équilibre entre activités traditionnelles, nouvelles activités et préservation du patrimoine naturel		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150. *Lagunes côtières, 1210. Végétations annuelles des laisses de mer 1510. *Steppes salées méditerranéennes,	Oiseaux des lagunes, salins et sansouire, prés salés et lidos	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : étang de La Palme			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Préambule :</b> La CCCM réalise à l'heure actuelle une étude de faisabilité d'un pôle nautique et d'écotourisme dont l'accueil serait implanté sur les salins de La Palme (fiches SAL).			
<b>Action 1. Mise en place d'un zonage des différentes activités nautiques sur le plan d'eau</b> de la lagune (planche à voile, kitesurf, baignade) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un groupe de concertation</li> <li>- choix concerté du zonage des activités nautiques (dans l'espace et dans le temps) dans le respect des besoins de chaque activité, des zones écologiquement sensibles, et dans le respect des activités</li> </ul>			<i>Cf. fiche ANIM 1 200 €</i>
<b>Action 2. Élaboration d'une charte de la navigation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en concertation avec les usagers de l'étang, (pêcheurs, Fédérations de voile et de Vol libre, écoles de kitesurf)</li> <li>- édictant un code de bonne conduite en fonction de chaque activité (respect du zonage, des autres activités pratiquées, des milieux naturels et des espèces, utilisation des accès aménagés, etc.)</li> <li>- édition et diffusion de la charte</li> </ul>			<i>Cf. fiche ANIM 800 €</i>
<b>Action 3. Réalisation et diffusion de supports d'information</b> concernant le zonage et la charte <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de plan de zonage</li> <li>- Édition de plaquettes d'information concernant la charte</li> </ul>			<i>Cf. fiche INF n°2 2 375 €</i>
<b>Action 4. Réaliser des aménagements visant à informer</b> les usagers du zonage sur l'étang et des règles à respecter, et matérialiser ce zonage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>4.1.</b> pose de panneaux</li> <li>- <b>4.2.</b> mise en place éventuelle d'un balisage sur l'étang ou sur certaines parties de l'étang afin de matérialiser le zonage</li> </ul>			<i>Cf. fiche INF n°3 3 200 €</i>
			2 800 €

<b>Action 5. Limiter la circulation des véhicules à moteur</b> liée à la fréquentation nautique (digue des salins, parcours sportif, Pech Redon)		<i>Cf. fiche FRE 1 n°1</i> 1600 €				
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>						
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 1, 2</b>	Cf. fiche ANIM				
	<b>Actions 3</b>	Cf. fiche INF n°2				
	<b>Action 4.1</b>	Cf. fiche INF n°3				
	<b>Action 4.2</b>	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...)				
	<b>Action 5</b>	Cf. fiche FRE 1 n°1				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réunions des groupes de concertation Édition de plaquettes concernant le zonage Réalisation de la charte de navigation					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Recolonisation végétale sur les digues et berges					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Actions 1 et 2 : PNR NM Actions 3 et 4 : CCCM, Commune de La Palme, PNR NM Action 5 : CCCM, Commune de La Palme, CEL					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, Fédérations de voile et de vol libre, Association départementale de chasse au gibier d'eau					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						

# Fiche FRE 3

## Fréquentation nautique

FRE 3

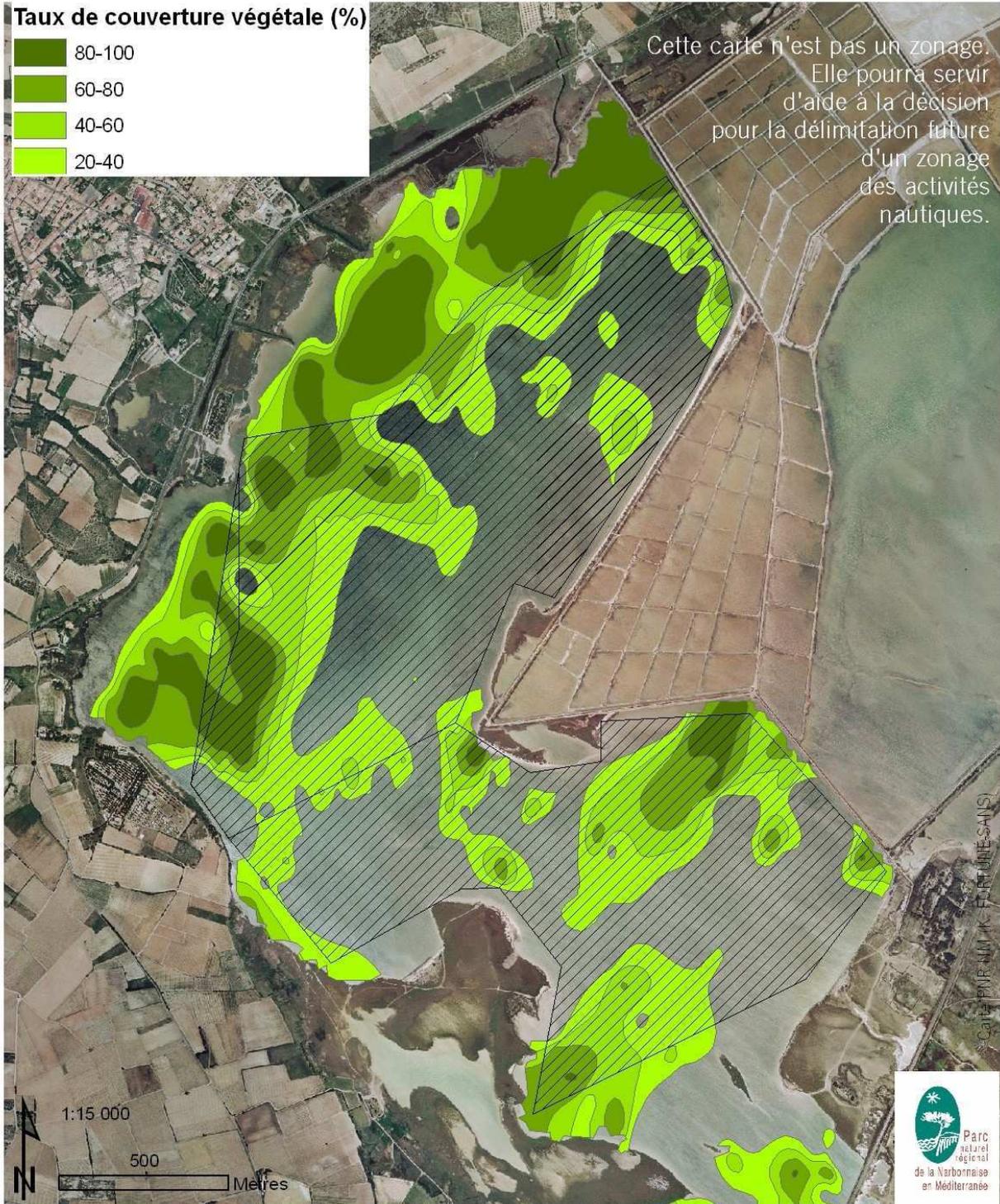
L'objectif de l'élaboration d'un zonage des activités nautiques est de préserver la végétation aquatique lagunaire en limitant le piétinement des herbiers, et de limiter le dérangement des oiseaux.

Légende

 Zones d'activités nautiques

**Taux de couverture végétale (%)**

-  80-100
-  60-80
-  40-60
-  20-40



FRE 4	RESTAURER ET PRÉSERVER LES SYSTÈMES DUNAIRES		PRIORITÉ 3
			FAISABILITÉ 1
Objectif 2	Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Restaurer et préserver les systèmes dunaires en limitant la fréquentation et en adaptant les aménagements		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1210- Laises de mer 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du littoral à <i>Ammophila</i> 2210 - Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i>	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Le lido, l'île des Coussoules (carte FRE p. 16)			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1.</b> Étude visant à identifier les zones de dunes devant faire l'objet d'une restauration ou d'une protection simple : - si besoin d'une protection simple : cf. action 7 - si besoin d'une restauration : cf. actions 2			6 300 €
<b>Action 2. Restaurer les dunes</b> (d'après les résultats issus de l'action 1) : Pose de ganivelles ou autres dispositifs, apports de sable, génie végétal Cette pose doit être faite à l'arrière de la zone de développement de la dune embryonnaire			Selon résultats de l'action 1
<b>Action 4.</b> Conserver ou <b>créer une mosaïque de milieux</b> sur la dune fixée (sur la base des résultats de l'étude de l'action 1) - Débroussaillage, coupe de ligneux envahissants et élimination de déchets végétaux - Maintenir une structure de végétation hétérogène, avec différentes strates (herbacée, arbustive, arborescente)			Selon résultats de l'action 1
<b>Action 5. Prévenir le prélèvement de sable</b> dans les dunes par la limitation des accès aux véhicules motorisés aux plages et par une surveillance des espaces naturels			Cf. Fiches FRE 1 et SURV
<b>Action 6. Adapter le nettoyage des plages</b> afin de permettre la dynamique naturelle dunaire : - proscrire le nettoyage mécanique des plages / mettre en place un nettoyage manuel si besoin - former le personnel communal au ramassage manuel des déchets			14 440 €
<b>Action 7. Canaliser la fréquentation</b> et mettre en défens les zones les plus sensibles : - 7.1. Installer des clôtures basses (ou ganivelles), mains courantes ou dispositif saisonnier - 7.2. Installer des barrières/glissières en bois ou autres types de dispositifs pour interdire l'accès aux véhicules, canaliser le public non motorisé, mettre en défens les secteurs dégradés - 7.3. Installer de panneaux d'information			<i>Cf. fiche FRE2 n°1 et 2</i> 5 000 € <i>Cf. fiches FRE1 n°1</i> 10 000 € <i>Cf. fiche INF n°3</i> 60 €
<b>Action 8. Suivi des milieux</b> ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de protection			<i>Cf. fiche NAT 2 n°8</i> 900 €

MODALITÉS DE L'OPÉRATION						
Cadre de mise en œuvre	<b>Action 1</b>	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...)				
	<b>Action 2</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32329 - Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière plage Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)				
	<b>Action 4</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)				
	<b>Action 5</b>	Cf. fiches FRE 1 et SURV				
	<b>Action 6</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32332 - Restauration des laisses de mer Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)				
	<b>Action 7</b>	7.1. Cf. fiche FRE 1 n°1 7.2. Cf. fiches FRE 1 n°2 et FRE 2 7.3. Cf. fiche INF n°3				
	<b>Action 8</b>	Cf. fiche NAT 2 n°8				
	<b>Indicateurs de suivi</b>	Linéaires de ganivelles ou de clôtures posées Surface entretenue par débroussaillage ou coupe Nombre de panneaux installés				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Surfaces de dunes par rapport à l'état des lieux et état de conservation					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Communes, Collectivités, PNR NM, propriétaires et ayants droits, CEL					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, ONF, ONCFS, CEN LR					
Calendrier de mise en œuvre						
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

EAU 1	LIMITER LES APPORTS DE POLLUANTS D'ORIGINE AGRICOLE		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 2
Objectif 3	Améliorer la qualité de l'eau		
But de l'opération	Diminuer la quantité et la nature des apports polluants (azote et phosphore, produits phytosanitaires/pesticides) résultant des activités agricoles sur l'ensemble du bassin versant des étangs		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Laises de mer 1310 - Végétations pionnières à Salicorne 1410 - prés salés méditerranéens 1420 - fourrés halophiles méditerranéens 1510 - Steppes salées 6420 - prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux  Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
<p><b>Localisation géographique :</b> Zones cultivées dans l'enceinte du site Natura 2000</p> <p>Il existe plusieurs sources de polluants d'origine agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exutoires des cours d'eau et ruisseaux transportant engrais et phytosanitaires transportés avec les matières solubles</li> <li>- Les rejets de l'aire de remplissage sécurisée (ARS) de La Palme et de l'ancienne aire de lavage, implantées proche de l'étang de La Palme (rejet de phytosanitaires dans l'étang en cas de dysfonctionnement ou de mauvaise utilisation).</li> </ul>			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<p><b>Action 1. Réduction de l'utilisation des traitements phytosanitaires :</b> proposition aux agriculteurs intéressés des différents engagements unitaires de réduction de phytosanitaires relevant des mesures agro-environnementales territorialisées.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic d'exploitation et d'un diagnostic environnemental à l'échelle de la parcelle préalablement à la contractualisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CI4 : Diagnostic d'exploitation</li> </ul> <p>Type de cultures concernées : viticulture et arboriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PHYTO_01 : Réalisation de bilans annuels avec un technicien agréé (recommandé avec PHYTO_02 ou obligatoire avec PHYTO_04 et 05)</li> <li>- PHYTO_02 : Suppression de tout désherbage chimique</li> <li>- PHYTO_04 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides, reposant sur le respect d'un IFT</li> <li>- PHYTO_05 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement phytosanitaires hors herbicides, reposant sur le respect d'une diminution par rapport à un IFT</li> </ul>			ND

<b>Action 2. Maintenir, créer des zones tampons</b> (bandes enherbées) : Création de bandes enherbées le long du chevelu hydraulique. Réalisation d'un diagnostic d'exploitation et d'un diagnostic environnemental à l'échelle de la parcelle préalablement à la contractualisation. - CI4 – Diagnostic d'exploitation - COUVERT06 - Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)		ND
<b>Action 3. Déplacer l'aire de lavage / remplissage</b> (ARS) des matériels agricoles située près de l'étang de La Palme (machines à vendanger, pulvérisateurs)		Action portée par la CCCM en collaboration avec le PNR et la Chambre d'Agriculture
<b>Action 4. Sensibilisation à l'utilisation des produits phytosanitaires</b> et notamment sensibilisation à l'utilisation de traitements sanitaires peu nocifs, destinés au bétail		<i>Cf. fiche ANIM</i> <i>1 200 €</i>
<b>Action 5. Actualiser les données du Schéma directeur d'assainissement</b> concernant le traitement des effluents des caves viticoles sur la commune (rejets dans le milieu naturel, dans réseau pluvial ou dans réseau eaux usées, etc.)		1 000 €
<b>Action 5 bis. Effectuer les éventuels travaux nécessaires</b> au traitement des effluents de toutes les caves viticoles sur la commune ou conventionner pour raccordement au réseau eaux usées		ND
<b>Action 6. Suivre la qualité de l'eau dans l'étang</b>		Cf. fiche NAT 2 n°2.3
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>		
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 1</b>	<u>MAE territorialisées</u> (définies en fonction de l'IFT) CI4 : Diagnostic d'exploitation (96€/an/exploitation) PHYTO_01+ PHYTO_02+ PHYTO_05 : Suppression du désherbage chimique et réduction progressive des traitements phytosanitaires hors herbicides (viticulture 401€/ha/an ; arboriculture 347€/ha/an) PHYTO_01+ PHYTO_04+ PHYTO_05 : Réduction progressive des traitements herbicides et traitements phytosanitaires (viticulture 309€/ha/an ; arboriculture 261€/ha/an) PHYTO_01+ PHYTO_05 : Réduction progressive des traitements phytosanitaires hors herbicides (viticulture 217€/ha/an ; arboriculture 173€/ha/an) <u>Financiers</u> : Europe (FEADER), État (crédits MAP)
	<b>Action 2</b>	<u>MAE territorialisées</u> : CI4 – Diagnostic d'exploitation (96€ / an / exploitation) SOCLEH02 + COUVERT06 – Création et entretien d'un couvert herbacé (viticulture, arboriculture : 450€ / ha / an) <u>Financiers</u> : Europe (FEADER), État (crédits MAP)
	<b>Action 3</b>	Action portée par la CCCM en collaboration avec le PNR et la Chambre d'Agriculture
	<b>Action 4</b>	Cf. fiche ANIM
	<b>Action 5, 5 bis</b>	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAE <u>Financiers potentiels</u> : État, Collectivités (CG, CR, CCCM, commune), PNR
	<b>Action 6</b>	Cf. fiche NAT 2 n°2.3

<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de contrats signés et montant des contrats Surfaces engagées					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Présence et nombre d'espèces d'intérêt communautaire					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	<b>Actions 1 et 2</b> : Exploitants agricoles <b>Action 3</b> : CCCM <b>Action 4</b> : PNR NM <b>Action 5</b> : Commune <b>Action 5bis</b> : caves viticoles					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, PNR NM, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, DDEA					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 1						
Action 2						
Action 3						
Action 4						
Action 5						
Action 5 bis						
Action 6						

# Fiches EAU 1, EAU 2 et EAU 3

## Améliorer la qualité de l'eau

### Légende

 Actions 1 et 2: MAEt réduction phyto + bandes enherbées

 Action 3: déplacement de l'Aire de remplissage sécurisé

### Fiche EAU 2

 1 Station d'épuration

 3 Limiter les effluents dus à la cabanisation

 5 Limiter le risque de pollutions accidentelles (fiche EAU 3)

 Principales zones cabanisées

 Périmètre Natura 2000



EAU 2	LIMITER LES APPORTS DE POLLUANTS D'ORIGINE URBAINE		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 2
Objectif 3	Améliorer la qualité de l'eau		
But de l'opération	Diminuer la quantité des apports polluants résultant des activités urbaines sur l'ensemble du bassin versant, afin d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à Salicorne 1410 - prés salés méditerranéens 1420 - fourrés halophiles méditerranéens 1510 - Steppes salées 6420 - prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés, lidos  Oiseaux des roselières et marais doux	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Bassin versant de l'étang (cf. carte EAU p. 27)			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Action 1. Appuyer les communes pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration (STEP) de La Palme et de La Franqui			Actions portées par le PNR
Action 1bis. Impulser la mise en place de Service pour l'assainissement non collectif (SPANC) et la mise en conformité des installations en assainissement autonome autour de l'étang			
Action 1ter. Effectuer un diagnostic sur le bassin de lagunage de La Franqui (diagnostic déjà existant (2008) pour la STEP de La Palme)			ND
Action 2. Effectuer les travaux de remise en état des stations d'épuration			250 000 €
Action 3. Limiter les apports d'effluents dus à la cabanisation			Cf. fiche MAR 2 ND
Action 4. Effectuer un suivi de la qualité des eaux et des stations d'épuration			Cf. fiche NAT 2 n°2 et 2bis
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Actions 1 et 1bis	Actions portées par le PNR	
	Action 1 ter et 2	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financiers potentiels : Agence de l'eau, CG11	
	Action 3	Cf. fiche MAR 2	
	Action 4	Cf. fiche NAT 2 n°2 et 2bis	
Indicateurs de suivi	Compte rendus de réunions concernant la STEP / Rapports annuels du SATESE Travaux de la STEP Inventaire des établissements vinicoles non raccordés		

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Résultats d'auto-surveillance de la STEP et/ ou suivi complémentaire du rejet effectué par le PNR (calcul de flux annuels apportés à l'étang) Suivis de la qualité des eaux vis-à-vis de l'eutrophisation (RSL) ou des toxiques (RNO, RINBIO)					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Collectivités, communes, propriétaires et ayants droit					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, PNR NM, Collectivités, communes					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
1bis						
2						
3						
4						
5						

EAU 3	LIMITER LES POLLUTIONS ET RISQUES DE POLLUTION LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT						PRIORITÉ 1
							FAISABILITÉ 3
Objectif 3	Améliorer la qualité de l'eau						
But de l'opération	Diminuer la quantité des apports polluants résultant des voies de transport (routes, voies SNCF) sur l'ensemble du bassin versant, afin d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et prévenir les risques d'accident du au transport de matières dangereuses						
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels			Espèces			
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à Salicorne 1410 - prés salés méditerranéens 1420 - fourrés halophiles méditerranéens 1510 - Steppes salées 6420 - prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux			Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux			
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>							
Localisation géographique : A9, D709, Voie SNCF (cf. carte EAU p. 27)							
Description des actions						Coût en € sur 6 ans	
Action 1. Favoriser l'émergence d'un plan de détournement des poids lourds de la D709 avec les services compétents						Cf. fiche ANIM 2000€	
Action 2. Limiter l'utilisation de phytosanitaires pour désherber les voies routières et ferroviaires, à l'image du travail déjà engagé avec la SNCF pour l'étang de Bages-Sigean dans le cadre du programme de lutte contre les toxiques, porté par le PNR : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les agents des ASF, collectivités (communes, CG11) et de RFF/SNCF à suivre des formations qui existent concernant ce sujet (CNFPT pour les collectivités, ou autres)</li> <li>- Mise en place de tableaux de bord sur l'utilisation éventuelle de produits phytosanitaires</li> </ul>						Cf. fiche ANIM 800 €	
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>							
Cadre de mise en œuvre	Actions 1, 2		Cf. fiche ANIM				
Indicateurs de suivi	Détournement effectif des poids lourds sur le D709 Cahier d'enregistrement des traitements sur voies						
Indicateurs d'évaluation							
Maîtres d'ouvrage potentiels	Gestionnaire du port industriel : CR LR, CCI Gestionnaire de la D709 : CG 11 Gestionnaire de la voie ferrée ; SNCF, RFF Gestionnaire des routes communales : Communes de Port la Nouvelle et La Palme						
Partenaires techniques potentiels	État, CR LR, CG 11, PNR NM, Collectivités, CCI,						
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>							
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
1							
2							

GRAU	GÉRER LE GRAU		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Objectifs	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques		
But de l'opération	Favoriser un fonctionnement hydraulique et hydrologique naturels de la lagune en conservant les échanges au niveau du grau et dans l'étang (permettant notamment le renouvellement des eaux de la lagune et les échanges biologiques)		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à salicorne 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Sud de l'étang, grau de La Palme			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Action 1. Mettre en place une <b>cellule de gestion</b> pour fixer les règles de gestion du grau de La Franqui			<i>Cf. fiche ANIM 4000€</i>
Action 2. Élaborer un <b>règlement de gestion</b> du grau permettant de respecter au maximum son fonctionnement naturel (ouverture hivernale, fermeture estivale). Il devra préciser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les conditions dans lesquelles il sera <u>exceptionnellement</u> permis d'intervenir de façon artificielle (période de l'année, hauteur d'eau dans l'étang, conditions météorologiques)</li> <li>- les modalités d'ouverture (localisation, largeur et profondeur du chenal)</li> <li>- les études préalables à toute intervention éventuelle sur le grau (dimensionnement du grau, évaluation des conséquences sur les paramètres hydrodynamiques, biologiques et physico-chimiques de la lagune, et sur les usages)</li> </ul>			<i>Cf. fiche ANIM 1000€</i>
Action 3. Assurer le <b>suivi de la lagune</b> pour évaluer les conséquences de la gestion du grau au niveau de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sédimentation et l'ensablement</li> <li>- paramètres physico-chimiques (température, salinité, etc.)</li> <li>- les niveaux d'eau (pour cela, installer 3 mires calées au 0 NGF sous le pont des Coussoules, sous le camping du Clapotis et au nord, au pied de la digue des salins.</li> </ul>			Cf. fiche NAT 2 n°4
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Actions 1 et 2	Cf. fiche ANIM	
	Action 3	Cf. fiche NAT 2 n°4	
Indicateurs de suivi	Suivi du grau, règlement de gestion du grau, réunions du comité de gestion		
Indicateurs d'évaluation	Gestion optimale (respectant au maximum le fonctionnement naturel) du grau de l'étang de La Palme		
Maîtres d'ouvrage potentiels	PNR NM		

<b>Partenaires techniques potentiels</b>	DDEA, Communes, PNR NM, CEN, EID					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						

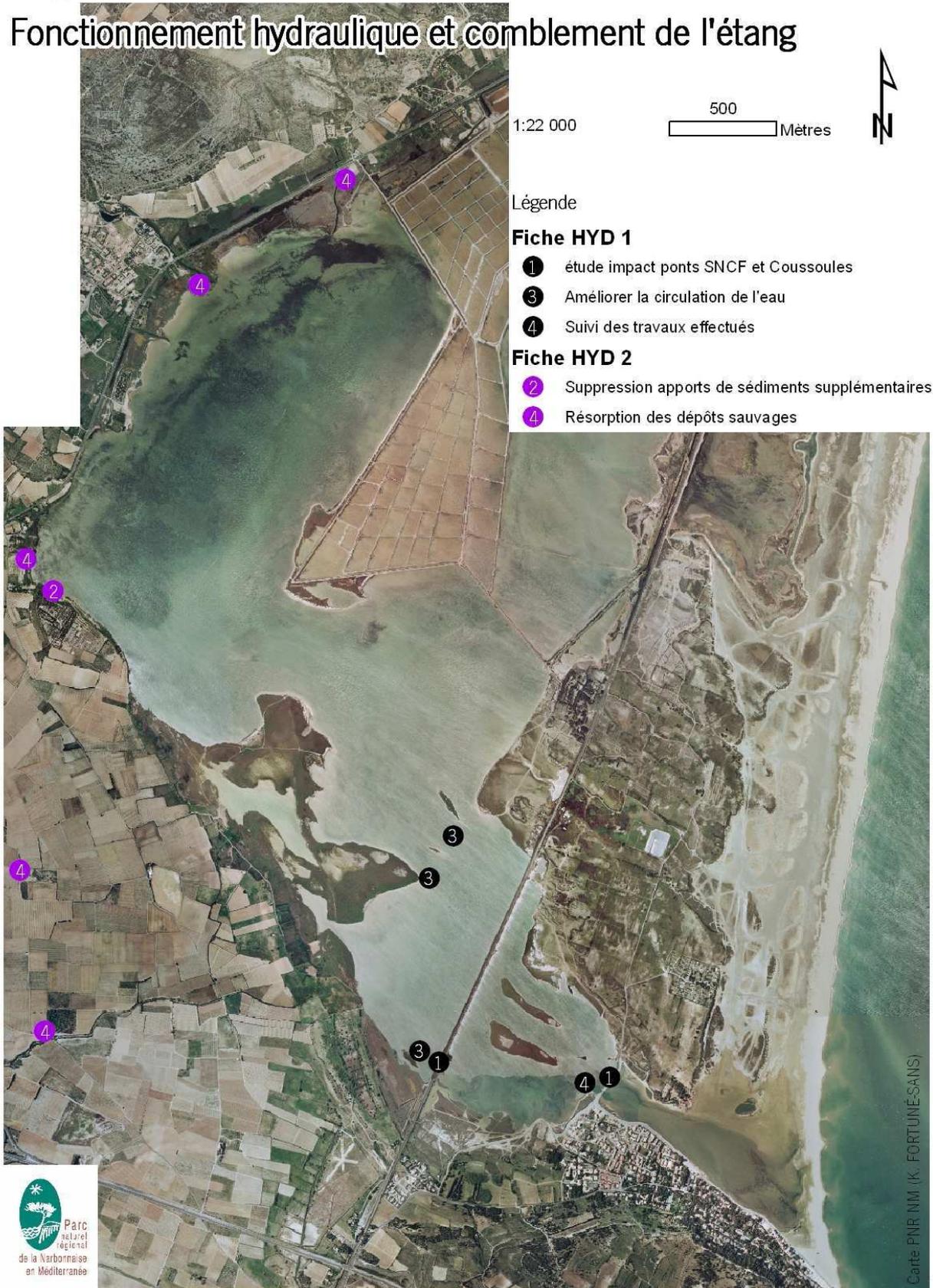
HYD 1	AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DE LA LAGUNE		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 3
Objectif 4	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques		
But de l'opération	Favoriser un fonctionnement hydraulique et hydrologique naturels de la lagune en conservant les apports d'eau (permettant notamment le renouvellement des eaux de la lagune et les échanges biologiques) : - Rétablir une bonne circulation des eaux à l'intérieur de la lagune à partir d'un niveau de l'eau d'environ 0,30 m NGF - Limiter la coupure de l'étang en deux unités hydrauliques (principal problème de l'étang)		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à salicorne 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes	Oiseaux des lagunes, salins et sansouire, prés salés et lidos	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Lagune Cf. Carte HYD 1			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Action 1. Mettre en place un <b>outil d'aide à la compréhension des phénomènes hydrauliques</b> et à la gestion de l'étang de La Palme ; simuler l'impact de différents scénarii d'aménagement.			ND
Action 1bis. Création d'un <b>comité d'experts</b> chargé de réaliser un cahier des charges de l'outil/modèle, d'en évaluer et de valider un plan d'aménagement issu des simulations			<i>Cf. fiche ANIM 1200€</i>
Action 2. <b>Avant-projet sommaire des aménagements retenus</b>			ND
Action 3. <b>Réaliser les aménagements retenus</b> (action 2)			ND
Action 4. <b>Suivi des travaux effectués</b> (action 3)			<i>Cf. fiche NAT 2 n°5 ND</i>
Action 5. <b>Réduction des sources de comblement artificielles</b>			Cf. fiche HYD 2
Action 6. <b>Préserver les sources d'alimentation en eau douce de la lagune</b>			Cf. fiche HYD 3
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Action 1, 2	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, communes	
	Action 1bis	Cf. fiche ANIM	
	Action 3	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32313P – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau Financeurs: Europe (FEADER), État (crédits DIREN)	
	Action 4	Cf. fiche NAT 2 n° 5	

	<b>Action 5</b>	Cf. fiche HYD 2				
	<b>Action 6</b>	Cf. fiche HYD 3				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation des travaux / suivi des travaux					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Bathymétrie de l'étang					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	État, CEL si affectataire, communes, PNR NM					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	DDEA, Ifremer, Communes, PNR NM					
<b>Bibliographie</b>	Michael Wilke, Henri Boutière, Monica Müller ; Étude de faisabilité d'interventions légères susceptibles d'améliorer la circulation des eaux à l'intérieur de la lagune de La Palme et de freiner la sédimentation naturelle					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
1 bis						
2						
3						
4						
5						
6						

## Fiches HYD 1 et 2

HYD

### Fonctionnement hydraulique et comblement de l'étang



HYD 2	LIMITER LES SOURCES ARTIFICIELLES DE COMPLEMENT DE LA LAGUNE		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 2
Objectif 4	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques		
But de l'opération	Favoriser la circulation d'eau dans l'étang en réduisant les sources de comblement		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150 - *Lagunes côtières 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 6420 - Prairies humides à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Cf. Carte HYD 2 p. 36 (dépôt sauvages + Carte des zones de comblement de la lagune (issue des travaux de Michael Wilke)			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1. Sensibiliser les acteurs locaux</b> au problème de comblement de la lagune (dépôts sauvages, apports de sédiments supplémentaires, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réunions et sorties pour les décideurs locaux</li> <li>- plaquette à destination des professionnels du bâtiment</li> </ul>			<i>Cf. fiche INF n°5 800€</i>
<b>Action 2. Suppression des apports de sédiments supplémentaires :</b> Effectués majoritairement au pied de la butte du Pech Redon dans la partie ouest de l'étang. Plusieurs plages sableuses sont maintenues avec apports réguliers de sable. Cette pratique tend à générer un banc sableux dans l'étang à quelques centaines de mètres du bord.			<i>Cf. fiche ANIM et SURV 600€</i>
<b>Action 3. Remédier aux dysfonctionnements de la station d'épuration</b> , notamment en période de campagne viticole. Les rejets de boues s'accumulent dans le canal et sont transportées dans l'étang lors de périodes de fortes pluies. Elles accélèrent la création d'un bouchon vaseux devant la sortie du canal dans l'étang. <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.1. Identifier les dysfonctionnements</li> <li>- 3.2. Réaliser les travaux de remise en état de la station d'épuration</li> <li>- 3.3. Effectuer un suivi des effluents rejetés</li> </ul>			Action réalisée par la commune avec l'appui du PNR NM  Cf. fiche EAU 2 n°2  Cf. fiche NAT 2 n°2bis
<b>Action 4. Résorption des dépôts sauvages</b> qui contribuent au comblement de l'étang <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4.1. Enlèvement des dépôts sauvages existants</li> <li>- 4.2. Mise en défens et fermeture des accès aux dépôts</li> <li>- 4.3. Pose de panneaux d'information</li> <li>- 4.4. Surveillance des sites sensibles</li> </ul>			36 810 €  <i>Cf. fiche FRE 1 n°1 2100€</i>  <i>Cf. fiche INF n°3 1600€</i>  Cf. fiche SURV

Action 5. Lutter contre les remblais liés à la cabanisation						Cf. fiche MAR 2
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>						
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Cf. fiche INF n°5				
	Action 2	Cf. fiche ANIM				
	Action 3	<b>3.1.</b> Action réalisée par la commune avec l'appui du PNR NM <b>3.2.</b> EAU 2 n°2 <b>3.3.</b> NAT 2 n°2bis				
	Action 4	<b>4.1.</b> Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (communes, CG11, CR LR) <b>4.2.</b> Cf. fiches FRE 1 n°1 <b>4.3.</b> INF n°3 <b>4.4.</b> SURV				
	Action 5	Cf. fiche MAR 2				
Indicateurs de suivi	Nombre de sites de dépôts sauvages fermés					
Indicateurs d'évaluation	Bathymétrie de l'étang					
Maîtres d'ouvrage potentiels	Communes, propriétaires et ayants droit					
Partenaires techniques potentiels	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, ONF, ONCFS, associations locales...					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>						
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						

HYD 3	PRÉSERVER LES SOURCES KARSTIQUES, LEURS CANAUX ET LES COURS D'EAU		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Objectif 4	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques		
But de l'opération	Éviter les actions contribuant à la dégradation des canaux et cours d'eau		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150 - *Lagunes côtières 6420 - prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des lagunes, salins et sansouire, prés salés et lidos  Oiseaux des aux roselières  Oiseaux des cours d'eau et leur ripisylve	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
<p><b>Localisation géographique :</b> Plusieurs canaux et cours d'eau alimentent l'étang : (Cf. Carte 21 de l'état des lieux du DOCOB)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Rieu de La Palme situé au sud ouest de l'étang</li> <li>- Les ruisseaux d'eau douce, canaux de drainage des zones viticoles et d'évacuation des eaux pluviales d'une partie de l'autoroute et de la route nationale situés à l'ouest de l'étang</li> <li>- Les sources karstiques (24 recensées en 1997 dont 4 principales) situées au nord ouest de l'étang</li> <li>- Les canaux périphériques des salins qui contournent les salins</li> </ul>			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1. Empêcher le remblaiement des sources, canaux et ruisseaux</b> Enlever et prévenir les dépôts sauvages dans les sources, canaux ou cours d'eau.			Cf. fiche HYD 2 n°4
<b>Action 2. Valoriser les résurgences karstiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.1. insérer une résurgence karstique dans le sentier d'interprétation de La Palme</li> <li>- 2.2. mettre en place un panneau d'information, incitant au respect et la préservation des sites</li> <li>- 2.3. organiser des actions d'implication des acteurs locaux dans la préservation des résurgences (ex : chantiers bénévoles)</li> </ul>			Cf. fiche FRE 2  <i>Cf. fiche INF n° 3 4600€</i>  Cf. fiche INF n°4.3
<b>Action 2bis. Restaurer les résurgences karstiques</b> dégradées ou obturées par des dépôts de gravats			ND
<b>Action 3. Restaurer des haies le long du chevelu hydraulique</b> dans la zone de la Prade			Cf. fiche AGR 4 n°1
<b>Action 4. Restaurer et entretenir les cours d'eau</b> (Rieu de La Palme, ruisseau de Montauriol, Combe de Roussel, etc.) <b>et leur ripisylve :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4.1. restauration de la ripisylve du Rieu de La Palme et du ruisseau de Montauriol</li> <li>- 4.2. entretien de la ripisylve du Rieu de La Palme et du ruisseau de Montauriol et de la Combe de Roussel</li> </ul>			18 000 €  32 800 €
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Cf. fiches HYD 2 n°4	
	Action 2	2.1. cf. fiche FRE 2 2.2. Cf. fiche INF n°3 2.3. Cf. fiche ANIM n°4.3	

	<b>Action 2 bis</b>	Contrat Natura 2000 : A32315P – restauration et aménagement des annexes hydrauliques Financeurs : État (crédits DIREN), Europe (FEADER)				
	<b>Action 3</b>	Cf. fiche AGR 4 n°1				
	<b>Action 4</b>	Contrat Natura 2000 : A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Financeurs : État (crédits DIREN), Europe (FEADER)				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de supports d'information réalisés Nombre de dépôts enlevés Linéaire de haies restaurées					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>						
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	<b>Action 1</b> : Communes <b>Action 2</b> : 2.1. CCCM 2.2. PNR NM, CCCM, commune de La Palme 2.3. PNR NM, commune de La Palme <b>Action 3</b> : Propriétaires et ayants droit <b>Action 4</b> : Propriétaires et ayants droit, Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des Corbières maritimes					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, ONEMA, associations locales...					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
2 bis						
3						
4						

MAR 1	ENTREtenir LES ROSELIÈRES		PRIORITÉ 3
			FAISABILITÉ 1
Objectif 4	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques		
But de l'opération	Préserver l'habitat d'espèces d'oiseaux de milieux dulçaquicoles. Optimiser le fonctionnement des zones tampon entre le bassin versant et les lagunes afin d'améliorer la qualité de l'eau douce arrivant à l'étang. Favoriser une mosaïque de milieux autour des lagunes (équilibre entre milieux salés et milieux d'eau douce)		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	6420 - prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des roselières et marais doux	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : cf. carte			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1. Réaliser un diagnostic initial</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- description de l'état de conservation à l'échelle de la lagune concernée, de l'état des ouvrages hydrauliques et des canaux, identification des prises d'eau</li> <li>- identification des enjeux : roselière, habitats d'intérêt communautaire associés, espèces végétales ou animales associées, usages sur le marais et alentours</li> <li>- Identification des espèces envahissantes</li> </ul>			2000 €
<b>Action 2. Travaux de restauration des canaux et des annexes hydrauliques</b>			ND
<b>Action 3. Enlever les dépôts sauvages dans les roselières</b>			Cf. fiche HYD 2 n°4
<b>Action 4. Limiter la prolifération d'espèces envahissantes</b>			Cf. fiche MAR 3
<b>Remarque :</b> Les roselières sont alimentées par des résurgences karstiques et ont une alimentation en eau quasi-permanente. Il n'est donc pas nécessaire de gérer les niveaux d'eau.			
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAET Financeurs potentiels : État, collectivités (CR LR, CG 11, communes)	
	Action 2	<u>Contrat Natura 2000 :</u> A32314P - Restauration des ouvrages de petite hydraulique A32315P - restauration et aménagement des annexes hydrauliques Financeurs: État, (crédits DIREN) Europe (FEADER)	
	Action 3	Cf. fiche HYD 2 n°4	
	Action 4	Cf. fiche MAR 3	
Indicateurs de suivi	Réalisation du diagnostic initial / travaux de restauration effectués Nombre de dépôts enlevés		

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Maintien des surfaces de roselières, par rapport à l'état des lieux du DOCOB					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Communes, CCCM, PNR NM					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	EID, CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, associations locales					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						

MAR 2	STOPPER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CABANISATION		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 3
Objectif 4	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques		
But de l'opération	Limiter le développement des zones cabanisées autour de l'étang et la fragmentation des milieux d'eau douce)		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150 – Lagunes côtières 1410 – Prés salés 6420 – prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 – Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Sur les sites de La Valentine sur la commune de La Palme et du Rec des Bains, au nord des salins			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1.</b> Effectuer un <b>diagnostic de la cabanisation</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Foncier, état de conservation des cabanes, occupation, site d'implantation</li> <li>- Dégradations observées, risque de comblement des milieux</li> <li>- Rejets d'effluents au milieu naturel</li> </ul>			100 000 €
<b>Action 2.</b> Informer les cabaniers sur les intentions des autorités compétentes (Communes etc.).			<i>Cf. fiches INF n°2 et 3 14 000 €</i>
<b>Action 3.</b> Assurer une surveillance de terrain pour <b>anticiper la construction</b> de nouvelles cabanes.			Cf. fiche SURV
<b>Action 4.</b> Appuyer les municipalités afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>interdire ou limiter l'accès aux réseaux et services collectifs</b> (électricité et eau potable : opposition du maire aux demandes de raccordement sur les zones inconstructibles)</li> <li>- <b>bien concevoir les Plans locaux d'urbanisme</b> (application de la loi Littoral, classement en zones A (agricoles) ou N (naturelles), etc.</li> </ul>			<i>Cf. fiche ANIM 4600€</i>
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	<b>Action 1</b>	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, collectivités (CR LR, CG 11, communes)	
	<b>Action 2</b>	Cf. fiches INF n°2 et 3	
	<b>Action 3</b>	Cf. fiche SURV	
	<b>Action 4</b>	Cf. fiche ANIM	
Indicateurs de suivi	Diagnostic de la cabanisation Documents d'information des cabaniers produits		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de cabanes par rapport à l'état initial		

<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Sous préfecture, Communes					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						

MAR 3	LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INDÉSIRABLES		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 2
Objectif 4	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques		
But de l'opération	Éradiquer et/ou contenir les populations d'espèces autochtones ou exogènes invasives influençant négativement la nature et le fonctionnement des écosystèmes originels et pouvant perturber les activités traditionnelles Améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	Tous	Toutes	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : L'ensemble du site Natura 2000			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Action 1. Identifier et localiser les espèces indésirables (ragondin, écrevisse américaine, griffe de sorcière, etc.) ou gênantes (Goéland leucopnée) et déterminer leur impact sur les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire			7000 €
Action 2. Informer et sensibiliser les décideurs et les techniciens territoriaux sur les problèmes liés aux espèces invasives			<i>Cf. fiches ANIM (et INF) 600€</i>
Action 3. Éradiquer ou maîtriser l'expansion des espèces invasives en mettant en place des moyens d'éradication adaptés selon les préconisations définies dans l'action 1 (conformément aux arrêtés relatifs aux espèces envahissantes et/ou nuisibles) - Réalisation d'un diagnostic environnemental qui déterminera les modalités d'intervention Espèces végétales : - Organisation d'opérations d'arrachage manuel ou de fauches selon les préconisations du diagnostic - Récolter, exporter et détruire les plants afin d'éviter la dissémination des graines - Répéter régulièrement les opérations d'arrachage des pieds ou de destruction si nécessaire			ND
Action 4. Étudier et, le cas échéant, mettre en œuvre les actions de limitation des populations de Goéland leucopnée			ND
Action 5. Réduire la pression exercée par les autres espèces (chiens errants, etc.) sur les colonies d'oiseaux (gestion des niveaux d'eau pour isoler les îlots de nidification, etc.)			ND
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Action hors contrat, hors MAEt Financeurs potentiels : État, collectivités	
	Action 2	Cf. fiche INF	

	<b>Action 3</b>		<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32320P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p> <p>Financeurs : État (crédits DIREN), Europe (FEADER)</p> <p><i>Action inéligible au contrat Natura 2000 si l'action vise l'application de la réglementation (animaux classés nuisibles : ragondin, renard), les dégâts d'espèces prédatrices ou d'espèces présentes sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.</i></p> <p>Pour les actions concernant ces espèces là, action hors contrat Natura 2000, hors MAEt :</p> <p>Financeurs potentiels : État, collectivités</p>			
	<b>Actions 4 et 5</b>		<p>Action hors contrat, hors MAEt</p> <p>Financeurs potentiels : État, collectivités</p>			
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Réalisation du diagnostic (action 1)</p> <p>Nombre d'interventions de piégeage / surfaces traitées (arrachage, etc.)</p>					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre d'espèces indésirables présentes</p> <p>Pourcentage de recouvrement de plantes envahissantes</p>					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Communes, CCCM, PNR NM, CEL, propriétaires et ayant droit					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CR LR, CG 11, CEL, CCCM, Communes, PNR NM, ONF, ONCFS, associations locales...					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						

SAL 1	RÉALISER UN PLAN DE GESTION DES SALINS		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Objectif 5	Gérer les salins en tant qu'habitat d'oiseaux d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Planifier la gestion des salins afin de permettre la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur les salins Organiser les activités sur les salins		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150. *Lagunes côtières, 1510. *Steppes salées méditerranéennes, 1210. Végétations annuelles des laisses de mer	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Salins de La Palme			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<p><b>Préambule :</b> La CCCM réalise une étude de faisabilité d'un pôle nautique et d'écotourisme. Le plan de gestion doit permettre à ce projet de prendre en compte les enjeux naturalistes sur les salins de La Palme, et, lui-même, tenir compte de la volonté de reconversion économique de ce site. Cette fiche concerne la gestion des salins ; la fréquentation nautique est traitée en fiche FRE3.</p>			
<b>Action 1.</b> Identifier le(s) <b>gestionnaire(s)</b> des salins (bâtiments et partènements), en concertation avec le/les propriétaire(s) foncier (État, CEL, commune) et la CCCM.			<i>Cf. fiche ANIM</i> 400 €
<b>Action 2.</b> Constituer une <b>commission de suivi</b> de l'élaboration du plan de gestion comprenant <u>au moins</u> le/les propriétaire(s) foncier, le(s) gestionnaire(s), le PNR, les communes, la DDAF, la DIREN, le CEL et les financeurs potentiels.			<i>Cf. fiche ANIM</i> 1000 €
<b>Action 3.</b> Réaliser un <b>plan de gestion</b> comprenant entre autres: <ul style="list-style-type: none"> <li>- un état des lieux précis des salins reprenant au maximum les éléments présents dans l'état des lieux du DOCOB (+ d'autres documents plus récents ou réalisés à une échelle plus fine si ils existent)</li> <li>- L'identification et la cartographie des sites ayant des potentiels de nidification, et les espèces nidificatrices (actions 1 à 3 de la fiche SAL 2)</li> <li>- une étude préliminaire définissant les modalités de gestion des sites en faveur des laro-limicoles (maîtrise des niveaux d'eau - action 4 de la fiche SAL 2)</li> <li>- Les objectifs à atteindre pour conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire (favoriser la nidification des laro-limicoles, préserver la flore inféodée aux salins, gérer la fréquentation)</li> <li>- Les objectifs de valorisation écotouristique du site (itinéraires, postes d'observation des oiseaux, sentier d'interprétation (cf. fiche HYD 3 n°2 et FRE 2 n°5), etc. - cf. actions 6 et 7 de la fiche SAL 2) ainsi que la limite maximum de fréquentation des salins et de l'étang (liée à la sensibilité des habitats et au dérangement des espèces)</li> <li>- déclinaison en actions de gestion chiffrées cartographiées conformes aux préconisations du DOCOB (cf. fiche SAL 2), et prenant lorsque cela est possible la forme de contrats Natura 2000 ou de MAEt listés dans le présent DOCOB (construction et restauration d'îlots de nidification, gestion de la fréquentation, gestion des niveaux d'eau, préservation de la flore)</li> <li>- échéancier de mise en œuvre des actions tenant compte des délais d'instruction des dossiers réglementaires et/ou des Contrats Natura 2000 et des MAEt</li> </ul>			20 000 €

<b>Action 4.</b> Recherche de <b>financements</b> autres si pas de contractualisation		<i>Cf. fiche ANIM 6000 €</i>				
<b>Action 5.</b> Mise en œuvre et suivi des actions		Cf. fiche SAL 2				
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>						
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Actions 1, 2, 4</b>	Cf. fiche ANIM				
	<b>Action 3</b>	Action hors Contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...), CEL				
	<b>Action 5</b>	Cf. fiche SAL 2				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation et validation du plan de gestion					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Cf. fiche SAL 2					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Actions 1, 2 et 4 : CEL, CCCM, PNR NM Action 3 : CEL Action 5 : CEL, CCCM					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Conservatoire du littoral (CEL), Conservatoire botanique national de Porquerolles, associations naturalistes, PNR NM, EID, DDEA					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						

SAL 2	METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE GESTION		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 3
Objectif 5	Gérer les salins en tant qu'habitat d'oiseaux d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Gérer les salins de manière à permettre l'installation et la reproduction de colonies de larv-limicoles, et la préservation de la flore inféodée au milieu		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	1150. *Lagunes côtières, 1510. *Steppes salées méditerranéennes, 1210. Végétations annuelles des laisses de mer	Oiseaux des lagunes, salins et sansouires, prés salés et lidos	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Salins de La Palme			
Avant-propos : cette fiche doit être mise en œuvre postérieurement à la fiche SAL 1			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1. Recruter le personnel nécessaire à la gestion du site</b> - Gestion du site (1/2 temps) - Accueil du public (1/2 temps)			146 200 €
<b>Action 2. Restauration et entretien des ouvrages hydrauliques et des canaux</b> - 2.1. Restauration des ouvrages de petite hydraulique - 2.2. Curages locaux des canaux et fossés d'amenée d'eau			ND
<b>Action 3. Gérer les niveaux d'eau dans les salins</b> selon le plan de gestion - En fonction de l'écologie des espèces, avec des niveaux bas pour les laridés à partir de mi-avril et stable durant la période de reproduction - Afin d'isoler les îlots de nidification en période de nidification, et éviter leur submersion - Afin de réaliser des assecs ou des inondations hors période de nidification - Effectuer une rotation interannuelle des îlots de nidification en faisant varier les niveaux d'eau En assurant le meilleur compromis entre isolement des îlots et conservation de la végétation de pourtour d'étang			ND
<b>Action 4. Travaux de restauration d'îlots situés dans le grand réservoir et dans les réservoirs le long de la voie ferrée.</b> - Reprofilage des îlots - Si besoin est, agrandissement des îlots (apport de matériaux) - Mise en place de diguettes de protection			24 000 €
<b>Action 5. Aménagement de nouveaux îlots dans le grand réservoir et sur les réservoirs le long de la voie ferrée :</b> Les îlots doivent être à des hauteurs différentes pour assurer la présence d'îlots quelle que soit la hauteur d'eau. Construction d'îlots de petite taille (<200m) avec : - des pentes très douces (1/5) - des matériaux argilo sableux et débris coquilliers - une hauteur ne dépassant pas les hautes eaux hivernales - Mise en place de diguettes de protection			60 000 €

<b>Action 6. Entretien annuel des îlots</b> avec apport de matériaux si érosion et réfection des diguettes de protection		ND
<b>Action 7. Aménager le site pour l'accueil du public</b>		<i>Cf. fiche FRE 2 n°1</i> → ND
- 7.1. baliser un ou des sentier(s) permettant l'interprétation		<i>Cf. Fiche FRE 2 n°2</i> → 10 000 €
- 7.2. mise en défens secteurs sensibles à la fréquentation		<i>Cf. Fiche FRE 2 n°5</i> → 30 000 €
- 7.3. aménager un ou des observatoire(s) permettant l'observation des oiseaux		
<b>Action 8. Poser des panneaux d'information</b> : présentation des espèces, de leur sensibilité au dérangement, description des objectifs des filets, détailler les recommandations		<i>Cf. fiche INF n°3</i> 9200 €
<b>Action 9. Réduire la pression exercée par le Goéland leucophée et les autres espèces</b> (chiens errants, renards, ...)		Cf. fiche MAR 3 n°4 et 6
- Action selon cadre législatif		
- Gestion des niveaux d'eau pour isoler les îlots de nidification		
- Réalisation d'assecs ou d'inondations au niveau des îlots pour éviter l'installation des Goélands leucophée		
<b>Action 10. Mettre en place un protocole de suivi</b> des espèces nicheuses et invasives		<i>Cf. fiche NAT2 n°7</i> 9600 €
- Nombre d'individus nicheurs		
- Taux de reproduction		
- Taux de Mortalité		
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>		
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 1</b>	Actions hors contrat Natura 2000 et MAET Financeurs : État, Collectivités
	<b>Action 2</b>	<b>Action 2.1</b> : Contrat Natura 2000 A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
		<b>Action 2.2</b> : Contrat Natura 2000 A32312P et R – Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)
	<b>Action 3</b>	Contrat Natura 2000 A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)
	<b>Actions 4, 5 et 6</b>	Contrat Natura 2000 A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)
	<b>Action 7</b>	<b>7.1.</b> Cf. fiche FRE 2 n°1 <b>7.2.</b> cf. fiche FRE 2 n°2 <b>7.3.</b> cf. fiche FRE 2 n°5
	<b>Action 8</b>	Cf. fiche INF n°3
	<b>Action 9</b>	Cf. fiche MAR 3 n°4 et 6
	<b>Action 10</b>	Cf. fiche NAT 2 n°7

<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de panneaux posés Aménagements créés, entretenus pour l'accueil du public Aménagements créés, entretenus en faveur des laro-limicoles Linéaires de filets posés Hauteurs des niveaux d'eau					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre et effectifs d'espèces nicheuses Succès de reproduction Occupation des ilots Linéaire / nombre de pieds d'espèces végétales à valeur patrimoniale inféodées aux salins ( <i>Limonium gerardianum</i> et <i>Limonium virgatum</i> , <i>Limoniastrum monopetalum</i> )					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	CCCM, CEL					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	PNR NM, associations naturalistes, CCCM, CEL, Réseau des animateurs du Parc					
Calendrier de mise en oeuvre						
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

AGR 1	OUVERTURE DES MILIEUX		PRIORITÉ 3
			FAISABILITÉ 1
Objectif 6	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale		
But de l'opération	Limiter la colonisation des milieux ouverts par les ligneux Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	6220. *Parcours substeppiques	Oiseaux des pelouses méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : plateau de La Palme, plaine agricole de la Prade			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1. Identifier et cartographier</b> les sites en cours de colonisation par les ligneux, et leur état de conservation. Cette étude doit permettre d'identifier les zones à ouvrir ou entretenir.			9000 €
<b>Action 2. Ouverture mécanique des habitats</b> dans les zones identifiées dans l'action 1: Les actions d'ouverture sur les zones de pelouses envahies par les ligneux et sur les parcelles en friche peuvent être de différents types en fonction des espèces visées, de leur taux de recouvrement et des caractéristiques du terrain (mécanisable ou non). Si le terrain ne permet pas d'intervenir de façon mécanique, se reporter à l'action 2bis. Ces actions pourront être combinées si nécessaire. Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un diagnostic environnemental et, pour les agriculteurs, d'un diagnostic d'exploitation accompagné d'un programme de travaux d'ouverture, déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par des mesures d'ouverture. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Déboisement</b> par des travaux de bûcheronnage (abattage d'arbres et démontage), selon les préconisations du diagnostic.</li> <li>- <b>Débroussaillage mécanique</b> avec maintien de quelques mottes arbustives (zones de refuge et de repli pour la petite faune) selon les préconisations du diagnostic.</li> </ul>			ND
<b>Action 2bis. Ouverture des milieux par le feu</b> Effectuer l'écobuage conformément aux préconisations de l'action 1 : Les actions d'ouverture par écobuage ou intervention mécanique pourront être combinées si nécessaire. Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un programme de travaux d'ouverture (pour les agriculteurs) et d'un diagnostic environnemental (pour les non agriculteurs) déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par des mesures d'ouverture.			ND
<b>Action 3.</b> Accompagner les actions d'ouverture d' <b>opérations d'information</b> des usagers du site			<i>Cf. fiche INF n°3</i> ND
<b>Action 4.</b> Assurer l' <b>entretien</b> après ouverture			Cf. fiches AGR 2
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Action hors contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités	

	<b>Action 2</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage Financeurs : État (crédits DIREN), Europe (FEADER) <u>MAEt</u> : OUVERT_01 + HERBE_01 + HERBE_09 : Ouverture mécanique de pelouses avec gestion pastorale (244€/ha/an) Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)				
	<b>Action 2bis</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32302P – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé Financeurs : État (crédits DIREN), Europe (FEADER) <u>MAEt</u> : SOCLEH 02 + OUVERT 02 + OUVERT 03 si ouverture par le feu puis entretien mécanique ensuite : 180€/ha/an SOCLEH 02 + OUVERT 03 + HERBE 01 + HERBE 09 si ouverture par le feu puis gestion pastorale ensuite : 145€/ha/an Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)				
	<b>Action 3</b>	Cf. fiche INF action n°3				
	<b>Action 4</b>	Cf. fiches AGR 2				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'hectares engagés Comparaison état final/état initial (taux d'embroussaillage) Dates d'intervention					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Évolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic Présence et recouvrement des espèces ligneuses Évolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèces d'intérêt communautaire					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'agriculture, PNR NM CEN L-R, LPO, autres associations naturalistes					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
2 bis						
3						
4						

AGR 2	ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Objectif 6	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale		
But de l'opération	Limiter la colonisation des milieux ouverts par les ligneux. Assurer l'entretien des habitats herbacés après restauration par des travaux d'entretien. Améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Limiter les risques d'incendie.		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	6220. *Pelouses à Brachypode rameux 6420. Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 1410. Prés salés méditerranéens 2210. Dunes fixées	Oiseaux des pelouses méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes Oiseaux des lagunes, salins, sansouires et lidos	
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>			
Localisation géographique : plateau de La Palme, plaine agricole de la Prade			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Action 1. Identifier et cartographier les sites en cours de colonisation par les ligneux, et leur état de conservation			Cf. fiche AGR 1 n°1
Action 2. Entretien par gestion pastorale dans les zones identifiées dans l'action 1 Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un diagnostic pastoral (pour les agriculteurs seulement) et d'un diagnostic environnemental déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par des mesures d'entretien. - Mettre en œuvre le pâturage suivant les préconisations du diagnostic : effectif, raclage, périodes et durées de pâturage - Installation si nécessaire d'abreuvoirs (permanents ou temporaires) selon les préconisations du diagnostic			ND
Action 2bis. Entretien mécanique et débroussaillage dans les zones identifiées dans l'action 1, afin de : - maintenir les milieux ouverts - limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives tout en préservant de zones de refuge pour la fuite et le repli des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones). Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un programme de travaux d'ouverture (pour les agriculteurs) et d'un diagnostic environnemental (pour les non agriculteurs) déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par des mesures d'entretien. Effectuer selon les prescriptions de ces diagnostics : une fauche manuelle ou mécanique (selon la parcelle), ou un gyrobroyage ou coupe des espèces envahissantes et des ligneux.			ND
Action 3. Accompagner les actions d'ouverture d'opérations d'information des usagers du site			Cf. fiche INF n°3 ND
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>			
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Cf. fiche AGR 1 n°1	

	<b>Action 2</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32303R – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN) <u>MAEt</u> : SOCLEH_02+HERBE_01+HERBE_09 : entretien de pelouses par gestion pastorale (131€/ha/an) Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)				
	<b>Action 2 bis</b>	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32304R – Gestion par une fauche d’entretien des milieux ouverts Financeurs : Europe (FEADER), État A32305R – Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN) <u>MAEt</u> : OUVERT02 – Maintien de l’ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables (88€ / ha / an) Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)				
	<b>Action 3</b>	Cf. fiche INF action n°3				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de contrats signés, surfaces engagées Photographies et/ou cartographies des surfaces entretenues avant et après travaux					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Évolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic Évolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèce d'intérêt communautaire					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'agriculture, PNR NM, communes, CEN L-R, LPO, associations naturalistes					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						
2 bis						
3						

AGR 3	RESTAURATION ET ENTRETIEN DE MURETS						PRIORITÉ 3
							FAISABILITÉ 1
Objectif 6	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale						
But de l'opération	<p>Conserver les murets qui constituent des zones de refuge, d'alimentation, de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale</p> <p>Canaliser le public</p>						
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels			Espèces			
				<p>Oiseaux des pelouses méditerranéennes</p> <p>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes</p>			
DESCRIPTION DES ACTIONS							
Localisation géographique : Plaine agricole au sud est de l'étang et plateau de La Palme							
Description des actions						Coût en € sur 6 ans	
<b>Action 1. Restauration de murets</b> Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un diagnostic environnemental et, pour les agriculteurs, d'un diagnostic d'exploitation déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés.						ND	
<b>Action 2. Entretien des murets</b> identifiés en action 1 et limiter l'embroussaillage susceptible d'endommager les constructions						ND	
MODALITÉS DE L'OPÉRATION							
Cadre de mise en œuvre	Actions 1 et 2		<u>Contrat Natura 2000</u> (destinés aux agriculteurs et non agriculteurs) : A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)				
Indicateurs de suivi	Nombre de mètres linéaires de murets restaurés Nombre de mètres linéaires de murets entretenus						
Indicateurs d'évaluation							
Maîtres d'ouvrage potentiels	CCCM, Communes, PNR NM, Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits						
Partenaires techniques potentiels	CEN L-R, LPO, Chambre d'agriculture, Collectivités locales, associations naturalistes, PNR NM						
Calendrier de mise en œuvre							
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
1							
2							

AGR 4	RÉHABILITATION ET ENTRETIEN DE HAIES		PRIORITÉ 3
			FAISABILITÉ 1
Objectif 6	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale		
But de l'opération	Conserver les haies qui constituent des zones de refuge, d'alimentation, de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale Canaliser le public		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	92D0. Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des pelouses méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : Plaine agricole au sud est de l'étang et plateau de La Palme			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<b>Action 1. Restauration des haies, arbres isolés, en bosquets ou en alignement</b> , réhabilitation d'éléments linéaires déjà existants (action destinée aux non agriculteurs) Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un diagnostic environnemental déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par ces mesures. En fonction de l'identification des sites, mise en œuvre d'opérations de réhabilitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconstitution de haies</li> <li>- Remplacement d'arbres manquants</li> </ul>			ND
<b>Action 2. Entretien des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres</b> selon les modalités d'intervention (action destinée aux agriculteurs et non agriculteurs) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille des haies et des autres éléments</li> <li>- Élagage, recépage, débroussaillage</li> <li>- Exportation des rémanents et des déchets de coupe selon les préconisations du diagnostic</li> </ul>			ND
MODALITÉS DE L'OPÉRATION			
Cadre de mise en œuvre	Action 1	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN)	
	Action 2	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN) <u>MAE territorialisées</u> : LINEA_01 – entretien des haies (0,86€/ml/an) LINEA_02 – entretien d'arbres isolés ou en alignements (17€/arbre/an) LINEA_04 – entretien de bosquets (320€/ha/an) Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)	

<b>Indicateurs de suivi</b>	Linéaire de haie restauré et/ou entretenu Nombre d'arbres restaurés et/ou entretenus					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Évolution des éléments linéaires par rapport à l'état initial					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	CEN L-R, LPO, Chambre d'agriculture, Collectivités locales, associations naturalistes, PNR NM					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						

<b>AGR 5</b>	<b>CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>		<b>PRIORITÉ 1</b>
			<b>FAISABILITÉ 2</b>
<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale		
<b>But de l'opération</b>	Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en interdisant l'emploi de traitements phytosanitaires de synthèse et de fertilisation minérale préjudiciable aux invertébrés et en particulier aux insectes qui constituent une ressource alimentaire pour les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales Maintien de la diversité biologique des habitats naturels d'intérêt communautaire		
<b>Éléments favorisés par l'opération</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>	
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Laises de mer 1310 - Végétations pionnières à Salicorne 1410 - prés salés méditerranéens 1420 - fourrés halophiles méditerranéens 1510 - Steppes salées 6420 - prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes  Oiseaux des lagunes, salins, sansouires et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux	
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>			
Localisation géographique : Plaine agricole au sud est de l'étang			
<b>Description des actions</b>			<b>Coût en € sur 6 ans</b>
<b>Action 1. Conversion à l'agriculture biologique</b> , accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique des parcelles agricoles situées dans le site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.			ND
<b>Action 2. Maintien de l'agriculture biologique</b> , accompagnement des exploitations pratiquant l'agriculture biologique selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.			ND
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>			
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 1</b>	Action hors contrat Natura 2000 et MAEt MAE nationale CAB 3 (350€/ha/an) Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)	
	<b>Action 2</b>	Action hors contrat Natura 2000 et MAEt MAE nationale MAB 3 (150€/ha/an) Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Présentation de l'attestation d'engagement et/ou d'attestation de début de conversion délivrée par l'organisme certificateur. Copie du dernier rapport de contrôle réalisé par l'organisme certificateur et licence		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Diversité des espèces d'intérêt communautaire		
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Exploitants agricoles		

<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Chambre d'agriculture, Syndicat agricole du Cap Leucate, associations naturalistes, PNR NM					
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						

<b>NAT 1</b>	<b>AMÉLIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES</b>		<b>PRIORITÉ 3</b>
			<b>FAISABILITÉ 1</b>
<b>Objectif 7</b>	Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
<b>But de l'opération</b>	Améliorer les connaissances concernant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale Adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces		
<b>Éléments favorisés par l'opération</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>	
	92DO – Galeries riveraines à Tamaris	Entomofaune Reptiles et amphibiens Chiroptères : 1303 – Petit Rhinolophe 1304 – Grand Rhinolophe 1307 – Petit Murin 1310 – Minioptère de Schreibers 1321 – Murin à oreilles échancrées 1324 – Grand Murin	
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>			
<b>Localisation géographique</b> : L'ensemble du site Natura 2000			
<b>Description des actions</b>			<b>Coût en € sur 6 ans</b>
<b>Action 1. Réalisation d'un inventaire</b> complémentaire concernant l'entomofaune			13 500 €
<b>Action 2. Réalisation d'un inventaire</b> complémentaire concernant les reptiles et les batraciens			13 500 €
<b>Action 3. Réalisation d'un inventaire</b> complémentaire concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire: - les galeries et fourrés méditerranéens - les chiroptères			1350 €
			6750 €
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>			
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Actions 1 à 3</b>	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAEt <u>Financeurs potentiels</u> : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...)	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Élaboration des protocoles d'inventaires Réalisation des inventaires		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Niveau de connaissances acquises sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniaux Diffusion des données		
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Associations naturalistes, ONF, PNR NM		
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Experts scientifiques, associations naturalistes, ONF, PNR NM		

Calendrier de mise en oeuvre						
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1						
2						

NAT 2	SUIVI DES PARAMÈTRES ÉCOLOGIQUES		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Objectif 7	Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Améliorer les connaissances concernant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale Évaluer l'impact des modes de gestion sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et ajuster le cas échéant ces modes de gestion		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces	
	Tous	Toutes	
DESCRIPTION DES ACTIONS			
Localisation géographique : L'ensemble du site Natura 2000			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Avant-propos : Les diagnostics environnementaux réalisés préalablement à la contractualisation ainsi que les suivis de la mise en œuvre des actions non contractuelles (cartographies et/ou photographies des surfaces traitées avant et après intervention) permettront d'avoir un état initial des habitats avant la mise en œuvre des actions et des travaux.			
Action 1. Suivi de la fréquentation tous les deux ans sur le lido et l'étang : afin de mieux connaître le public fréquentant le site, le type d'activités pratiquées (fiches FRE) - réalisation de comptages - réalisation d'enquêtes de perception			18 000 €
Action 2. Suivi de la qualité des eaux - 2.1. vis-à-vis de l'eutrophisation : Réseau de suivi lagunaire (RSL) – suivi annuel porté par la Région LR et l'Agence de l'eau RMC, effectué par IFREMER - 2.2. vis-à-vis de molécules toxiques (métaux, HAP et PCB) : Réseau d'observation des composés chimiques (ROCCH, ex-RNO), et Réseau intégrateurs biologiques (RINBIO) - 2.3. Suivi des pesticides (caging de moules)			Actions portées par la Région LR, l'Agence de l'eau et IFREMER  2000 €
Action 2bis. Suivi mensuel de la station d'épuration			Action portée par PNR
Action 3. Suivi de la lagune 3.1. Suivi mensuel des paramètres physico-chimiques simples, effectué par le PNR dans le cadre du Réseau interrégional des gestionnaires de lagunes : Température, Salinité, niveaux d'eau (3 mires) - continuer le suivi mensuel - poser 3 mires calées sur le 0 NGF (une au pont des Coussoules, l'autre sous le camping du Clapotis, la dernière au nord de l'étang près de la digue des salins)			Action portée par le PNR NM  2300 €
3.2. Effectuer une cartographie des herbiers selon le protocole mis en œuvre lors de la dernière étude des herbiers (Wilke, M. 2005) Cette étude devra être effectuée la dernière année d'animation du DOCOB, afin d'observer l'influence de la diminution des apports trophiques (fiche EAU 1 et EAU 2).			5000 €
3. Effectuer une étude bathymétrique selon le protocole mis en œuvre lors de la dernière étude des herbiers (Wilke, M. 2005) Cette étude devra être effectuée la dernière année d'animation du DOCOB, afin d'évaluer les actions concernant l'amélioration du fonctionnement hydraulique de la lagune (cf. fiche HYD 1), celles concernant la résorption des sources artificielles de comblement (cf. fiche HYD 2).			10 000 €

<b>Action 4. Suivi du grau</b> effectué par le PNR (mensuel) et l'association des Habitants de La Franqui (hebdomadaire)		Action portée par le PNR NM et les Habitants de La Franqui				
<b>Action 5. Suivi des travaux d'amélioration de la circulation des eaux dans l'étang</b> (fiche HYD 1)		ND				
<b>Action 6. Suivi des sources de comblement</b> - Dépôts sauvages et plages		<i>Cf. fiche ANIM</i> 8400 €				
<b>Action 7. Suivi annuel des espèces nicheuses</b> sur le lido, l'étang et les salins - période de nidification - nombre de couples/individus - taux de reproduction - comptage des individus non nicheurs au printemps et à l'automne		19 200 €				
<b>Action 8. Suivi des habitats naturels d'IC</b> ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de protection, ou travaux de gestion de la fréquentation		900 €				
<b>Action 9. Suivi de la migration prénuptiale, postnuptiale et stationnements hivernaux.</b> Les protocoles des suivis de migration seront définis en groupes d'experts, en lien avec les suivis qui seront réalisés sur les sites Natura 2000 voisins		ND				
<b>Action 10. Suivi de l'élévation du niveau de la mer</b> - Pose d'une mire en mer à La Franqui - Suivi de l'engraissement du lido (photos aériennes ou orthophotoplans)		1700 €				
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>						
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Actions 1 à 14</b>	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAEt <u>Financeurs potentiels</u> : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...)				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation des suivis, respect des protocoles de suivis					
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Diffusion des données					
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	PNR NM, CR LR, Agence de l'eau, PNR NM, Associations naturalistes, ONF, CDT, IFREMER					
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Experts scientifiques, associations naturalistes, ONF, PNR NM					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>						
<b>N° d'action</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
1						
2						
2 bis						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

ANIM	MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU DOCOB		PRIORITÉ 1
			FAISABILITÉ 1
Action transversale	Assurer l'animation, la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Document d'Objectifs		
But de l'opération	Assurer la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le DOCOB afin de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site « étang de La Palme » a été désigné		
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces	
	Tous	Toutes	
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
<p><b>Mission 1.</b> Assurer l'<b>animation générale</b> nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer un programme de travail hiérarchisé par période de 3 ans (qui pourra être réajusté tous les ans) qui sera soumis pour avis au Comité de pilotage ;</li> <li>- élaborer en année N-1, le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le projet de budget correspondant ;</li> <li>- mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;</li> <li>- Mettre en œuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice ;</li> <li>- mettre en place, un partenariat technique, voire financier, avec les structures intéressées par la mise en œuvre du DOCOB ;</li> <li>- organiser et animer les réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail ;</li> <li>- assurer la concertation nécessaire autour de la mise en œuvre des actions prescrites par le DOCOB, avec les acteurs locaux concernés.</li> </ul>			47 400 €
<p><b>Mission 2.</b> Assurer la mise en œuvre des <b>objectifs de contractualisation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter les procédures d'engagements contractuels, via les outils réglementaires prévus ;</li> <li>- préparer les projets territoriaux pour la mise en œuvre des Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt) et identifier les besoins correspondants en matière de diagnostic d'exploitation ;</li> <li>- recenser les propriétaires et ayant droit ainsi que les exploitants agricoles, susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles de type Contrat Natura 2000 non agricoles non forestiers et MAEt et identifier les besoins en matières de diagnostics environnementaux ;</li> <li>- assister techniquement et administrativement à l'élaboration des contrats ;</li> <li>- participer à la mise en œuvre de contrats (diagnostics écologiques) ;</li> <li>- réaliser une fois les engagements signés, le suivi des contrats Natura 2000 et des MAE t.</li> </ul>			25 000 €
<p><b>Mission 2bis.</b> Assurer la mise en œuvre des actions non contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier et impliquer les Maîtres d'ouvrage, terminer de construire les actions avec eux ;</li> <li>- mobiliser les financements nécessaires ;</li> <li>- accompagner le Maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions (maîtrise d'œuvre éventuelle, suivi des chantiers, etc.) ;</li> <li>- effectuer, avec le Maître d'ouvrage, le suivi des actions mises en œuvre.</li> </ul>			39 600 €
<p><b>Mission 3.</b> Assurer l'animation particulière relative à <b>la mise en place de la Charte Natura 2000</b> et aux mesures non contractuelles, en assurer la mise en œuvre et le suivi.</p>			2400 €

<p><b>Mission 4.</b> Assurer la <b>communication</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur Natura 2000 et le contenu du DOCOB, en assurant l'information et la sensibilisation du public,</li> <li>- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication global, permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site ainsi que les orientations et les mesures du DOCOB. Ce plan est soumis à la validation du Comité de pilotage. Il prévoit des actions de sensibilisation, de formation, et si nécessaire de concertation et de médiation avec les acteurs locaux via la mise en place de réunion ad hoc ;</li> <li>- assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme), contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences (information le plus en amont possible des porteurs de projets, mise à disposition des données relative au site), collecter auprès des gestionnaires, services de l'État, établissements publics, l'information relatives aux actions qu'ils ont conduites,</li> <li>- mutualiser avec d'autres structures animatrices de DOCOB, l'expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000</li> </ul>	11 000 €
<p><b>Mission 5.</b> Assurer la <b>coordination des suivis scientifiques et écologiques</b> afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de suivre l'évolution des habitats et des espèces et de juger de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre ;</li> <li>- d'évaluer l'état de conservation d'un site ;</li> <li>- d'enrichir les connaissances.</li> </ul>	16 200 €
<p><b>Mission 6.</b> Assurer le <b>suivi de la mise en œuvre du DOCOB</b>, le <b>suivi des actions</b> menées et la <b>mise à jour du DOCOB</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites ;</li> <li>- établir un rapport annuel des activités (bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en œuvre, difficultés rencontrées) ;</li> <li>- suivre l'évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant des ajustements ou modifications des cahiers des charges ;</li> <li>- réaliser à la fin des 3 premières années, un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer (avec les services de l'État) la mise en œuvre du DOCOB ;</li> <li>- proposer une révision du DOCOB en fin de programme ;</li> <li>- proposer des améliorations du dispositif d'animation ;</li> <li>- intégrer l'évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre des DOCOB ;</li> <li>- intégrer les connaissances scientifiques acquises ;</li> <li>- le cas échéant, proposer au Comité de pilotage des amendements aux objectifs et mesures du DOCOB.</li> </ul>	21 400 €
<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>	
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	Animation du DOCOB : Mesure 323A du PDRH Financeurs : Europe (FEADER), État, Collectivités
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Réalisation du plan de communication Nombre de signataires potentiels contactés Nombre de contrats signés (contrats Natura 2000 et MAEt) Nombre de réunions organisées Présentation du bilan annuel de suivi
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Pourcentage de surfaces engagées sous contrat Qualité des actions réalisées Satisfaction des signataires de contrats Évaluation des bilans annuels de suivi

<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	PNR NM
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Membres du comité de pilotage

## 5. Budget prévisionnel

---

Le tableau suivant récapitule le coût de chaque opération, action par action, lorsqu'elles ont pu être chiffrées.

Afin d'éviter tout double comptage, les actions se rapportant à une autre opération que celle concernée par la fiche dans laquelle elles sont décrites (indiquées en *italique gris* dans les fiches), sont chiffrées quand même, mais ne participent pas au coût total de la fiche.

Exemple : dans la fiche INF, l'action n°1 sera mise en œuvre appartient à l'animation du DOCOB et sera mise en œuvre par l'animateur du DOCOB ; elle est donc comptabilisée dans la fiche ANIM.

La charte Natura 2000 du DOCOB de l'étang de La Palme est jointe au présent document.

**Tableau simplifié du budget prévisionnel pour la mise en œuvre du DOCOB « étang de La Palme »**

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche	
INF	1	Définir un plan de communication				800 €	ANIM n°4.1	60 535 €	
	2	Supports d'information	2.1. plaquettes d'information		6 575 €				
			2.2. outils pédagogiques		1 600 €				
			2.3. communication DOCOB			2 400 €	ANIM n°4.1		
	3	Aménagements visant à informer	3.1. Panneaux	A32326P	43 360 €				
			3.2. information travaux		ND				
	4	Animations nature	tout public		3 600 €				
			scolaires		3 600 €				
			chantiers bénévoles			800 €	ANIM n°4.1		
	5	Sensibilisation décideurs	Réunions			400 €	ANIM n°4.1		
Sorties						ANIM n°4.1			
5bis	Rencontrer directement certains acteurs locaux				1 200 €	ANIM n°2bis 3			
6	Formation encadrants sports de nature	réunions fédé sportives			1 800 €	3 200 €	ANIM n°2bis 3		
		1 session / an							
		outils pédagogiques				1 000 €	cf. action 2.2		
7	Restitutions RSL			CR, AE, PNR					
SURV	1	coordination actions de surveillance				4 800 €	ANIM 2bis n°3	200 000 €	
	2	embauche écoparde			200 000 €				
FRE 1	1	Fermeture des accès VM	Mise en défens	A32334P	32 700 €			392 550 €	
			Balisage accès sécu et ayant-droits	A32325P	31 250 €				
	2	Organisation transports collectifs	mise en place transports		63 600 €				
			panneaux d'interdiction d'accès	A32326P		6 000 €	INF n°3.1		
	3	Panneaux	panneaux d'entrée de site	A32336P		5 000 €	INF n°3.1		
			Maîtrise d'œuvre		30 000 €				
	4	Aires de stationnement	Travaux		210 000 €				
entretien et remplacement matos				5 000 €					
Toilettes publiques				20 000 €					
5	Surveillance					SURV			

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
FRE 2	1	Canalisation du public sur les secteurs les plus fréquentés	Balisage des accès	A32324P	15 000 €			149 000 €
			Pose de panneaux d'information	A32326P		2 000 €	INF n°3.1	
	2	Mise en défens	mise en défens	A32324P	19 000 €			
			Pose de panneaux d'information	A32326P		100 €	INF n°3.1	
			plages vivantes	PNR				
	3	Limiter les dégradations liées à la fréquentation	appui communes pour limiter déchets			100 €	ANIM 2bis n°3	
			interdiction chiens sans laisse			100 €	ANIM 2bis n°3	
	4	itinéraires et secteurs spécifiques à certaines activités	randonnées lido			6 600 €	INF n°3.1 et ANIM 1.7	
			pratique char à voile (lido)	A32324P	5 000 €			
	5	Sentier d'interprétation	balisage sentier salins -> résurgence -> village observatoires avifaune		80 000 € 30 000 €			
6	suivi de la fréquentation	comptages et questionnaires			18 000 €	NAT 2 n°1		
		enquête de perception			1 000 €	NAT2 ANIM 6.3		
FRE 3	1	Mise en place d'un zonage des différentes activités sur le plan d'eau de la lagune	mise en place d'un groupe de concertation			1 200 €	ANIM 1.7	2 800 €
	2	Élaboration d'une charte de la navigation	charte de navigation			800 €	ANIM 1.7	
			édition et diffusion de la charte				action 3	
	3	Réalisation et diffusion de supports d'information	15 posters charte+ zonage			675 €	ANIM 1.4 et INF 2.1	
			1500 Plaquettes pour informer la charte (à son lancement)			1 700 €	ANIM 1.4 et INF 2.1	
4	Réaliser des aménagements visant à informer les usagers du zonage sur l'étang et des règles à respecter	2 Panneaux accueil spot + zonage + charte	A32326P		3 200 €	INF n°3.1		
		mise en place éventuelle d'un balisage sur l'étang ou sur certaines parties de l'étang		2 800 €				
5	Limiter la circulation des véhicules à moteur liée à la fréquentation nautique	limiter la circulation des véhicules à moteur liée à la fréquentation nautique	A32324P		1 600 €	FRE 1 n°1		

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
FRE 4	1	Diagnostic visant à identifier enjeux dunes		A32329	6 300 €			20 740 €
	2	restaurer dunes		A32329	ND		selon action 1	
	4	mosaïque de milieux		A32305R	ND		selon action 1	
	5	Prévenir prélèvements de sable					SURV	
	6	Adapter nettoyage des plages		A32332	14 440 €			
	7	Canaliser la fréquentation (dt secteur Nord Coussoules)	Canalisation du public	A32324P		5 000 €	FRE 2 n°1.1	
			Mise en défens	A32324P		10 000 €	FRE 1 n°1	
			Panneaux d'information	A32326P		60 €	INF n°3.1	
8	suivi des milieux restaurés				900 €	NAT 2 n°8		
EAU 1	1	Réduction de l'utilisation de traitements phytosanitaires	Diag d'exploitation	MAEt	ND			1 000 €
			Suppression du désherbage chimique et réduction progressive des traitements phytosanitaires hors herbicides	MAEt	ND			
			Réduction progressive des traitements herbicides et traitements phytosanitaires (1)	MAEt	ND			
			Réduction progressive des traitements herbicides et traitements phytosanitaires (2)	MAEt	ND			
	2	Maintenir/créer des zones tampons	Diag d'exploitation	MAEt	ND			
			Création et entretien d'un couvert herbacé	MAEt	ND			
	3	Déplacer l'Aire de lavage/remplissage (ARS)		CCCM				
	4	Sensibilisation à l'utilisation de produits phytosanitaires				1 200 €	INF 5bis et ANIM 4.2	
5	Actualiser données du SDA			1 000 €				
5bis	Travaux ou conventionnement			ND				
6	Suivi qualité des eaux					NAT 2 n°2		

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
EAU 2	1	Appuyer la commune de La Palme pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration (STEP)		PNR				250 000 €
	1bis	SPANC						
	1ter	Diagnostic lagunage La Franqui			ND			
	2	effectuer les travaux de remise en état de la STEP			250 000 €			
	3	Limiter les apports d'effluents liés à la cabanisation			ND		MAR 2	
	4	Effectuer un suivi de la qualité des eaux					NAT 2 n°2	
	5	Prévenir les pollutions accidentelles					EAU 3	
EAU 3	1	Favoriser l'émergence d'un plan de détournement des poids lourds de la D709				2 000 €	ANIM 1.4	0 €
	2	Limiter l'utilisation de phytosanitaires pour désherber les voies routières et ferroviaires				800 €	ANIM 1.4	
GRAU	1	Mettre en place une cellule de gestion				4 000 €	ANIM 1.7	0 €
	2	Élaborer un règlement de gestion				1 000 €	ANIM 1.4	
	3	Assurer le suivi de la lagune					NAT 2 n°3	
HYD 1	1	Mettre en place un outil d'aide à la compréhension des phénomènes hydrauliques et à la gestion de l'étang permettant de simuler l'impact de différents scénarii de travaux			ND			0 €
	1bis	Création d'un comité d'experts (cahier des charges, validation plan d'aménagement)				1 200 €	ANIM n°1.4	
	2	Avant-projet sommaire des travaux à réaliser			ND			
	3	Réalisation des travaux visant à améliorer le fonctionnement hydraulique		A32313P	ND			
	4	Suivi des travaux				ND	NAT2 n°5	
	5	Réduction des sources de comblement artificielles					HYD2	
	6	Préserver sources d'alimentation eau douce de l'étang					HYD3	

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
HYD 2	1	Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique du comblement	Réaliser des réunions « élus »			800 €	INF5 + ANIM n°4.1	36 810 €
			Réaliser une plaquette d'information destinée aux professionnels du bâtiment et acteurs concernés			600 €	INF 2.1 + ANIM n°4.1	
	2	Suppression des apports de sédiments supplémentaires	Information du Camping « le Clapotis et des propriétaires privés Surveillance des plages de l'étang			400 €	INF 5bis+ ANIM n°4.1 SURV	
	3	Remédier aux dysfonctionnements de la STEP	Réaliser les travaux de remise en état de la station d'épuration suivi des effluents rejetés				EAU 2 n°2 NAT 2 n°2bis	
	4	Résorption des dépôts sauvages qui contribuent au comblement de l'étang	Enlèvement des dépôts sauvages		36 810 €			
			Mise en défens et fermeture des accès aux dépôts	A32324P / CC FRE1		2 100 €	FRE 1 n°1	
Pose de panneaux d'information			A32326P		1 600 €	INF n°3.1		
5	Lutter contre les remblais liés à la cabanisation	Surveillance des sites sensibles				SURV		
HYD 3	1	Empêcher remblaiement sources, canaux, ruisseaux	Enlever et prévenir dépôts sauvages				HYD2 n°4	50 800 €
	2	Valoriser principales résurgences karstiques	Panneautage d'information			4 600 €	INF n°3.1	
			Actions d'implication des acteurs locaux				INF4 n°3	
	2 bis	Restaurer les résurgences karstiques		A32315P	ND			
	3	Planter de nouvelles haies le long du chevelu hydraulique		A32306P			AGR4 n°1	
4	Restaurer et entretenir les cours d'eau et leur ripisylve	Restauration de ripisylve	A32311P	18 000 €				
		Entretien de ripisylve	A32311R	32 800 €				
MAR 1	1	Diagnostic des roselières			2 000 €			2 000 €
	2	Travaux de restauration des ouvrages hydrauliques et canaux		A32314P A32315P	ND			
	3	Enlever les dépôts sauvages dans les roselières					HYD2 n°4	
	4	Limiter la prolifération d'espèces envahissantes					MAR3	

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
MAR 2	1	Effectuer un diagnostic de la cabanisation (foncier, état des habitats naturels, comblement ZH, rejets effluents)			100 000 €			100 000 €
	2	Informers les cabaniers sur les intentions des autorités compétentes	plaquettes panneaux			4 200 € 9 800 €	INF n°2.1 INF n°3.1	
	3	Assurer une surveillance de terrain pour anticiper la construction de nouvelles cabanes					SURV	
	4	Appuyer les municipalités afin d'interdire l'accès aux réseaux et services collectifs, et bien concevoir les PLU				4 600 €	ANIM 1.4	
MAR 3	1	Identifier et localiser les espèces indésirables ou gênantes			7 000 €			7 000 €
	2	Informers et sensibiliser les décideurs et les techniciens territoriaux				600 €	ANIM n°4.1 + INF n°5	
	3	Éradiquer ou maîtriser l'expansion des espèces invasives selon préconisations définies dans l'action 1		A32320 P et R	ND			
	4	Étudier et, éventuellement, mettre en œuvre les actions de limitation des populations de Goéland leucophée			ND	-	-	
	5	Réduire la pression exercée par les autres espèces (chiens errants, etc.)	Gestion des niveaux d'eau autres types d'action		ND			
SAL 1	1	Identifier le(s) gestionnaire(s) des salins en concertation avec le/les propriétaire(s) foncier (État, CEL, commune) et la CCCM				400 €	ANIM 2bis1	20 000 €
	2	Constituer une commission de suivi de l'élaboration du plan de gestion				1 000 €	ANIM 1.7	
	3	Réaliser un plan de gestion définissant les actions à mener en faveur des Laro-limicoles, la capacité d'accueil du public sans impact sur la faune et la flore, etc.			20 000 €			
	4	Recherche de financements autres si pas de contractualisation pour mise en œuvre				6 000 €	ANIM 2bis2	
	5	Mise en œuvre et suivi des actions						

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
SAL 2	1	Recruter le personnel nécessaire à la gestion du site	Recrutement			2 200 €	ANIM 2bis3	228 000 €
			Mi-Temps gestion du site		72 000 €			
			Mi-Temps accueil public		72 000 €			
	2	Restauration et entretien des ouvrages hydrauliques et des canaux	restauration des ouvrages de petite hydraulique	A32314P	ND			
			curages locaux de canaux et fossés	A32312P et R	ND			
	3	Gérer les niveaux d'eau dans les salins selon le plan de gestion		A32314R	ND			
	4	Travaux de restauration d'îlots situés dans le grand réservoir et dans les réservoirs le long de la voie ferrée		A32323P	24 000 €			
	5	Aménagement de nouveaux îlots dans le grand réservoir et sur les réservoirs le long de la voie ferrée		A32323P	60 000 €			
	6	Entretien des îlots	Entretien annuel des îlots apport de matériaux si érosion	A32323P	ND			
			Réfection des diguettes de protection	A32323P	ND			
	7	Aménager le site pour l'accueil du public	Balisage			ND	FRE 2 n°1	
			Mise en défens secteurs sensibles			10 000 €	FRE2 n°2	
			Création d'un observatoire			30 000 €	FRE 2 n°5	
	8	Poser des panneaux d'information	Pose de panneaux d'information			2 000 €	INF n°3.1	
Entretien des panneaux					7 200 €	INF n°3.1		
9	Etudier les moyens pour réduire la pression de compétition exercée par le Goéland leucophée	Actions selon le cadre législatif				cf. MAR 3 n°4		
		Gestion des niveaux d'eau pour isoler les îlots de nidification				action 3		
		Réalisation d'assecs ou d'inondations au niveau des îlots pour éviter l'installation des goélands leucophée				action 3 et MAR 3 n°4		
10	Mettre en place un protocole de suivi des espèces nicheuses et invasives				6 400 €	NAT 2 n°7		

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
AGR 1	1	Identifier et cartographier les sites en cours de colonisation par les ligneux, et leur état de conservation			9 000 €			9 000 €
	2	Ouverture mécanique des habitats (déboisement, débroussaillage mécanique)		A32301P MAEt	ND			
	2bis	Ouverture des milieux par le feu		A32302P MAEt	ND		selon action 1	
	3	Accompagner les actions d'ouverture d'opérations d'information des usagers du site				ND	INF n°3.2	
	4	Assurer l'entretien après ouverture					AGR 2	
AGR 2	1	Identifier et cartographier les sites en cours de colonisation par les ligneux					AGR 1 n°1	0 €
	2	Entretien par gestion pastorale dans les zones identifiées dans l'action 1		A32303R MAEt	ND			
	2bis	Entretien mécanique et débroussaillage dans les zones identifiées dans l'action 1	fauche manuelle ou mécanique gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32304R A32305R	ND ND			
	3	Accompagner les actions d'entretien d'opérations d'information des usagers du site				ND	INF n°3.2	
AGR 3	1	Restauration de murets ave diagnostic environnemental préalable		A32323P	ND			0 €
	2	Entretien des murets identifiés		A32323P	ND			
AGR 4	1	Restauration des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres,		A32306P	ND			0 €
	2	Entretien des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres		A32306R MAEt	ND			
AGR 5	1	Conversion à l'agriculture biologique		MAE	ND			0 €
	2	Maintien de l'agriculture biologique		MAE	ND			
NAT 1	1	Inventaire complémentaire entomofaune			13 500 €			35 100 €
	2	Inventaire complémentaire reptiles et batraciens			13 500 €			
	3	Inventaires complémentaires habitats et espèces d'intérêt communautaire	Fourrés à Tamaris Chiroptères		1 350 € 6 750 €			

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
NAT 2	1	Suivi de la fréquentation tous les 2 ans (sur le lido et l'étang)	comptages enquêtes de perception		18 000 €		ANIM 5.1	54 500 €
	2	Suivi de la qualité des eaux - eutrophisation - métaux, HAP, PCB - pesticides		Suivis régionaux portés par CR, AE et/ou IFREMER				
			suivi pesticides		2 000 €			
	2bis	Suivi mensuel de la Stations d'épuration de La Palme		porté par l'exploitant				
	3	Suivi de la lagune	Suivi physico-chimique mensuel (achat et calage d'une mire / le suivi lui-même étant assuré par la PNR)		2 300 €			
			Cartographie des herbiers - évolution de la couverture végétale depuis 2005		5 000 €			
			Bathymétrie - comparaison à 2005 et évaluation des travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique		10 000 €			
	4	Suivi du grau		action portée par le PNR + habitants de La Franqui				
	5	Suivi des travaux d'amélioration de la circulation des eaux dans l'étang			ND			
	6	Suivi des sources de comblement				8 400 €	ANIM 6.3	
	7	Suivi annuel des espèces nicheuses sur le lido, l'étang et les salins			16 000 €			
	8	Suivi des habitats naturels d'IC ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de protection			900 €			
9	Suivi de la migration pré-nuptiale, post-nuptiale et stationnements hivernaux			ND				
10	Suivi de l'élévation du niveau de la mer	pose d'une mire à La Franqui		300 €				
		suivi de l'engraissement du lido			1 400 €	ANIM 5.1		

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

Fiche	n° action	Détail action	Mesure	TYPE ACTION contractuelle ou hors DOCOB	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	sous-total comptabilisé dans autre fiche	fiche destinataire de somme	TOTAL Fiche
ANIM	1	Animation générale	Programme triennal		47 400 €			164 200 €
	2	Mise en œuvre des objectifs de contractualisation	Projets agro-env MAEt		25 000 €			
	2bis	Mise en œuvre des actions non contractuelles	identifier et impliquer les Maîtres d'ouvrage, terminer construction des actions avec MO (appui à Mo)		39 600 €			
	3	Charte Natura 2000			2 400 €			
	4	Communication	Plan de communication		12 200 €			
	5	Coordination des suivis scientifiques et écologiques	évolution des habitats et espèces et évaluation des actions		16 200 €			
	6	Suivi de mise en œuvre du DOCOB, suivi des actions et mise à jour du DOCOB	tableau de bord des actions		21 400 €			
TOTAL PAR COLONNE					1 784 035 €			1 784 035 €

## 6. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Fiche	n° action	Détail action	2009	2010	2011	2012	2013	2014
INF	1	Définir un plan de communication						
	2	Supports d'information						
	3	Aménagements visant à informer						
	4	Animations nature						
	5	Sensibilisation décideurs						
	5bis	Rencontrer directement certains acteurs locaux						
	6	Formation encadrants sports de nature						
	7	Restitutions RSL						
SURV	1	coordination actions de surveillance						
	2	embauche écogarde						
FRE 1	1	Fermeture des accès VM						
	2	Organisation transports collectifs						
	3	Panneaux						
	4	Aires de stationnement						
	5	Surveillance						
FRE 2	1	Canalisation du public sur les secteurs les plus fréquentés						
	2	Mise en défens						
	3	Limiter les dégradations liées à la fréquentation						
	4	itinéraires et secteurs spécifiques à certaines activités						
	5	Sentier d'interprétation						
	6	suivi de la fréquentation						
FRE 3	1	Mise en place d'un zonage des différentes activités sur le plan d'eau de la lagune						
	2	Élaboration d'une charte de la navigation						
	3	Réalisation et diffusion de supports d'information						
	4	Réaliser des aménagements visant à informer les usagers du zonage sur l'étang et des règles à respecter						
	5	Limiter la circulation des véhicules à moteur liée à la fréquentation nautique						
FRE 4	1	Diagnostic visant à identifier enjeux dunes						
	2	Restaurer les dunes						
	4	mosaïque de milieux						
	5	Prévenir prélèvements de sable						
	6	Adapter nettoyage des plages						
	7	Canaliser la fréquentation (dt secteur Nord Coussoules)						
	8	suivi des milieux restaurés						
EAU 1	1	Réduction de l'utilisation de traitements phytosanitaires						
	2	Maintenir/créer des zones tampons						
	3	Déplacer l'Aire de lavage/remplissage (ARS)						
	4	Sensibilisation à l'utilisation de produits phytosanitaires						
	5	Actualiser données du SDA						
	5bis	Travaux ou conventionnement						
	6	Suivi qualité des eaux						
EAU 2	1	Appuyer la commune de La Palme pour améliorer le fonctionnement						

		de la station d'épuration (STEP)							
	1bis	SPANC							
	2	effectuer les travaux de remise en état de la STEP							
	3	Limiter les apports d'effluents liés à la cabanisation							
	4	Effectuer un suivi de la qualité des eaux							
	5	Prévenir les pollutions accidentelles							
EAU 3	1	Favoriser l'émergence d'un plan de détournement des poids lourds de la D709							
	2	Limiter l'utilisation de phytosanitaires pour désherber les voies routières et ferroviaires							
GRAU	1	Mettre en place une cellule de gestion							
	2	Règlement de gestion							
	3	Suivi de la lagune							
HYD 1	1	Modèle hydrosédimentaire							
	1bis	Comité d'experts							
	2	APS							
	3	Travaux fonctionnement hydraulique							
	4	Suivi des travaux							
	5	Réduction des sources de comblement artificiel							
HYD 2	6	Préserver sources d'alimentation eau douce							
	1	Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique du comblement							
	2	Suppression des apports de sédiments supplémentaires							
	3	Remédier aux dysfonctionnements de la STEP							
	4	Résorption des dépôts sauvages qui contribuent au comblement de l'étang							
HYD 3	5	Lutter contre les remblais liés à la cabanisation							
	1	Empêcher remblaiement sources, canaux, ruisseaux							
	2	Valoriser principales résurgences karstiques							
	2 bis	Restaurer les résurgences karstiques dégradées							
	3	Planter de nouvelles haies le long du chevelu hydraulique							
MAR 1	4	Restaurer et entretenir les cours d'eau et leur ripisylve							
	1	Diagnostic des roselières							
	2	Travaux de restauration des ouvrages hydrauliques et canaux							
	3	Enlever les dépôts sauvages dans les roselières							
MAR 2	4	Limiter la prolifération d'espèces envahissantes							
	1	Diagnostic cabanisation							
	2	Informers les cabaniers sur les intentions des autorités compétentes							
	3	Assurer une surveillance de terrain pour anticiper la construction de nouvelles cabanes							
MAR 3	4	Appuyer les municipalités afin d'interdire l'accès aux réseaux et services collectifs, et bien concevoir les PLU							
	1	Localiser les espèces indésirables							
	2	Informers et sensibiliser les décideurs et les techniciens territoriaux							
	3	Éradiquer ou maîtriser l'expansion des espèces invasives							
	4	actions de limitation des populations de Goéland leucopnée							
SAL 1	5	Réduire la pression exercée par les autres espèces							
	1	Identifier le(s) gestionnaire(s) des salins							
	2	Constituer une commission de suivi de l'élaboration du plan de gestion							
	3	Réaliser un plan de gestion							
	4	Recherche de financements autres si pas de contractualisation pr mise en œuvre							
	5	Mise en œuvre et suivi des actions							

SAL 2	1	Recruter le personnel nécessaire à la gestion du site							
	2	Restauration et entretien des ouvrages hydrauliques et des canaux							
	3	Gérer les niveaux d'eau dans les salins selon le plan de gestion							
	4	Travaux de restauration d'îlots situés dans le grand réservoir et dans les réservoirs le long de la voie ferrée							
	5	Aménagement de nouveaux îlots dans le grand réservoir et sur les réservoirs le long de la voie ferrée							
	6	Entretien des îlots							
	7	Aménager le site pour l'accueil du public							
	8	Poser des panneaux d'information							
	9	Etudier les moyens pour réduire la pression de compétition exercée par le Goéland leucopnée							
	10	Mettre en place un protocole de suivi des espèces nicheuses et invasives							
AGR 1	1	Identifier et cartographier les sites en cours de colonisation par les ligneux, et leur état de conservation							
	2	Ouverture mécanique des habitats							
	2bis	Ouverture des milieux par le feu							
	3	Accompagner les actions d'ouverture d'opérations d'information des usagers du site							
	4	Assurer l'entretien après ouverture							
AGR 2	1	Identifier et cartographier les sites en cours de colonisation par les ligneux							
	2	Mise en œuvre du pâturage dans les zones identifiées dans l'action 1							
	2bis	Entretien mécanique et débroussaillage dans les zones identifiées dans l'action 1							
	3	Accompagner les actions d'entretien d'opérations d'information des usagers du site							
AGR 3	1	Restauration de murets							
	2	Entretien des murets							
AGR 4	1	Restauration des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres,							
	2	Entretien des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres							
AGR 5	1	Conversion à l'agriculture biologique							
	2	Maintien de l'agriculture biologique							
NAT 1	1	Inventaire complémentaire entomofaune							
	2	Inventaire complémentaire reptiles et batraciens							
	3	Inventaires complémentaires habitats et espèces d'intérêt communautaire							
NAT 2	1	Suivi de la fréquentation tous les deux ans sur le lido et l'étang							
	2	Suivi de la qualité des eaux							
	2bis	suivi des effluents de la STEP							
	3	Suivi de la lagune							
	4	Suivi du grau							
	5	Suivi des travaux d'amélioration de la circulation des eaux dans l'étang							
	6	Suivi des sources de comblement de l'étang							
	7	Suivi annuel des espèces nicheuses sur le lido, l'étang et les salins							
	8	Suivi des habitats naturels d'IC ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de protection							
	9	Suivi de la migration pré-nuptiale et post-nuptiale							
	10	Suivi de l'élévation du niveau de la mer							
ANIM	1	Animation générale							
	2	Mise en œuvre des objectifs de contractualisation							

## Fiches-actions du DOCOB de l'étang de La Palme

2bis	Mise en œuvre des actions non contractuelles						
3	Charte Natura 2000						
4	Communication						
5	Coordination des suivis scientifiques et écologiques						
6	Suivi de mise en œuvre du DOCOB, suivi des actions et mise à jour du DOCOB						

## 7. Charte Natura 2000 de l'étang de La Palme

---

La Charte doit répondre aux enjeux définis par le DOCOB et contribuer à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site en favorisant la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les

engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent donc pas droit à rémunérations.

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque cependant un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

Contrairement aux contrats Natura 2000 et aux mesures agro-environnementales, l'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

# Annexes



## Annexe 1

## Méthode de priorisation des opérations de gestion

La définition du niveau de priorité pour chaque fiche-actions découle de la hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, décrite au chapitre 7.1 du volume I du DOCOB (état des lieux et objectifs).

Elle détermine, pour chaque habitat naturel et chaque espèce, l'importance de l'enjeu de conservation, en les classant en : faible, modéré, fort et exceptionnel.

Pour le site Natura 2000 « étang de la Palme », cette méthodologie a donc abouti à une hiérarchie des enjeux de conservation présentée dans les 2 tableaux suivants.

## Hiérarchie des enjeux de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Intitulé Habitat	Code Natura 2000	Enjeu de conservation	Fiches-actions concernées
*Lagunes côtières	1150	exceptionnel	INF, SURV, FRE3, EAU1, EAU2, EAU3, GRAU, HYD1, HYD2, HYD3, MAR2, MAR3, SAL1, SAL2, AGR5, NAT2
Prés salés méditerranéens	1410	exceptionnel	INF, SURV, FRE1, FRE2, EAU1, EAU2, EAU3, GRAU, HYD1, HYD2, MAR2, MAR3, AGR2, AGR5, NAT2
*Steppes salées méditerranéennes	1510	exceptionnel	INF, SURV, FRE1, FRE2, FRE3, EAU1, EAU2, EAU3, GRAU, HYD1, HYD2, MAR3, SAL1, SAL2, AGR5, NAT2
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	6420	exceptionnel	INF, SURV, FRE2, EAU1, EAU2, EAU3, HYD3, MAR1, MAR2, MAR3, AGR2, AGR5, NAT2
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	fort	INF, SURV, FRE1, FRE2, EAU1, EAU2, EAU3, GRAU, HYD1, HYD2, MAR3, AGR5, NAT2
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i>	1310	modéré	INF, SURV, FRE1, FRE2, EAU1, EAU2, EAU3, GRAU, HYD1, HYD2, MAR3, AGR5, NAT2
Dunes mobiles embryonnaires	2110	modéré	INF, SURV, FRE1, FRE2, FRE4, MAR3, NAT2
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	2120	modéré	INF, SURV, FRE1, FRE2, FRE4, MAR3, NAT2
Dunes fixées du littoral	2210	modéré	INF, SURV, FRE1, FRE2, FRE4, MAR3, AGR2, NAT2
*Parcours substeppiques	6220	modéré	INF, SURV, MAR3, AGR1, AGR2, AGR3, NAT2
Végétation des laisses de mer	1210	faible	INF, SURV, FRE1, FRE3, FRE4, EAU1, EAU2, EAU3, GRAU, HYD1, HYD2, MAR3, SAL1, SAL2, AGR5
Galleries et fourrés riverains	92D0	indéterminé	INF, SURV, FRE2, EAU1, EAU2, EAU3, HYD3, MAR1, MAR2, MAR3, AGR4, AGR5, NAT1, NAT2

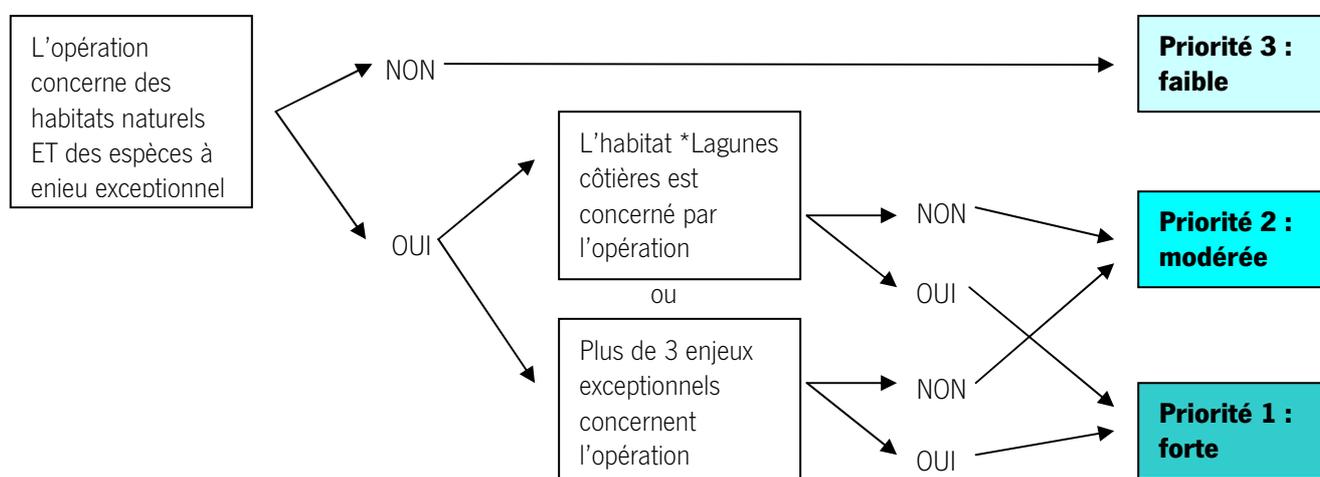
## Hiérarchie des enjeux de conservation des espèces d'oiseau d'intérêt communautaire

Intitulé de l'habitat naturel	Espèces d'oiseaux concernées	Enjeu	Fiches-actions concernées
<b>Lagunes, salins, sansouires et lido</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eaux saumâtres et salées avec ou sans végétation</li> <li>Fourrés halophiles méditerranéens</li> <li>Groupements annuels des plages de sables</li> <li>Lagunes côtières</li> <li>Prés salés méditerranéens</li> <li>Salines</li> <li>Steppes salées méditerranéennes</li> <li>Végétations annuelles sur laisses de</li> </ul>	Sterne naine	exceptionnel	INF, SURV, FRE1, FRE2, FRE3, FRE4, EAU1, EAU2, EAU3, GRAU, HYD1, HYD2, HYD3, MAR2, MAR3, AGR1, AGR2, AGR3, AGR4, AGR5, SAL1, SAL2, NAT2
	Alouette calandrelle	exceptionnel	
	Avocette élégante	fort	
	Gravelot à collier interrompu	fort	

mer • Végétations à Scirpes halophiles • Végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Goéland rilleur	fort	
	Sterne pierregarin	modéré	
	Échasse blanche	modéré	
<b>Roselières et marais doux</b> • Roselières • Végétations à Scirpes halophiles	Butor étoilé	fort	INF, SURV, FRE2, EAU1, EAU2, EAU3, HYD2, HYD3, MAR1, MAR2, MAR3, AGR5, NAT2
	Lusciniole à moustaches	fort	
	Blongios nain	modéré	
	Busard des roseaux	faible	
<b>Plaines agricoles méditerranéennes</b> • Cultures • Prairie humide améliorée • Prairie sèche améliorée • Terrains en friches • Vignobles	Rollier d'Europe	fort	INF, SURV, FRE2, FRE4, EAU1, MAR3, AGR1, AGR2, AGR3, AGR4, AGR5, NAT2
	Bruant ortolan	modéré	
	Oedicnème criard	modéré	
	Pipit rousseline	modéré	
	Alouette lulu	faible	
<b>Pelouses méditerranéennes</b> • Garrigues • Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	Alouette calandrelle	exceptionnel	INF, SURV, FRE2, MAR, AGR1, AGR2, AGR3, AGR4, NAT2
	Cochevis de Thékla	fort	
	Grand-duc d'Europe	modéré	
	Fauvette pitchou	modéré	
	Engoulevent d'Europe	faible	
<b>Cours d'eau et ripisylves</b>	Rollier d'Europe	fort	INF, SURV, HYD3, NAT2

Afin de prioriser les opérations de gestion en fonction de ces enjeux de conservation par habitat et espèce d'intérêt communautaire, un système de notation comprenant 3 niveaux de priorité (1 : priorité forte / 2 : modérée / 3 : faible) a été défini selon la méthode suivante.

### Méthode de priorisation des opérations de gestion



## Récapitulatif de la hiérarchisation par fiche-actions

Les habitats naturels et espèces listés pour chaque fiche sont ceux utilisés dans la méthodologie de hiérarchisation des enjeux de conservation. Pour les oiseaux, il s'agit uniquement des espèces nicheuses.

Pour autant, les actions mises en place dans le cadre de ce DOCOB visent à préserver voire restaurer les habitats d'oiseaux, si bien que les actions bénéficieront aussi aux espèces non nicheuses inféodées aux mêmes habitats.

Numéro fiche	Habitats naturels concernés	Nb d'enjeux exceptionnels	Espèces d'oiseaux concernées	Nb d'enjeux exceptionnels	Nb total enjeux except.	Niveau de priorité
INF	Tous	4	Toutes	2	6	<b>1</b>
SURV	Tous	4	Toutes	2	6	<b>1</b>
FRE 1	1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à salicorne 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes blanches 2210 - Dunes fixées du littoral	2	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos : A131. Échasse blanche A132. Avocette élégante A138. Gravelot à collier interrompu A180. Goéland railleur A193. Sterne pierregarin A195. Sterne naine A243. Alouette calandrelle A255. Pipit rousseline	2	4	<b>1</b>
FRE 2	1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à salicorne 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes blanches 2210 - Dunes fixées du littoral 6420 - Prairies humides à grandes herbes	3	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos : A131. Échasse blanche A132. Avocette élégante A138. Gravelot à collier interrompu A180. Goéland railleur A193. Sterne pierregarin A195. Sterne naine A243. Alouette calandrelle A255. Pipit rousseline  Oiseaux des roselières et marais doux : A021. Butor étoilé A022. Blongios nain A081. Busard des roseaux A293. Lusciniole à moustaches	2	5	<b>1</b>
FRE 3	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1510 - *Steppes salées méditerranéennes	2	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos : A131. Échasse blanche A132. Avocette élégante A138. Gravelot à collier interrompu A180. Goéland railleur A193. Sterne pierregarin A195. Sterne naine A243. Alouette calandrelle A255. Pipit rousseline	2	4	<b>1</b>
FRE 4	1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes blanches 2210 - Dunes fixées du littoral	0	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos : A138. Gravelot à collier interrompu A195. Sterne naine A243. Alouette calandrelle A255. Pipit rousseline	2	2	<b>3</b>

EAU 1	<p>1150 - *Lagunes côtières  1210 - Végétations annuelles des laisses de mer  1310 - Végétations pionnières à salicorne  1410 - Prés salés méditerranéens  1420 - Fourrés halophiles méditerranéens  1510 - *Steppes salées méditerranéennes  6420 - Prairies humides à grandes herbes  92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux</p>	4	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u>  A131. Échasse blanche  A132. Avocette élégante  A138. Gravelot à collier interrompu  A180. Goéland rilleur  A193. Sterne pierregarin  A195. Sterne naine  A243. Alouette calandrelle  A255. Pipit rousseline</p> <p><u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u>  A021. Butor étoilé  A022. Blongios nain  A081. Busard des roseaux  A293. Lusciniolle à moustaches</p> <p><u>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes :</u>  A133. Oedicnème criard  A231. Rollier d'Europe  A246. Alouette lulu  A379. Bruant ortolan</p>	2	6	<b>1</b>
EAU 2	<p>1150 - *Lagunes côtières  1210 - Végétations annuelles des laisses de mer  1310 - Végétations pionnières à salicorne  1410 - Prés salés méditerranéens  1420 - Fourrés halophiles méditerranéens  1510 - *Steppes salées méditerranéennes  6420 - Prairies humides à grandes herbes  92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux</p>	4	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u>  A131. Échasse blanche  A132. Avocette élégante  A138. Gravelot à collier interrompu  A180. Goéland rilleur  A193. Sterne pierregarin  A195. Sterne naine  A243. Alouette calandrelle  A255. Pipit rousseline</p> <p><u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u>  A021. Butor étoilé  A022. Blongios nain  A081. Busard des roseaux  A293. Lusciniolle à moustaches</p>	2	6	<b>1</b>
EAU 3	<p>1150 - *Lagunes côtières  1210 - Végétations annuelles des laisses de mer  1310 - Végétations pionnières à salicorne  1410 - Prés salés méditerranéens  1420 - Fourrés halophiles méditerranéens  1510 - *Steppes salées méditerranéennes  6420 - Prairies humides à grandes herbes  92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux</p>	4	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u>  A131. Échasse blanche  A132. Avocette élégante  A138. Gravelot à collier interrompu  A180. Goéland rilleur  A193. Sterne pierregarin  A195. Sterne naine  A243. Alouette calandrelle  A255. Pipit rousseline</p> <p><u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u>  A021. Butor étoilé  A022. Blongios nain  A081. Busard des roseaux  A293. Lusciniolle à moustaches</p>	2	6	<b>1</b>

GRAU	<p>1150 - *Lagunes côtières</p> <p>1210 - Végétations annuelles des laisses de mer</p> <p>1310 - Végétations pionnières à salicorne</p> <p>1410 - Prés salés méditerranéens</p> <p>1420 - Fourrés halophiles méditerranéens</p> <p>1510 - *Steppes salées méditerranéennes</p>	3	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u></p> <p>A131. Échasse blanche</p> <p>A132. Avocette élégante</p> <p>A138. Gravelot à collier interrompu</p> <p>A180. Goéland rilleur</p> <p>A193. Sterne pierregarin</p> <p>A195. Sterne naine</p> <p>A243. Alouette calandrelle</p> <p>A255. Pipit rousseline</p>	2	5	<b>1</b>
HYD 1	<p>1150 - *Lagunes côtières</p> <p>1210 - Végétations annuelles des laisses de mer</p> <p>1310 - Végétations pionnières à salicorne</p> <p>1410 - Prés salés méditerranéens</p> <p>1420 - Fourrés halophiles méditerranéens</p> <p>1510 - *Steppes salées méditerranéennes</p>	3	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u></p> <p>A131. Échasse blanche</p> <p>A132. Avocette élégante</p> <p>A138. Gravelot à collier interrompu</p> <p>A180. Goéland rilleur</p> <p>A193. Sterne pierregarin</p> <p>A195. Sterne naine</p> <p>A243. Alouette calandrelle</p> <p>A255. Pipit rousseline</p>	2	5	<b>1</b>
HYD 2	<p>1150 - *Lagunes côtières</p> <p>1410 - Prés salés méditerranéens</p> <p>1420 - Fourrés halophiles méditerranéens</p> <p>1510 - *Steppes salées méditerranéennes</p> <p>6420 - Prairies humides à grandes herbes</p> <p>92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux</p>	4	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u></p> <p>A131. Échasse blanche</p> <p>A132. Avocette élégante</p> <p>A138. Gravelot à collier interrompu</p> <p>A180. Goéland rilleur</p> <p>A193. Sterne pierregarin</p> <p>A195. Sterne naine</p> <p>A243. Alouette calandrelle</p> <p>A255. Pipit rousseline</p> <p><u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u></p> <p>A021. Butor étoilé</p> <p>A022. Blongios nain</p> <p>A081. Busard des roseaux</p> <p>A293. Lusciniole à moustaches</p>	2	6	<b>1</b>
HYD 3	<p>1150 - *Lagunes côtières</p> <p>6420 - Prairies humides à grandes herbes</p> <p>92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux</p>	2	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u></p> <p>A131. Échasse blanche</p> <p>A132. Avocette élégante</p> <p>A138. Gravelot à collier interrompu</p> <p>A180. Goéland rilleur</p> <p>A193. Sterne pierregarin</p> <p>A195. Sterne naine</p> <p>A243. Alouette calandrelle</p> <p>A255. Pipit rousseline</p> <p><u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u></p> <p>A021. Butor étoilé</p> <p>A022. Blongios nain</p> <p>A081. Busard des roseaux</p> <p>A293. Lusciniole à moustaches</p> <p><u>Oiseaux des cours d'eau et ripisylves:</u></p> <p>A231. Rollier d'Europe</p>	2	4	<b>1</b>

MAR 1	6420 - Prairies humides à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	1	<u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u> A021. Butor étoilé A022. Blongios nain A081. Busard des roseaux A293. Lusciniole à moustaches	0	1	<b>3</b>
MAR 2	1150 - *Lagunes côtières 1410 - Prés salés méditerranéens 6420 - Prairies humides à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	3	<u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u> A131. Échasse blanche A132. Avocette élégante A138. Gravelot à collier interrompu A180. Goéland railleur A193. Sterne pierregarin A195. Sterne naine A243. Alouette calandrelle A255. Pipit rousseline  <u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u> A021. Butor étoilé A022. Blongios nain A081. Busard des roseaux A293. Lusciniole à moustaches	2	5	<b>1</b>
MAR 3	Tous	4	Toutes	2	6	<b>1</b>
SAL 1	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1510 - *Steppes salées méditerranéennes	2	<u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u> A131. Échasse blanche A132. Avocette élégante A138. Gravelot à collier interrompu A180. Goéland railleur A193. Sterne pierregarin A195. Sterne naine A243. Alouette calandrelle A255. Pipit rousseline	2	4	<b>1</b>
SAL 2						
AGR 1	6220 - *Parcours substeppiques	0	<u>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes :</u> A133. Oedicnème criard A231. Rollier d'Europe A243. Alouette calandrelle A246. Alouette lulu A255. Pipit rousseline A379. Bruant ortolan  <u>Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes :</u> A215. Grand-duc d'Europe A224. Engoulevent d'Europe A245. Cochevis de Thékla A255. Pipit rousseline A302. Fauvette pitchou	1	1	<b>3</b>

AGR 2	<p>1410 - Prés salés méditerranéens  2210 - Dunes fixées du littoral  6220 - *Parcours substeppiques  6420 - Prairies humides à grandes herbes</p>	2	<p><u>Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes :</u>  A215. Grand-duc d'Europe  A224. Engoulevent d'Europe  A245. Cochevis de Thékla  A255. Pipit rousseline  A302. Fauvette pitchou</p> <p><u>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes :</u>  A133. Oedicnème criard  A231. Rollier d'Europe  A243. Alouette calandrelle  A246. Alouette lulu  A255. Pipit rousseline  A379. Bruant ortolan</p> <p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u>  A131. Échasse blanche  A132. Avocette élégante  A138. Gravelot à collier interrompu  A180. Goéland rilleur  A193. Sterne pierregarin  A195. Sterne naine  A243. Alouette calandrelle  A255. Pipit rousseline</p>	2	4	<b>1</b>
AGR 3		0	<p><u>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes :</u>  A133. Oedicnème criard  A231. Rollier d'Europe  A243. Alouette calandrelle  A246. Alouette lulu  A255. Pipit rousseline  A379. Bruant ortolan</p> <p><u>Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes :</u>  A215. Grand-duc d'Europe  A224. Engoulevent d'Europe  A245. Cochevis de Thékla  A255. Pipit rousseline  A302. Fauvette pitchou</p>	1	1	<b>3</b>
AGR 4	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	0	<p><u>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes :</u>  A133. Oedicnème criard  A231. Rollier d'Europe  A243. Alouette calandrelle  A246. Alouette lulu  A255. Pipit rousseline  A379. Bruant ortolan</p> <p><u>Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes :</u>  A215. Grand-duc d'Europe  A224. Engoulevent d'Europe  A245. Cochevis de Thékla  A255. Pipit rousseline  A302. Fauvette pitchou</p>	1	1	<b>3</b>

AGR 5	<p>1150 - *Lagunes côtières</p> <p>1210 - Végétations annuelles des laisses de mer</p> <p>1310 - Végétations pionnières à salicorne</p> <p>1410 - Prés salés méditerranéens</p> <p>1420 - Fourrés halophiles méditerranéens</p> <p>1510 - *Steppes salées méditerranéennes</p> <p>6420 - Prairies humides à grandes herbes</p> <p>92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux</p>	4	<p><u>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :</u></p> <p>A131. Échasse blanche</p> <p>A132. Avocette élégante</p> <p>A138. Gravelot à collier interrompu</p> <p>A180. Goéland railleur</p> <p>A193. Sterne pierregarin</p> <p>A195. Sterne naine</p> <p>A243. Alouette calandrelle</p> <p>A255. Pipit rousseline</p> <p><u>Oiseaux des roselières et marais doux :</u></p> <p>A021. Butor étoilé</p> <p>A022. Blongios nain</p> <p>A081. Busard des roseaux</p> <p>A293. Lusciniole à moustaches</p> <p><u>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes :</u></p> <p>A133. Oedicnème criard</p> <p>A231. Rollier d'Europe</p> <p>A246. Alouette lulu</p> <p>A255. Pipit rousseline</p> <p>A379. Bruant ortolan</p>	2	6	<b>1</b>
NAT 1	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	0		0	0	<b>3</b>
NAT 2	Tous	4	Toutes	2	6	<b>1</b>
ANIM	Tous	4	Toutes	2	6	<b>1</b>

## Prise en compte de la faisabilité technique et financière

Certaines opérations, bien que prioritaires (exemple : améliorer le fonctionnement hydraulique de la lagune) sont plus complexes techniquement à mettre en œuvre et demanderont, pour certaines, des études préliminaires et de lourds investissements. Nous avons donc pris en compte un autre critère afin de définir le calendrier de réalisation des actions : la faisabilité technique et financière.

Trois niveaux de faisabilité, allant de 1 à 3 (de facile à complexe) ont ainsi été définis. Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

- *faisabilité technique* : contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des habitats...), statut foncier (propriétaire unique ou multiples, public ou privé), maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maîtres d'ouvrage (MO) potentiels), réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences...).
- *faisabilité financière* : coûts d'investissement, d'entretien, moyens de financements (mesures contractuelles ou non, etc.).

### Niveau 1 (facile)

Contraintes techniques faibles, propriétaire foncier public, présence d'un MO identifié, réalisation de diagnostic préalable, faible coût de réalisation, mesure contractuelle

### Niveau 2 (moyen)

Contraintes techniques modérées, propriétaires multiples publics et privés, réalisation préalable de diagnostic et d'étude de maîtrise d'œuvre, présence d'un MO potentiel, coût de réalisation modéré

### Niveau 3 (complexe)

contraintes techniques importantes, réalisation d'études préalables de maîtrise d'œuvre et d'incidence, propriétaires fonciers multiples et privés, pas de MO identifié, coût de réalisation élevé, mesure non contractuelle

# Annexe 2

## Cahiers des charges des Contrats Natura 2000

Liste des cahiers des charges des Contrats Natura 2000 :

- Cahier des charges TYPE
- Informer et sensibiliser les publics (A32326P)
- Mise en défens d'habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire (A32324P)
- Fermeture des accès véhicules à moteur (A32325P)
- Préservation des laisses de mer – ramassage manuel des macro-déchets (A32332)
- Lutte contre l'envasement de l'étang (A32313P)
- Restauration et aménagement des annexes hydrauliques (A32315P)
- Restauration de ripisylve (A32311P)
- Entretien de ripisylve (A32311R)
- Lutte contre les espèces indésirables (A32320 P et R)
- Restauration des ouvrages de petite hydraulique (A32314P)
- Gestion des ouvrages de petite hydraulique (A32314R)
- Curage et entretien des canaux et fossés d'amenée d'eau (A32312 P et R)
- Aménagements en faveur des Laro-limicoles (A32323P)
- Restauration des milieux ouverts par débroussaillage (A32301P)
- Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé (A32302P)
- Gestion pastorale des milieux ouverts (A32303R)
- Gestion des milieux ouverts par fauche (A32304R)
- Entretien mécanique des milieux ouverts (A32305R)
- Restauration et entretien des murets (A32323P)
- Réhabilitation de haies, de bosquets, d'arbres isolés ou en alignement (A32306P)
- Entretien de haies, de bosquets, d'arbres isolés ou en alignement (A32306R)

*Dans la fiche-actions FRE 4, les actions 2 et 3 devront être mises en œuvre de façon contractuelle (contrat A32329 - Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière plage). Ce contrat ne disposant pas de fiche technique, et en l'absence de référence concernant la restauration de milieux dunaires, aucun cahier des charges n'a pu être produit*

---

<sup>1</sup> Les actions de pose de ganivelles pour la canalisation du public et la stabilisation des dunes sont inscrites dans l'action 7 de la fiche FRE4.

**Cahier des charges TYPE**

Titre de l'action contractuelle						
Objectif(s)	Objectif(s) du DOCOB auquel l'action se rapporte					
Numéro des fiches-actions concernées	Titre des opérations / fiches-actions concernées par l'action contractuelle					
Territoire visé	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »					
Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle	Habitats naturels			Espèces		
	Habitats naturels d'intérêt communautaire favorisés par l'action contractuelle			Espèces d'intérêt communautaire favorisées par l'action contractuelle		
Localisation de l'action	Localisation(s) précise(s) de l'action contractuelle					
Description de l'action	Description précise de l'action contractuelle					
Type de contrat	Type de contrat concerné : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier ou MAEt					
Éléments engagés	Type d'éléments (parcelles agricoles ou non, portions de routes, haies, murets, etc.) engagés dans le contrat					
Conditions spécifiques d'éligibilité	Conditions d'éligibilité					
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers ou Exploitants agricoles					
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat					
Préalables à la contractualisation	Éléments préalables et indispensables à la contractualisation (état des lieux, plan de gestion, diagnostic environnemental...)					
Engagements rémunérés	Type d'actions que le contractant s'engage à réaliser, et donnant droit à rémunération <i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i>					
Engagements non rémunérés	Type d'actions que le contractant s'engage à réaliser, ne donnant pas droit à rémunération. Ces engagements non rémunérés font partie intégrante du contrat. <i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i>					
Points de contrôle	Points de contrôle pour la vérification du respect des différents engagements du contrat					
Coût de l'action	Coût de l'action contractuelle (€) à renseigner au moment de la contractualisation					
Financement et versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.					
Dispositif financier	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH					
Contribution des financeurs	50 % Europe (FEADER) 50 % État (Crédits MEEDDAT)					
Calendrier de mise en œuvre	2009	2010	2011	2012	2013	2014

<b>Informier et sensibiliser les publics</b>		
<b>Objectif 1</b>	Informier, sensibiliser les acteurs locaux et le grand public, faire respecter les réglementations, afin de préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire	
<b>INF</b>	Sensibiliser les publics sur l'importance de la préservation du patrimoine naturel	
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »	
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
	Tous	Toutes
<b>Localisation de l'action</b>	L'ensemble du site Natura 2000, notamment les zones d'accès au lido, à l'étang, à la presqu'île des Coussoules et à toute autre espace naturel accueillant du public.	
<b>Description de l'action</b>	<p>Les panneaux permettront d'informer et de sensibiliser tous les publics sur l'existence du site Natura 2000, les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale qu'il abrite ainsi que les activités pratiquées et la réglementation en vigueur sur le site. Ces panneaux pourront rappeler la conduite à tenir afin de ne pas générer de dégradations (mêmes involontaires) sur les milieux et les espèces mais également afin de permettre une bonne cohabitation entre les différents usagers et les activités pratiquées sur le site.</p> <p>Des panneaux de fermeture d'accès signaleront l'interdiction de passage et les motifs qui ont conduit à cette fermeture (présence d'habitats fragiles, d'espèces sensibles...). Ils viendront en complément de la mise en place de barrières équipées de cadenas et de dispositifs anti franchissement.</p> <p><i>Les panneaux d'information accompagnant la mise en œuvre de travaux ne sont pas concernés par le présent cahier des charges.</i></p>	
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier <b>A32326P</b> - Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact	
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières Parcelles agricoles	
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers Exploitants agricoles	
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux</li> <li>- Fabrication</li> <li>- Pose des panneaux</li> <li>- Entretien des équipements d'information</li> <li>- Étude et frais d'experts</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>	

<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des matériaux adaptés aux caractéristiques du site</li> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>- Intégration paysagère des équipements</li> <li>- Respect des chartes graphiques, balisages et des normes existantes</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien des équipements</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

Mise en défens d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
<b>Objectif 2</b>	Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire
<b>FRE 1</b> <b>FRE 2</b> <b>FRE 3</b> <b>FRE 4</b>	Limiter la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels Gérer la fréquentation (hors véhicules à moteur) Organiser la fréquentation nautique Restaurer et préserver les systèmes dunaires
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Végétations annuelles des lasses de mer 1310 - Végétations pionnières à Salicorne 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches) 2210 - Dunes fixées du littoral 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux
<b>Localisation de l'action</b>	L'ensemble du site Natura 2000, notamment les zones d'accès au lido, à l'étang, à la presqu'île des Coussoules et à toute autre espace naturel accueillant du public.
<b>Description de l'action</b>	Cette action concerne la mise en défens temporaire ou permanente d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile ou d'espèces sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la canalisation de la fréquentation et concerne : - le balisage des accès de secours, personnel autorisé (poste de sécurité, surveillance, approvisionnement des concessions de plages), - le balisage des accès aux plages afin de limiter l'impact du piétinement sur les habitats du lido, - la mise en défens des dunes afin d'éviter la fréquentation de ces milieux et ainsi limiter les dégradations (piétinement, circulation motorisée...) de ces habitats particulièrement fragiles.  Cette action implique la mise en place de ganivelles, clôtures..., la création de fossés ou talus, aménagements qui seront complétés par la pose de panneaux d'information et/ou de fermeture d'accès.
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32324P</b> – Travaux de mise en défens et de fermeture et d'aménagement des accès
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer les modalités d'intervention (localisation des interventions, type, fréquence, périodes d'intervention...) en particuliers lors de la mise en défens d'habitats ou d'espèces remarquables (exemple des dunes)  Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de poteaux, grillage, clôture, ganivelles, monofil...</li> <li>- Pose et dépose au terme du contrat s'il y a lieu</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures</li> <li>- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé)</li> <li>- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones</li> <li>- Entretien des équipements</li> <li>- Études et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des matériaux adaptés aux caractéristiques du site</li> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>- Intégration paysagère des équipements</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien des équipements</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

<b>Fermeture des accès aux véhicules à moteur</b>	
<b>Objectif 2</b>	Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire
<b>FRE 1</b>	Limiter la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1310 - Végétations pionnières à Salicorne 1410 - Prés salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches) 2210 - Dunes fixées du littoral
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos
<b>Localisation de l'action</b>	L'ensemble du site Natura 2000, notamment les zones d'accès au lido, à l'étang, à la presqu'île des Coussoules et à toute autre zone pouvant accueillir du public motorisé.
<b>Description de l'action</b>	<p>L'action vise à réduire l'impact de la fréquentation des véhicules à moteur sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Elle consiste à réaliser des travaux de fermeture des accès du site aux véhicules par la pose de barrières avec cadenas et de dispositifs anti franchissement (création de fossés, talus, mise en place de grumes...). Ces travaux de fermeture seront complétés par la mise en place de panneaux d'interdiction de passage.</p> <p>Elle pourra aussi consister en la prise en charge de coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes, et autres infrastructures linéaires.</p>
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32325P</b> – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes, et autres infrastructures linéaires
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	Cette action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...)</li> <li>- Mise en place de dispositif antiérosifs</li> <li>- Changement de substrat</li> <li>- Mise en place d'ouvrages permanents de franchissement (gué de rondins, poutrelles démontables, ...)</li> <li>- Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant</li> <li>- Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des matériaux adaptés aux caractéristiques du site</li> <li>- Intégration paysagère des équipements</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien des équipements</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

<b>Préservation des laisses de mer</b> (Ramassage manuel des macro-déchets en substitution du ratissage systématique des plages)	
<b>Objectif 2</b>	Gérer la fréquentation des publics afin de préserver les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire
<b>FRE 4</b>	Restaurer et préserver les systèmes dunaires
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 2110 - Dunes mobiles embryonnaires
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos
<b>Localisation de l'action</b>	Lido des Coussoules (de Port-la-Nouvelle à La Franqui) – communes de Port-la-Nouvelle, La Palme et Leucate
<b>Description de l'action</b>	<p>Zone d'interface entre l'océan et la côte, la plage joue un rôle majeur dans la défense contre la mer. L'installation printanière de la végétation annuelle des laisses de mer conditionne le stockage du sable et l'avancée de la dune mobile embryonnaire, permettant une meilleure résistance aux assauts de la mer.</p> <p>Le développement de cette végétation originale, halo-nitro-psamophile, est lié à la présence de matière organique en décomposition apportée par la mer (algues...). Une faune également très originale se développe à partir de ces « laisses de mer », en les utilisant soit comme source de nourriture, soit comme abris.</p> <p>La flore et la faune de ces milieux sont remarquables par leur capacité d'adaptation à des conditions extrêmes mais sont fragilisées par leur répartition très localisée, linéaire, le long du trait de côte.</p> <p>L'exigence du public en terme d'hygiène a conduit les communes à intensifier leur effort de nettoyage des plages, compromettant ainsi l'intérêt biologique de celles-ci.</p> <p>Cette action contractuelle consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la hiérarchisation des plages en fonction de leur état de conservation et de leur utilisation par le public,</li> <li>- l'adaptation du nettoyage des plages en fonction de cette hiérarchie</li> <li>- l'accompagnement de cette action par une information adaptée du public</li> </ul>
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32332</b> – Restauration des laisses de mer
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières dont parcelles du DPM
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat

<p><b>Préalables à la contractualisation</b></p>	<p>Un diagnostic sera réalisé préalablement à chaque contrat. Ce diagnostic aura pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de réaliser pour chaque commune une cartographie des plages en fonction des enjeux biologiques et touristiques. Les plages seront ainsi classées en 3 types : <ul style="list-style-type: none"> <li>- plages « urbaines et/ou à très forte fréquentation touristique »,</li> <li>- plages « naturelles à enjeu environnemental »,</li> <li>- plages « naturelles à très fort enjeu biologique » (zone de nidification d'oiseaux de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » par exemple).</li> </ul> </li> <li>• d'adapter précisément les modalités de nettoyage aux enjeux des différentes plages. La base de réflexion sera la suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nettoyage mécanique possible sur les plages « urbaines et/ou à très forte fréquentation touristique »,</li> <li>- nettoyage exclusivement manuel possible toute l'année sur les plages « naturelles à enjeu environnemental »,</li> <li>- et aucun nettoyage d'avril à août puis nettoyage exclusivement manuel sur les plages « naturelles à très fort enjeu biologique ».</li> </ul> </li> </ul> <p>Le cahier des charges propre à chaque contrat, précisant les engagements et les aides correspondantes, sera établi suite à ce diagnostic.</p>
<p><b>Engagements rémunérés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage manuel et sélectif des macro-déchets (selon les modalités du diagnostic) sur les plages naturelles à enjeu environnemental et sur les plages naturelles à très fort enjeu biologique, excepté d'avril à août : <ul style="list-style-type: none"> <li>- enlèvement des déchets d'origine anthropique (plastique, métal, pneus, etc.) ou potentiellement dangereux (objets tranchants, etc.)</li> <li>- non enlèvement des débris naturels (bois, algues, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Information du public à l'aide de panneaux sur site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux</li> <li>- Fabrication</li> <li>- Pose des panneaux</li> <li>- Entretien des équipements d'information</li> <li>- Étude et frais d'experts</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> </li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé.</i></p>

<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.</li> <li>- Réalisation d'une formation annuelle des personnels des services techniques municipaux et des personnes extérieures aux services mais intervenants sur les nettoyages. Cette formation sera réalisée dans le cadre de la mission d'animation du DOCOB, et ne sera donc pas à la charge des communes.</li> <li>- Absence de nettoyage mécanique en dehors des plages définies comme étant « urbaines et/ou à très forte fréquentation touristique ».</li> <li>- Sur les plages faisant l'objet d'un nettoyage manuel, maintien de macro déchets (bois...) indispensables au maintien de certains invertébrés. En cas de nécessité d'accompagnement par un véhicule (tracteur et benne), celui-ci devra circuler impérativement en dehors des zones de lasses de mer, de dunes ou de toute autre zone végétalisée.</li> <li>- Pas de stockage des déchets sur la plage.</li> <li>- Enlèvement des déchets au moment du ramassage.</li> <li>- Pas de pose de poubelles de plages en dehors des plages « urbaines ou à très forte fréquentation touristique ».</li> <li>- Pas d'organisation de manifestations sportives, touristiques ou culturelles sur les plages « naturelles à très fort enjeu biologique ».</li> <li>- Prise d'un arrêté municipal réglementant l'accès des chiens sur les plages « naturelles à très fort enjeu biologique ».</li> </ul> <p><i>Information du public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des matériaux adaptés aux caractéristiques du site</li> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>- Intégration paysagère des équipements</li> <li>- Respect des chartes graphiques, balisages et des normes existantes</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1er octobre et le 15 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de l'entretien des installations</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Contrôle sur le terrain des engagements à ne pas faire Engagements à faire : cahier d'enregistrement des interventions ou factures acquittées Mesures pluriannuelles : cahier d'enregistrement des interventions (date, type de travaux, temps passé, intervenant). Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	Non déterminé
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

<b>Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement de l'étang</b>	
<b>Objectif 4</b>	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques
<b>HYD 1</b>	Améliorer le fonctionnement hydraulique de la lagune
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
	<b>Habitats</b>
	<b>Espèces</b>
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	1150 - * Lagunes côtières
	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos
<b>Localisation de l'action</b>	La localisation précise de cette action sera déterminée en fonction des résultats obtenus grâce à l'outil d'aide à la compréhension et à la gestion hydraulique de l'étang (fiche-actions HYD 1).
<b>Description de l'action</b>	<p>La présence d'infrastructures (voie SNCF, route et pont des Coussoules) sur l'étang de La Palme a pour conséquence une réduction des échanges hydrauliques et une modification des dynamiques sédimentaires au sein de la lagune. A terme, son envasement conduira à la perte de son intérêt écologique.</p> <p>Sur la base des résultats obtenus grâce à l'outil d'aide à la compréhension et à la gestion hydraulique qui sera mis en place, des actions seront entreprises afin de diminuer l'impact de ces infrastructures en limitant l'envasement de l'étang et ainsi préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent.</p> <p>Les actions envisagées sont de plusieurs types.</p> <p>Certaines pourront être réalisées dans l'étang, dans le cas de coupures hydrauliques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- creusement de nouveau chenal,</li> <li>- travaux de curage de chenal.</li> </ul> <p>D'autres, pourront être effectuées sur les berges de l'étang :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enlèvement de zones d'accumulation de sédiments gênant la circulation de l'eau dans l'étang</li> <li>- arasement d'îlots, ou presqu'îles, ou bancs de sédiments, scarification</li> </ul>
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32313P</b> – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il convient de privilégier des interventions collectives et de recourir aux financements développées à cette fin par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et les collectivités territoriales.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat

<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Les travaux seront réalisés selon les prescriptions de l'outil d'aide à la compréhension et à la gestion hydraulique de l'étang mis en place sous le contrôle d'un comité d'experts, et dans le respect de la loi sur l'eau.</p> <p>Cet outil permettra de préciser les connaissances sur le fonctionnement hydraulique de l'étang, et devra déterminer quelles actions peuvent raisonnablement être entreprises. Il en déterminera le nombre, leur localisation, leur taille approximative, et éventuellement les modalités de récurrence si un entretien est nécessaire.</p> <p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les périodes de réalisation des travaux,</li> <li>• les modes d'intervention (manuel ou mécanique, matériels à utiliser),</li> <li>• les dimensions précises des chenaux à creuser (longueur, largeur, profondeur) et leur positionnement précis (sur SIG)</li> <li>• les modalités techniques d'évacuation ou d'épandage et de régalaie des boues de curage, voire mise en décharge agréée</li> <li>• les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.</p>					
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de dragueuse suceuse</li> <li>- Décapage du substrat</li> <li>- Curage manuel ou mécanique</li> <li>- Évacuation des boues/vases voire mise en décharge agréée</li> <li>- Arasement d'îlots, presqu'îles ou bancs de sédiments</li> <li>- Scarification</li> <li>- Dévégétalisation : arrachage manuel ou mécanique, éventuellement coupe et abattage de végétaux ligneux, dessouchage</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul>					
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de traitement herbicides dans et sur les bordures de l'étang</li> <li>- Pas de fertilisation chimique de l'étang</li> <li>- Pas d'épandage des boues/vases en zone inondable</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de diagnostics, suivis et inventaires</li> </ul>					
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>					
<b>Coût de l'action</b>	Non déterminé					
<b>Financement et versement des aides</b>	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000</p> <p>L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.</p>					
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH					
<b>Contribution des financeurs</b>	<p>50 % Europe (FEADER)</p> <p>50 % Etat (Crédits MEEDDAT)</p>					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014

<b>Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b>										
<b>Objectif 4</b>	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques									
<b>HYD 3 MAR 1</b>	Préserver les sources karstiques, leurs canaux et les cours d'eau Entretien des roselières									
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »									
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Habitats naturels</th> <th style="text-align: center;">Espèces</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1150 - * Lagunes côtières</td> <td>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos</td> </tr> <tr> <td>1410 – Prés salés méditerranéens</td> <td>Oiseaux des roselières et marais doux</td> </tr> <tr> <td>6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes</td> <td>Oiseaux des cours d'eau et ripisylves</td> </tr> <tr> <td>92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Habitats naturels	Espèces	1150 - * Lagunes côtières	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos	1410 – Prés salés méditerranéens	Oiseaux des roselières et marais doux	6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	Oiseaux des cours d'eau et ripisylves	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux
Habitats naturels	Espèces									
1150 - * Lagunes côtières	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos									
1410 – Prés salés méditerranéens	Oiseaux des roselières et marais doux									
6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	Oiseaux des cours d'eau et ripisylves									
92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux										
<b>Localisation de l'action</b>	Sources karstiques situées au Nord Ouest de l'étang de La Palme (24 recensées dont 4 principales) Zones de roselières (Cf. cartes 21 et 26 de l'état des lieux)									
<b>Description de l'action</b>	<p>Cette action concerne les annexes hydrauliques de l'étang de La Palme et des cours d'eau de son bassin versant, qui hébergent des habitats ou des espèces justifiant la désignation du site. Ces annexes peuvent être isolées complètement du chenal actif ou de l'étang pendant l'étiage et ne plus être alimentées que par les relations avec les nappes. Elles peuvent aussi garder un lien avec le lit principal ou l'étang.</p> <p>L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion de ces annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique.</p>									
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32315P</b> – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques									
<b>Éléments engagés</b>	Annexes hydrauliques situées sur parcelles non agricoles non forestières									
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	<p>Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il convient de privilégier des interventions collectives et de recourir aux financements développés à cette fin par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et les collectivités territoriales.</p> <p>Le coût des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique doit représenter au maximum 1/3 du devis de l'opération.</p>									
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles non forestiers									
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat									
<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs à atteindre en terme de réhabilitation ou d'aménagement des annexes hydrauliques,</li> <li>• la nature des travaux à réaliser,</li> <li>• les périodes de réalisation des travaux en fonction des enjeux écologiques présents,</li> <li>• les modalités techniques d'intervention (zones d'accès des engins, matériels à utiliser, évacuation ou localisation des lieux de stockage, d'épandage et de régalinge des boues de curage),</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation</p>									

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion, ...)</li> <li>sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau</li> <li>- Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage-seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation...</li> <li>- Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage</li> <li>- Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour</li> <li>- Enlèvement raisonné des embâcles</li> <li>- Ouverture des milieux</li> <li>- Faucardage de la végétation aquatique</li> <li>- Végétalisation</li> <li>- Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre au 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux</p> <p>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien des équipements</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000</p> <p>L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.</p>
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	<p>50 % Europe (FEADER)</p> <p>50 % Etat (Crédits MEEDDAT)</p>

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

<b>Restauration de ripisylves</b>	
<b>Objectif 4</b>	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques
<b>HYD 3</b>	Préserver les sources karstiques, leurs canaux et les cours d'eau
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des cours d'eau et ripisylves
<b>Localisation de l'action</b>	Rieu de La Palme et ruisseau de Montauriol
<b>Description de l'action</b>	Plusieurs ruisseaux dont le Rieu de La Palme, le ruisseau de Montauriol et la Combe de Roussel, constituent les principales sources d'alimentation en eau douce de l'étang. Leur ripisylve abrite de plus certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et joue un rôle primordial en terme de corridors écologiques, notamment pour les chiroptères. L'action vise donc la restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et l'enlèvement raisonné des embâcles de ces cours d'eau.
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32311P</b> – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
<b>Éléments engagés</b>	Ripisylves et berges du cours d'eau situées sur des parcelles non agricoles non forestières
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et des collectivités territoriales. Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs à atteindre en fonction des enjeux écologiques présents,</li> <li>• les zones qui feront l'objet de travaux de restauration,</li> <li>• la nature des travaux à réaliser,</li> <li>• les périodes de réalisation des travaux,</li> <li>• les modalités techniques d'intervention : zones d'accès des engins, matériels à utiliser, localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>• les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>• la fréquence des interventions au cours du contrat,</li> <li>• les modalités d'entretien, si nécessaire, après restauration (type et fréquence de l'entretien à effectuer au cours du contrat).</li> </ul> Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation

Engagements rémunérés	<p><u>Ouverture à proximité du cours d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe de bois</li> <li>- Dessouchage</li> <li>- Dévitalisation par annellation</li> <li>- Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol</li> </ul> <p><u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.),</li> <li>- enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat sera choisi.</li> </ul> <p>Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...), Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</p> <p><b><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></b></p>												
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches</li> <li>- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</li> <li>- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien</li> </ul>												
Points de contrôle	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>												
Coût de l'action	A renseigner au moment de la contractualisation												
Financement et versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.												
Dispositif financier	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH												
Contribution des financeurs	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)												
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2009	2010	2011	2012	2013	2014						
2009	2010	2011	2012	2013	2014								

<b>Entretien de ripisylves</b>	
<b>Objectif 4</b>	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques
<b>HYD 3</b>	Préserver les sources karstiques, leurs canaux et les cours d'eau
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des cours d'eau et ripisylves
<b>Localisation de l'action</b>	Rieu de La Palme, ruisseau de Montauriol et Combe de Roussel
<b>Description de l'action</b>	Plusieurs ruisseaux dont le Rieu de La Palme, le ruisseau de Montauriol et la Combe de Roussel, constituent les principales sources d'alimentation en eau douce de l'étang. Leur ripisylve abrite de plus certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et joue un rôle primordial en terme de corridor écologique, notamment pour les chiroptères. L'action vise donc l'entretien de la ripisylve (avec ou sans travaux de restauration préalables), de la végétation des berges et l'enlèvement raisonné des embâcles de ces cours d'eau.
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier <b>A32311R</b> – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
<b>Éléments engagés</b>	Ripisylves et berges du cours d'eau situées sur des parcelles non agricoles non forestières
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et des collectivités territoriales.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs à atteindre en fonction des enjeux écologiques présents,</li> <li>• les zones qui feront l'objet de travaux d'entretien (après restauration ou non)</li> <li>• la nature des travaux à réaliser,</li> <li>• les périodes de réalisation des travaux,</li> <li>• les modalités techniques d'intervention : zones d'accès des engins, matériels à utiliser, localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>• les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>• la fréquence des interventions au cours du contrat</li> </ul> Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille des arbres constituant la ripisylve</li> <li>- Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol</li> <li>- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- brûlage des rémanents (n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.)</li> <li>- enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat sera choisi</li> </ul> <p><b><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></b></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches</li> <li>- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</li> <li>- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires et suivis</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % État (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014

<b>Lutter contre les espèces indésirables</b>		
<b>Objectif 4</b>	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et ses marais périphériques	
<b>MAR 3</b>	Lutter contre les espèces indésirables	
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »	
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
	Tous	Toutes
<b>Localisation de l'action</b>	La localisation des actions sera effectuée au moment de la contractualisation en fonction des zones identifiées dans l'état de référence	
<b>Description de l'action</b>	<p>L'action consiste à éradiquer et /ou contenir les populations d'espèces végétales ou animales indésirables influençant négativement la nature et le fonctionnement des écosystèmes originels. L'élimination vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. C'est une action ponctuelle qui est soit d'emblée complète soit progressive.</p> <p>La limitation d'une espèce indésirable vise à réduire la présence d'une espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. L'intervention est ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.</p> <p>Une liste indicative des espèces végétales et animales avérées comme envahissantes, invasives ou gênantes en Languedoc Roussillon figure en fin du présent cahier des charges.</p>	
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole <b>A32320P et R</b> – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles, non forestières	
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	Ne sont pas éligibles : l'application de la réglementation au titre du code de l'environnement, les dégâts d'espèces prédatrices ou classées nuisibles (cas du Ragondin par exemple), l'élimination d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et /ou en dehors (cas du Goéland leucophée)	
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers	
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	
<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Un état de référence de l'invasion des espèces indésirables du site sera réalisé (liste p. 34).</p> <p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs et les surfaces qui feront l'objet de chantiers d'élimination ou de limitation,</li> <li>• de spécifier les modalités techniques d'intervention et / ou d'élimination en fonction des espèces visées afin de ne pas favoriser leur expansion,</li> <li>• le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat,</li> <li>• le type de suivi à mettre en place.</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation</p>	

<b>Engagements rémunérés</b>	<p><u>Espèces végétales</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre</li> <li>- Arrachage manuel</li> <li>- Enlèvement des produits de coupe ou d'arrachage</li> <li>- Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre</li> <li>- Coupe des grands arbres et des semenciers</li> <li>- Traitement chimique exceptionnel des semis, des rejets, ou des souches d'espèces à très forte capacité de rejets (selon les préconisations du diagnostic)</li> <li>- Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi)</li> </ul> <p><u>Espèces animales</u> : Acquisition de cages pièges, suivi et collecte des pièges</p> <p><u>Espèces végétales et animales</u> : Etudes et frais d'experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>					
<b>Engagements non rémunérés</b>	<p><u>Espèces végétales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proscrire les pratiques stimulant le développement des espèces invasives</li> <li>- Ne pas réaliser de labour des terrains</li> </ul> <p><u>Espèces végétales et animales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de matériel adapté pour les travaux d'élimination</li> <li>- Proscrire l'utilisation de méthodes chimiques d'éradication, sauf traitement chimique exceptionnel des semis, des rejets, ou des souches d'espèces à très forte capacité de rejets</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires et suivis</li> </ul>					
<b>Points de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapport de diagnostic</li> <li>- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</li> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>					
<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation					
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.					
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH					
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)					
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014

**Liste non exhaustive des espèces éligibles au contrat Natura 2000 A32320P et R**

Espèces végétales envahissantes		Espèces animales indésirables	
Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique
Mimosa d'hiver	<i>Acacia dealbata</i>	Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>
Erable Negundo	<i>Acer negundo</i>	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
Agave	<i>Agave americana</i>	Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>
Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>
Ambroisie à feuilles d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>
Faux indigo	<i>Amorpha fruticosa</i>	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>
Plante cruelle	<i>Araujia sericifera</i>	Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i>
Armoise des frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i>	Ecrevisse rouge de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i>	Ecrevisse Signal ou de Californie	<i>Pacifasctacus leniusculus</i>
Aster d'automne	<i>Aster novi belgii gr.</i>	Cascaïl	<i>Ficopomatus enigmaticus</i>
Aster écailléux	<i>Aster squamatus</i>		
Azolla fougère	<i>Azolla filiculoides</i>		
Séneçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>		
Bidens feuillu	<i>Bidens frondosa</i>		
Bident à feuilles semi-alternes	<i>Bidens subalternans</i>		
Barbon andropogon	<i>Bothriochloa barbinodis</i>		
Arbre à papillons	<i>Buddleja davidii</i>		
Griffes de sorcières	<i>Carpobrotus acinaciformis</i>		
Griffes de sorcières	<i>Carpobrotus edulis</i>		
Ambroisie du Mexique	<i>Chenopodium ambrosioides</i>		
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i>		
Cuscute des champs	<i>Cuscuta campestris</i>		
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis</i>		
Olivier de Bohème	<i>Elaeagnus angustifolia</i>		
Asperge à feuilles de myrte	<i>Elide asparagoides</i>		
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>		
Impatience de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i>		
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>		
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>		
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i>		
Jussie	<i>Ludwigia grandiflora</i>		
Jussie	<i>Ludwigia peploides</i>		
Luzerne arborescente	<i>Medicago arborea</i>		
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis gr</i>		
Figuier de Barbarie	<i>Opuntia stricta</i>		
Oxalis penché	<i>Oxalis pescaprae</i>		
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>		
Paspale à deux épis	<i>Paspalum distichum</i>		
Bourreau-des arbres	<i>Periploca graeca</i>		
Lippia	<i>Lippia canescens</i>		
Buisson ardent	<i>Pyracantha coccinea</i>		
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>		
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>		
Muguet des Pampas	<i>Salpichroa organifolia</i>		
Séneçon anguleux	<i>Senecio angulatus</i>		
Séneçon du cap	<i>Senecio inaequidens</i>		
Morelle faux chénopode	<i>Solanum chenopodioides</i>		
Solidage glabre	<i>Solidago gigantea</i>		
Vigne des rivages	<i>Vitis riparia</i>		
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicumc</i>		

Restauration des ouvrages de petite hydraulique (canaux, martelières...)		
Objectif 4 Objectif 5	Améliorer la fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques Gérer les salins en tant qu'habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	
MAR 1 SAL 2	Entretien des roselières Mettre en œuvre le plan de gestion	
Territoires visés	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »	
Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
	1150 - *Lagunes côtières 1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 1510. *Steppes salées méditerranéennes 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux
Localisation de l'action	Salins de La Palme Roselières périphériques	
Description de l'action	<p><u>Sur les salins</u>, l'un des objectifs du plan de gestion qui sera réalisé est d'augmenter la capacité d'accueil du site en favorisant la nidification des espèces coloniales que sont les laro-limicoles. En fonction de l'identification des zones favorables à la nidification de ces espèces, des travaux de restauration des ouvrages hydrauliques des salins s'avèrent nécessaires pour permettre une gestion adéquat des niveaux d'eau et assurer des conditions optimales de nidification des larolimicoles. Cette action vise donc des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils, l'enlèvement de drains.</p> <p><u>Sur les roselières</u>, la restauration des ouvrages hydrauliques (canaux) est envisagée afin d'optimiser et de faciliter l'alimentation en eau douce de ces secteurs et, indirectement de l'étang. Les roselières de La Palme sont alimentées par des résurgences karstiques et ont une alimentation en eau quasi-permanente. Il n'est donc pas nécessaire de gérer les niveaux d'eau. Cette action vise donc des investissements pour la restauration ou la modification de fossés, de canaux, de seuils, l'enlèvement de drains.</p>	
Type de contrat	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32314P</b> – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	
Éléments engagés	Fossés, ouvrages de contrôle des niveaux d'eau, de seuils, drains	
Conditions spécifiques d'éligibilité	Lors de la définition des travaux et selon leur localisation, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il convient de privilégier des interventions collectives et de recourir aux financements développées à cette fin par l'Agence de l'eau RM et les collectivités territoriales.	
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers	
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	

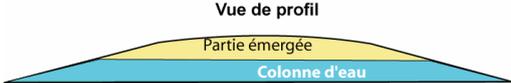
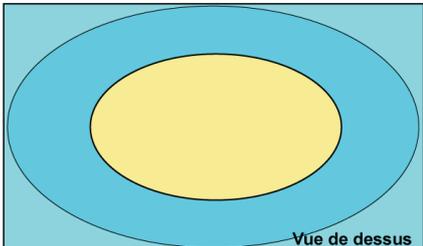
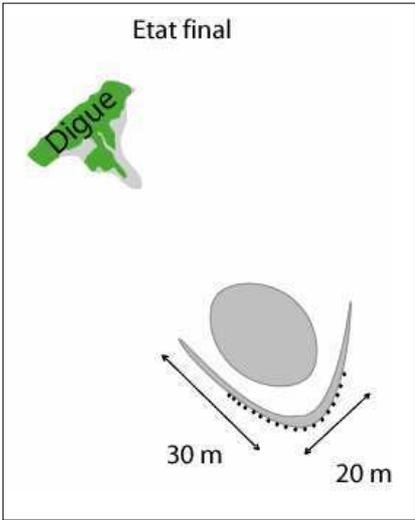
<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Un état des lieux des ouvrages de petite hydraulique (localisation et état des ouvrages) sera réalisé.</p> <p>Dans le cas des ouvrages situés sur les salins, cet état des lieux intégrera le plan de gestion (fiche SAL1).</p> <p>En l'absence de plan de gestion sur les terrains concernés par les roselières, un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs à atteindre en terme de gestion des niveaux d'eau en fonction des enjeux écologiques présents,</li> <li>• les ouvrages qui feront l'objet de travaux,</li> <li>• la nature des travaux à réaliser selon les ouvrages et leur état,</li> <li>• les périodes de réalisation des travaux,</li> <li>• les modalités techniques d'intervention : zones d'accès, matériels à utiliser...</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<p>- Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale</p> <p>- Équipement pour l'alimentation en eau de type éolienne</p> <p>- Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage</p> <p>- Opération de bouchage de drains</p> <p>- Études et frais d'expert</p> <p>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</p> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux</p> <p>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien des ouvrages</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
		Salins	Salins	Salins	Salins	Salins
					Roselières	Roselières

<b>Aménagements en faveur des laro-limicoles</b>	
<b>Objectif 5</b>	Gérer les salins en tant qu'habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
<b>SAL 2</b>	Mettre en œuvre le plan de gestion des salins
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos
<b>Localisation de l'action</b>	Salins de la Palme La localisation précise de cette action sera déterminée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des salins.
<b>Description de l'action</b>	<p>Les effectifs actuels d'oiseaux nicheurs sur les salins de La Palme sont relativement réduits en 2008 mais les observations passées démontrent que les salins représentent un enjeu important pour les laro-limicoles coloniaux. La décroissance observée résulte d'une faible capacité d'accueil (un seul îlot existant submergé la plupart de l'année), par l'absence de gestion de l'eau (arrêt d'exploitation des salins depuis 2005) et par l'absence d'isolement face aux prédateurs terrestres (chiens errants, renards, blaireaux...) et à la fréquentation.</p> <p>Ainsi, l'un des enjeux forts du plan de gestion qui sera élaboré sur les salins sera d'augmenter la capacité d'accueil des salins en favorisant la nidification de ces espèces coloniales, les laro-limicoles. L'une des possibilités d'augmenter la capacité d'accueil du site est par conséquent de restaurer et de créer des îlots propices à la nidification et de régler une gestion de l'eau qui puisse permettre l'isolement des îlots restaurés.</p> <p>Le choix des îlots à restaurer est fonction de leur localisation dans chaque unité hydraulique. Ces sites devront être isolés de la prédation terrestre et du dérangement. De même, une typologie standard des sites devra être respectée. Le suivi de l'évolution physique des îlots restaurés et de leur occupation par les oiseaux fera l'objet d'un suivi approprié.</p> <p>Les actions consisteront donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- restaurer l'îlot existant : reprofilage et agrandissement par apport de matériaux,</li> <li>- créer de nouveaux îlots de hauteurs variées pour assurer la présence de zones de reproduction quelle que soit la hauteur de l'eau.</li> </ul> <p>Les caractéristiques physiques des îlots préconisées pour ce type d'aménagement sont décrites dans le paragraphe « conditions spécifiques de réalisation de l'action » et seront à préciser si nécessaire, tout comme les modalités de gestion hydraulique, lors de l'élaboration du plan de gestion des salins.</p>
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32323P</b> – Aménagements artificiels en faveur d'espèces justifiant la désignation d'un site
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles, non forestières
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat

<b>Préalables à la contractualisation</b>	Le plan de gestion des salins fera office de diagnostic environnemental préalable et déterminera les modalités d'intervention et de gestion (type, fréquence, périodes d'intervention, hauteurs d'eau...) sur les éléments engagés dans le contrat
<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Restauration d'îlots de nidification Création d'îlots de nidification</p> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Conditions spécifiques de réalisation de l'action</b>	<p><b>Caractéristiques physiques des îlots</b>, à respecter lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion (préconisations pour la réalisation d'îlots de nidification, source CEN LR)</p> <p><b>Isolement</b> : un îlot de nidification doit être inaccessible aux prédateurs terrestres. Il sera donc d'autant plus isolé qu'il sera éloigné de la digue la plus proche et que la lame d'eau qui le sépare de la berge ne puisse permettre un accès qu'à la nage pour les prédateurs. La présence d'une lame d'eau de 30-40 cm peut ainsi apparaître suffisante pour contraindre les prédateurs de plus grande taille à s'immerger. Le choix de la distance est le résultat d'un compromis entre isolement et exposition. Plus la distance est importante et plus le site sera isolé mais exposé au basculement des plans d'eau et aux effets des embruns et de l'érosion par les vagues. Par conséquent, la localisation du site sur le plan d'eau est à prendre en considération en fonction du (des) vent(s) dominant(s). Contre le vent, l'îlot sera protégé par la digue. Il sera recommandé de veiller sur les plus grands bassins à l'intensité du basculement du plan d'eau afin qu'un îlot isolé par temps calme ne soit exondé ou inondé par grand vent. Sous le vent, l'îlot sera soumis à l'étendue du plan d'eau. Là, seule une grande taille lui permettra de résister à l'érosion tandis qu'une surélévation suffisante au dessus de l'eau gardera les nids non inondables. Une distance de 50 m peut être considérée comme un minimum.</p> <p><b>Typologie</b> : la forme à donner à un îlot, calquée sur les îlots naturels, est de type ovoïde avec la plus grande longueur orientée dans le sens du vent dominant afin que le maximum de la superficie soit à l'abri des embruns. Les pentes seront douces (de l'ordre de 10%) afin de réduire l'impact de l'érosion et réduire la formation d'embruns. La hauteur émergente de l'îlot dépendra de la variation des niveaux d'eau (due à la capacité du gestionnaire à tenir une lame d'eau constante et aux basculements des plans d'eau sous le vent). Une hauteur de 30 cm au dessus de l'eau est sans doute un bon compromis. Pour chaque aménagement, seront précisés les cotes des parties hautes en unité mNGF. La superficie d'un îlot sera d'autant plus importante qu'il sera exposé. Mais la superficie contrôle aussi, en partie, la capacité d'accueil du site et, ainsi, la taille de la colonie à accueillir, facteur déterminant chez les espèces coloniales. Les colonies de plusieurs dizaines, voire centaines, de couples sont généralement les plus productives (optimisation des comportements sociaux et de la synchronisation des couples, meilleure défense contre les prédateurs aériens corvidés, rapaces et grands goélands). Seront considérés comme de grands îlots ceux dépassant la centaine de m<sup>2</sup>. L'autre avantage d'une grande superficie est de fournir une plus grande diversité de micro-habitats, à l'abri des rigueurs climatiques, et qui permet d'accueillir des colonies plurispécifiques. Les avocettes et échasses se reproduisent le plus souvent en petites unités de reproduction de quelques couples et se satisfont de superficie plus réduite.</p> <p><b>Recouvrement</b>. La protection des nids et des poussins contre les facteurs climatiques et les prédateurs est en partie dépendante de la couverture végétale du site et de la nature du substrat. Les surfaces à nu, en argile, sont très dures et les oiseaux sont dans l'impossibilité d'y creuser leur nid. Elles se révèlent imperméables, favorisant la formation de cuvettes, et collantes quand elles sont mouillées (les oeufs s'y engluent en l'absence de matériaux de construction des nids). La superficie de ces surfaces à nu sont donc à minimiser.</p> <p>Chaque espèce recherche des micro-habitats différents pour leur reproduction. La végétation de type salicorne et soude est l'habitat privilégié de la Mouette rieuse qui utilise les ramifications ligneuses de ces plantes pour déposer son nid hors sol. Ainsi, la présence de touffes de végétation de ce type est à sauvegarder lors d'une restauration de site, d'autant plus que cette mouette, qui s'installe plus tôt, à un rôle attractif sur les autres espèces. De plus, les autres espèces affectionnent cette couverture végétale à proximité de leur nid car elle assure une protection des poussins quand ils sont en âge de se déplacer.</p> <p>Les tapis d'obione, généralement localisés en bordure d'îlots, sont favorables aux sternes.</p>

<p>Conditions spécifiques de réalisation de l'action</p>	<p>Les sables coquilliers forment souvent des cordons qui bordent la partie sous le vent des îlots naturels. Avec le sable des îlots dunaires, c'est le substrat privilégié du Goéland railleur, des sternes et de l'Avocette. Le recouvrement de ce sable coquillier disposé en plages sur une épaisseur de 5-10 cm est indispensable pour leur nidification. Ce substrat peut être substitué par du gravier de petit diamètre (5mm). Contrairement au sable coquillier, le gravier a tendance à se tasser et il sera nécessaire de veiller à le rendre malléable avant chaque saison.</p> <p>* Cas particulier d'un substrat sableux. Un substrat sableux présente l'avantage de procurer un revêtement perméable et souple qui permet aux espèces qui nichent au sol de construire aisément une coupelle pour leurs nids, nids qui restent isolés des intempéries. Dans ce cas, il n'est nul besoin d'apporter un substrat supplémentaire pour le revêtement superficiel de l'îlot. Par contre, le sable est un matériau trop meuble et mobile pour la construction d'un îlot. A moins d'en déposer une quantité importante qui pourrait résister à l'érosion, ces îlots s'érodent rapidement et disparaissent après un ou deux ans. Dans ces conditions, et si tel est le cas sur les salins de La Palme, la berge des îlots pourra être renforcée sur ces parties exposées au vent par des madriers de châtaignier ou d'acacia d'une hauteur égale à l'îlot sur lesquels sont disposés un lacs de cane de Provence, de branches ou de planchettes.</p> <p style="text-align: center;"><b>Typologie de l'îlot</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>Vue de profil</b></p>  </div> <div style="text-align: center;">  <p><b>Vue de dessus</b></p> </div> </div> <p><b>Exemple de création d'un îlots avec une digue placée à 3 ou 4 m de l'îlot en protection du vent dominant.</b></p> <div style="text-align: center;"> <p><b>Etat final</b></p>  </div>
<p>Engagements non rémunérés</p>	<p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)  Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)  Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien des équipements</p>
<p>Points de contrôle</p>	<p>Présentation du plan de gestion  Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)  Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées  Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

<b>Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b>	
<b>Objectif 5</b>	Gérer les salins en tant qu'habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
<b>SAL 2</b>	Mettre en œuvre le plan de gestion
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	1150. *Lagunes côtières 1210. Végétations annuelles des laisses de mer 1510. *Steppes salées méditerranéennes
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos
<b>Localisation de l'action</b>	Salins de La Palme
<b>Description de l'action</b>	La mise en œuvre du plan de gestion qui sera réalisé sur les salins, afin de favoriser la nidification des laro-limicoles et de préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire, nécessitera la manipulation des ouvrages pour atteindre les objectifs de gestion qui auront été définis (gestion des niveaux d'eau). L'action finance donc une quantité de temps définie à passer sur le site pour surveiller le niveau d'eau et gérer les ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues.
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32314R</b> – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
<b>Éléments engagés</b>	Temps de travail pour la manipulation des vannes, batardeaux, clapets, buses, seuils
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	Le plan de gestion fera office de diagnostic environnemental puisqu'il devra déterminer avec précisions les niveaux d'eau (cotes retenues) à atteindre dans les salins. Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.
<b>Engagements rémunérés</b>	Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs <i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i>
<b>Engagements non rémunérés</b>	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires et suivis

<b>Points de contrôle</b>	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
---------------------------	--

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

Curage et entretien des canaux et fossés d'amenée d'eau		
<b>Objectif 4</b> <b>Objectif 5</b>	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang et de ses marais périphériques Gérer les salins en tant qu'habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	
<b>MAR 1</b> <b>SAL 2</b>	Entretien des roselières Mettre en œuvre le plan de gestion	
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »	
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
	1150 - *Lagunes côtières 1510 - *Steppes salées méditerranéennes 1210 - Végétations annuelles des laisses de mer 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos  Oiseaux des roselières et marais doux
<b>Localisation de l'action</b>	Salins de La Palme et zones humides périphériques	
<b>Description de l'action</b>	Les canaux et fossés constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique de la lagune et des zones humides annexes. L'action vise le curage et l'entretien des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides (non concernés par les obligations légales d'entretien au titre de la loi sur l'eau).	
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32312P et R</b> - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	
<b>Éléments engagés</b>	Canaux, fossés et rigoles de drainage ou d'irrigation et roubines situées sur des terrains non agricoles, non forestiers	
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	Seuls les ouvrages non maçonnés et végétalisés sont éligibles. Les structures hydrauliques faisant l'objet d'une association syndicale autorisée (ASA) ne sont pas éligibles.	
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers	
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	
<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Un état des lieux des ouvrages de petite hydraulique (localisation et état des ouvrages) sera réalisé.</p> <p>Dans le cas des ouvrages situés sur les salins, cet état des lieux intégrera le plan de gestion (fiche SAL1).</p> <p>En l'absence de plan de gestion sur les terrains concernés par les roselières, un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs à atteindre en terme de gestion des niveaux d'eau en fonction des enjeux écologiques présents,</li> <li>• les ouvrages qui feront l'objet de travaux,</li> <li>• la nature des travaux à réaliser selon les ouvrages et leur état,</li> <li>• les périodes de réalisation des travaux,</li> <li>• les modalités techniques d'intervention : zones d'accès, matériels à utiliser...</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.</p>	

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des deux côtés des ouvrages hydrauliques</li> <li>- Le cas échéant, débroussaillage et élagage sélectifs afin de permettre le passage des engins, celui-ci devra se faire sur la zone de moindre intérêt écologique</li> <li>- Curage manuel ou mécanique, avec maintien des berges avec une pente de moins de 60% et du matériel adapté (taille du fossé, portance du sol...)</li> <li>- Évacuation ou épandage et régalaie des boues de curage</li> <li>- Évacuation de macro déchets d'origine naturelle (branches, troncs...) ou anthropique (pneus, gravats...)</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60 %</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux</p> <p>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires, suivis et l'entretien</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000</p> <p>L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.</p>
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	<p>50 % Europe (FEADER)</p> <p>50 % Etat (Crédits MEEDDAT)</p>

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
		Salins	Salins	Salins	Salins Roselières	Salins Roselières

<b>Restauration des milieux ouverts par débroussaillage</b>	
<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale
<b>AGR 1</b>	Ouverture des milieux
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats</b>
	<b>Espèces</b>
	6220 *Parcours substeppiques
	Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes
<b>Localisation de l'action</b>	Plateau de La Palme, plaine agricole de la Prade. Une cartographie des sites en cours de fermeture et nécessitant des actions de restauration et d'entretien sera réalisée. Le diagnostic environnemental déterminera avec précision les zones qui feront l'objet de travaux lourds de débroussaillage.
<b>Description de l'action</b>	Restaurer les habitats herbacés moyennement à fortement embroussaillés par des opérations de déboisement et de débroussaillage mécaniques. Cette action vise le maintien de l'ouverture des milieux et amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées. Elle contribue également à limiter les risques d'incendies.
<b>Types de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier <b>A32301P</b> - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	Un programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs et les surfaces qui feront l'objet de travaux lourds de restauration,</li> <li>• les modes d'intervention en fonction du taux d'embroussaillage, des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité,</li> <li>• les éléments à conserver,</li> <li>• les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>• les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>• le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat,</li> <li>• les modalités d'entretien après ouverture en fonction des possibilités : entretien par fauche, gyrobroyage ou entretien par gestion pastorale.</li> </ul> Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux</li> <li>- Rabotage des souches</li> <li>- Enlèvement des grumes hors de la parcelle (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi)</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Assurer l'entretien après restauration</li> <li>- Arrasage des tourradons</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement du programme de travaux d'ouverture et d'entretien incluant le diagnostic</li> <li>- Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</li> <li>- Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</li> <li>- Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones) conforme aux préconisations du diagnostic</li> <li>- Balisage, mise en protection des éléments à conserver et délimitation de la zone de travaux</li> <li>- Utilisation de matériel adapté pour le déboisement, le débroussaillage (coupe nette), l'exportation des produits de coupe</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires et suivis</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % État (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014

## Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé

<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale	
<b>AGR 1</b>	Ouverture des milieux	
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »	
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
	6220 *Parcours substeppiques	Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes
<b>Localisation de l'action</b>	Plateau de La Palme, plaine agricole de la Prade. Une cartographie des sites en cours de fermeture et nécessitant un entretien sera réalisé, puis le diagnostic environnemental déterminera avec précision les zones qui feront l'objet d'actions d'ouverture par brûlage dirigé.	
<b>Description de l'action</b>	Cette action vise la restauration et/ou l'entretien d'habitats herbacés en cours de fermeture, par des opérations de brûlage dirigé. Elle a pour objectif le maintien de la mosaïque des milieux et l'amélioration l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées. Elle contribue également à limiter les risques d'incendies.	

<b>Types de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier <b>A32302P</b> - Restauration de milieux ouverts par un brûlage dirigé
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat

<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Un programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'opérations de brûlage dirigé en fonction des possibilités d'accès au site,</li> <li>• le type de brûlage à privilégier : brûlage ou écobuage en plein sur une partie de la parcelle, brûlage en tâches ou brûlage pied à pied,</li> <li>• les zones d'accès des engins,</li> <li>• les éléments à conserver,</li> <li>• le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat,</li> <li>• les modalités d'entretien après ouverture en fonction des possibilités : entretien par fauche, gyrobroyage ou entretien par gestion pastorale.</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.</p>
---	---

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débroussaillage de pare feu</li> <li>- Frais de service de sécurité</li> <li>- Mise en place du chantier et surveillance du feu</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement du programme de travaux d'ouverture et d'entretien incluant le diagnostic</li> <li>- Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</li> <li>- Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</li> <li>- Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones)</li> <li>- Balisage, mise en protection des éléments à conserver et délimitation de la zone de travaux</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Respect des périodes d'autorisation des feux et des consignes de sécurité</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires et suivis</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

Calendrier de mise en œuvre	2009	2010	2011	2012	2013	2014

<b>Gestion pastorale des milieux ouverts</b>	
<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale
<b>AGR 2</b>	Entretien des milieux ouverts
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	6220 - *Parcours substeppiques 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 1410 - Prés salés méditerranéens
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes Oiseaux des lagunes, salins, sansouires et lidos
<b>Localisation de l'action</b>	Plateau de La Palme, plaine agricole de la Prade, prés salés et prairies humides du pourtour de l'Étang. Une cartographie des sites en cours de fermeture et nécessitant un entretien sera réalisé, puis le diagnostic environnemental déterminera avec précision les zones qui pourront faire l'objet d'actions d'entretien par gestion pastorale.
<b>Description de l'action</b>	L'action vise le maintien des habitats naturels ouverts dans un bon état de conservation et l'entretien des habitats ayant fait l'objet de travaux de restauration (par ouverture mécanique ou par brûlage dirigé). Elle a pour objectif le maintien voir l'amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées. Ces actions d'entretien contribuent également à limiter les risques d'incendies.
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier <b>A32303R</b> – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique  Des équipements pastoraux nécessaires à la mise en œuvre de cette action pourront être financés. Il conviendra de mobiliser dans ce cas le contrat Natura 2000 non agricole non forestier : A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat

<b>Préalable à la contractualisation</b>	<p>Un plan de gestion pastoral incluant des diagnostics environnemental et pastoral sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'un entretien par gestion pastorale,</li> <li>• de spécifier la mise en œuvre du pâturage : effectifs en fonction du type d'animaux, période et durée de pâturage en fonction du type de couvert souhaité,</li> <li>• l'installation, si nécessaire, d'abreuvoirs permanents ou temporaires</li> <li>• les lieux d'affouragement</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement du plan de gestion pastoral incluant les diagnostics</li> <li>- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau</li> <li>- Entretien des équipements : clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...</li> <li>- Suivi vétérinaire</li> <li>- Affouragement, complément alimentaire</li> <li>- Fauche des refus</li> <li>- Location grange à foin</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</li> <li>- Absence de fertilisation et d'amendements (hors apports par pâturage) ou de traitements phytosanitaires</li> <li>- Période d'autorisation de pâturage</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires et suivis</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation des rapports de diagnostic</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Existence et tenue du cahier de pâturage (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000</p> <p>L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.</p>
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	<p>50 % Europe (FEADER)</p> <p>50 % Etat (Crédits MEEDDAT)</p>

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014

<b>Gestion des milieux ouverts par fauche</b>	
<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale
<b>AGR 2</b>	Entretien des milieux ouverts
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	<b>Espèces</b>
	<p>6220 - *Parcours substeppiques</p> <p>6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes</p> <p>1410 - Prés salés méditerranéens</p>
	<p>Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes</p> <p>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes</p> <p>Oiseaux des lagunes, salins, sansouires et lidos</p>
<b>Localisation de l'action</b>	Plateau de La Palme, prés salés et prairies humides du pourtour de l'Étang. Une cartographie des sites en cours de fermeture et nécessitant un entretien sera réalisé, puis le diagnostic environnemental déterminera avec précision les zones qui pourront faire l'objet d'actions d'entretien par fauche.
<b>Description de l'action</b>	L'action vise le maintien des habitats naturels ouverts dans un bon état de conservation et l'entretien des habitats ayant fait l'objet de travaux de restauration (par ouverture mécanique ou par brûlage dirigé). Elle peut également être mise en œuvre en complément des actions d'entretien par gestion pastorale pour l'élimination des refus. Elle a pour objectif le maintien voir l'amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées. Cette action contribue également à limiter les risques d'incendies.
<b>Types de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier <b>A32304R</b> – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'une fauche manuelle ou mécanique,</li> <li>• de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité (taux de recouvrement des ligneux à maintenir),</li> <li>• les éléments à conserver,</li> <li>• les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>• le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.</p>

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche manuelle ou mécanique</li> <li>- Exportation des produits ou maintien sur place autorisé et traitement des résidus selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Conditionnement</li> <li>- Transport des matériaux évacués</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</li> <li>- Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</li> <li>- Réalisation d'une fauche centrifuge par passages du centre vers l'extérieur ou en bandes permettant la fuite et le repli des espèces, selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones) conformes au diagnostic</li> <li>- Utilisation de matériel adapté pour la fauche</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires ou suivis</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

<b>Entretien mécanique des milieux ouverts</b>	
<b>Objectif 2</b> <b>Objectif 6</b>	Gérer la fréquentation des publics Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale
<b>FRE 4</b> <b>AGR 2</b>	Entretien et restaurer les systèmes dunaires Entretien des milieux ouverts
<b>Territoire visé</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	6220 - *Parcours substeppiques 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 1410 - Prés salés méditerranéens 2210 - Dunes fixées
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes Oiseaux des lagunes, salins, sansouires et lidos
<b>Localisation de l'action</b>	Plateau de La Palme, prés salés, prairies humides du pourtour de l'étang et dunes du lido et des Coussoules. Une cartographie des sites en cours de fermeture et nécessitant un entretien sera réalisé, puis le diagnostic environnemental déterminera avec précision les zones qui pourront faire l'objet d'actions d'entretien mécanique.
<b>Description de l'action</b>	L'action vise le maintien des habitats naturels ouverts dans un bon état de conservation (dunes, pelouses...) et l'entretien des habitats ayant fait l'objet de travaux de restauration (par ouverture mécanique ou par brûlage dirigé). Elle peut également être mise en œuvre en complément des actions d'entretien par gestion pastorale pour l'élimination des refus. Cette action contribue également à limiter les risques d'incendies.
<b>Types de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32305R</b> – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
<b>Éléments engagés</b>	Parcelles non agricoles non forestières Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation.
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation (le cas échéant dans le cadre de la définition d'un programme de travaux d'ouverture et d'entretien) afin de déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'un entretien mécanique par gyrobroyage ou débroussaillage,</li> <li>• de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité (taux de recouvrement des ligneux à maintenir),</li> <li>• les éléments à conserver,</li> <li>• les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>• le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat</li> </ul> Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçonnage et bûcheronnage légers</li> <li>- Enlèvement des grumes hors de la parcelle (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi)</li> <li>- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Arrasage des tourradons</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</li> <li>- Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</li> <li>- Réalisation d'un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur ou en bandes permettant la fuite et le repli des espèces, selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones)</li> <li>- Utilisation de matériel adapté</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires et suivis</li> </ul>
Points de contrôle	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

Coût de l'action	A renseigner au moment de la contractualisation
Financement et versement des aides	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.
Dispositif financier	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
Contribution des financeurs	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

Calendrier de mise en œuvre	2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Dunes			Autres milieux	Autres milieux

<b>Restauration et entretien des murets</b>	
<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale
<b>AGR 3</b>	<b>Restauration et entretien des murets</b>
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes
<b>Localisation de l'action</b>	Plaine agricole au sud est de l'étang et Plateau de La Palme La localisation précise de cette action sera déterminée au moment de la contractualisation
<b>Description de l'action</b>	Les murets font partie intégrante des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale inféodées à ce type de milieu (oiseaux et chiroptères). Ils constituent des zones de refuges, d'alimentation ou de reproduction de ces espèces et de leurs proies (insectes, micromammifères, reptiles...). La restauration et l'entretien des murets participera donc au maintien de ces habitats et à la conservation des espèces associées. Ces constructions jouent également un rôle de canalisation de la fréquentation. Ils contribuent de plus à limiter les phénomènes d'érosion et de ravinement des terrains sur lesquels ils se trouvent.
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32323P</b> – Aménagement artificiels en faveur des espèces justifiant de la désignation d'un site
<b>Éléments engagés</b>	Les éléments à engager seront déterminés par le diagnostic environnemental Murets situés sur des parcelles non agricoles, non forestières Murets situés sur des parcelles agricoles
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers Exploitants agricoles
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
<b>Préalables à la contractualisation</b>	Un diagnostic environnemental sera réalisé afin de déterminer les constructions qui feront l'objet de restauration et/ou d'entretien et d'identifier la végétation lisière afin de spécifier les modalités techniques d'intervention, le calendrier et leur fréquence sur 5 ans.  Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation
<b>Engagements rémunérés</b>	- Réhabilitation et entretien de muret - Entretien de la végétation lisière - Études et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs  <i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i>

<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix de matériaux adaptés aux caractéristiques du site</li> <li>- Ne pas cimenter les constructions</li> <li>- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires et le brûlage (éclatement des pierres) pour lutter contre l'embroussaillage des murets</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de diagnostics, suivis, inventaires et l'entretien</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Vérification visuelle d'absence de traces de produits phytosanitaires et de feux</p> <p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des constructions (photographies)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des constructions</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

<b>Réhabilitation des haies, des bosquets, des arbres isolés ou en alignement</b>	
<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale
<b>AGR 4</b>	Réhabilitation et entretien des haies
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>
	92D0. Galeries et fourrés riverains méridionaux
	<b>Espèces</b>
	Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes
<b>Localisation de l'action</b>	Plateau de La Palme, plaine agricole au sud est de l'étang, prés salés et prairies humides du pourtour de l'étang. La localisation précise de cette action sera déterminée au moment de la contractualisation
<b>Description de l'action</b>	Les éléments structurants du paysage que sont les haies, les bosquets et les arbres isolés ou en alignement constituent un enjeu considérable dans la préservation des milieux naturels. Ils constituent des zones de refuge, d'alimentation et de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales. Ils jouent également un rôle primordial en terme de corridors écologiques, notamment pour les chiroptères. Ils contribuent de plus à limiter les phénomènes d'érosion et de ravinement des terrains sur lesquels ils se trouvent. La réhabilitation consiste à réaliser des travaux de plantation afin d'assurer la continuité des éléments déjà existants. L'entretien des éléments devra être assuré après restauration.
<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier <b>A32306P</b> – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers et de bosquets
<b>Éléments engagés</b>	Les éléments à engager seront déterminés par le diagnostic environnemental. Situés sur des parcelles non agricoles non forestières : - arbres en alignement, - haies, - bosquets.
<b>Conditions spécifiques d'éligibilité</b>	Réhabilitation et/ou la plantation sur des éléments linéaires déjà existants
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat

<p><b>Préalables à la contractualisation</b></p>	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les éléments linéaires localisés de façon pertinente qui feront l'objet de réhabilitation ou de plantation afin d'en assurer la continuité,</li> <li>• les essences locales à utiliser (cf. conditions spécifiques de réalisation de l'action)</li> <li>• de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des éléments linéaires et des essences qui les composent,</li> <li>• les modalités d'entretien après réhabilitation (type, nombre et fréquence de tailles à effectuer au cours du contrat),</li> <li>• les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>• les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>• le pourcentage de linéaires de haies hautes.</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.</p>																				
<p><b>Engagements rémunérés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille de la haie</li> <li>- Élagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage</li> <li>- Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs)</li> <li>- Création des arbres têtards</li> <li>- Exportation des rémanents et des déchets de coupe ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><b><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></b></p>																				
<p><b>Conditions spécifiques de réalisation de l'action</b></p>	<p>Essences locales, à réimplanter de manière à assurer la continuité de la haie le cas échéant:</p> <table border="0"> <tr> <td>- Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)</td> <td>- Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Frêne à feuilles étroites (<i>Fraxinus angustifolia</i>)</td> <td>- Alavert (<i>Phillyrea angustifolia</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>)</td> <td>- Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)</td> <td>- Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Tamaris de France (<i>Tamarix gallica</i>)</td> <td>- Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Saule blanc (<i>Salix alba</i>)</td> <td>- Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Merisier (<i>Prunus avium</i>)</td> <td>- Fusain (<i>Evonymus europaeus</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)</td> <td>- Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Sorbier domestique (<i>Sorbus domestica</i>)</td> <td>- Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)</td> </tr> <tr> <td>- Laurier rose (<i>Nerium oleander</i>)</td> <td>- Eglantier (<i>Rosa canina</i>)</td> </tr> </table>	- Orme champêtre ( <i>Ulmus minor</i> )	- Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )	- Frêne à feuilles étroites ( <i>Fraxinus angustifolia</i> )	- Alavert ( <i>Phillyrea angustifolia</i> )	- Peuplier blanc ( <i>Populus alba</i> )	- Aubépine ( <i>Crataegus monogyna</i> )	- Peuplier noir ( <i>Populus nigra</i> )	- Troène ( <i>Ligustrum vulgare</i> )	- Tamaris de France ( <i>Tamarix gallica</i> )	- Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> )	- Saule blanc ( <i>Salix alba</i> )	- Laurier sauce ( <i>Laurus nobilis</i> )	- Merisier ( <i>Prunus avium</i> )	- Fusain ( <i>Evonymus europaeus</i> )	- Chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )	- Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )	- Sorbier domestique ( <i>Sorbus domestica</i> )	- Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> )	- Laurier rose ( <i>Nerium oleander</i> )	- Eglantier ( <i>Rosa canina</i> )
- Orme champêtre ( <i>Ulmus minor</i> )	- Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )																				
- Frêne à feuilles étroites ( <i>Fraxinus angustifolia</i> )	- Alavert ( <i>Phillyrea angustifolia</i> )																				
- Peuplier blanc ( <i>Populus alba</i> )	- Aubépine ( <i>Crataegus monogyna</i> )																				
- Peuplier noir ( <i>Populus nigra</i> )	- Troène ( <i>Ligustrum vulgare</i> )																				
- Tamaris de France ( <i>Tamarix gallica</i> )	- Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> )																				
- Saule blanc ( <i>Salix alba</i> )	- Laurier sauce ( <i>Laurus nobilis</i> )																				
- Merisier ( <i>Prunus avium</i> )	- Fusain ( <i>Evonymus europaeus</i> )																				
- Chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )	- Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )																				
- Sorbier domestique ( <i>Sorbus domestica</i> )	- Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> )																				
- Laurier rose ( <i>Nerium oleander</i> )	- Eglantier ( <i>Rosa canina</i> )																				
<p><b>Engagements non rémunérés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattage des arbres morts ou en mauvais état sanitaire uniquement en cas de danger pour les biens ou les personnes</li> <li>- Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable</li> <li>- Utilisation de matériel adapté faisant des coupes nettes</li> <li>- Utilisation d'essences locales</li> <li>- Pas de fertilisation</li> <li>- Pas traitements phytosanitaires sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires ou suivis</li> </ul>																				

<b>Points de contrôle</b>	Présentation du rapport de diagnostic Vérification visuelle d'absence de traces de fertilisation et de traitements phytosanitaires Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
---------------------------	---

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujéti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

## Entretien des haies, des bosquets, des arbres isolés ou en alignement

<b>Objectif 6</b>	Préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale	
<b>AGR 4</b>	Réhabilitation et entretien des haies	
<b>Territoires visés</b>	Site Natura 2000 SIC FR 9101441 « Complexe lagunaire de La Palme » Site Natura 2000 ZPS FR 9112006 « Étang de La Palme »	
<b>Habitats et espèces concernés par l'action contractuelle</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
	92D0. Galeries et fourrés riverains méridionaux	Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes
<b>Localisation de l'action</b>	Plateau de La Palme, plaine agricole au sud est de l'étang, prés salés et prairies humides du pourtour de l'étang. La localisation précise de cette action sera déterminée au moment de la contractualisation.	
<b>Description de l'action</b>	<p>Les éléments structurants du paysage que sont les haies, les bosquets et les arbres isolés ou en alignement constituent un enjeu considérable dans la préservation des milieux naturels. Ils constituent des zones de refuge, d'alimentation et de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales. Ils jouent également un rôle primordial en terme de corridors écologiques, notamment pour les chiroptères.</p> <p>Ils contribuent de plus à limiter les phénomènes d'érosion et de ravinement des terrains sur lesquels ils se trouvent.</p> <p>Cette action vise l'entretien de ces éléments en complément de l'action relative à la réhabilitation des haies, bosquets, arbres isolés ou en alignement.</p>	

<b>Type de contrat</b>	Contrat Natura 2000 non agricole <b>A32306R</b> – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers et de bosquets	
<b>Éléments engagés</b>	Les éléments à engager seront déterminés par le diagnostic environnemental Situés sur des parcelles non agricoles non forestières : - arbres isolés ou en alignement, - haies, - bosquets.	
<b>Bénéficiaire du contrat</b>	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers	
<b>Durée du contrat</b>	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	

<b>Préalables à la contractualisation</b>	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les éléments linéaires qui feront l'objet d'un entretien en fonction de leur localisation et des essences qui les composent,</li> <li>• de spécifier les modes d'intervention (type de tailles, élagage...) en fonction des spécificités des éléments linéaires et des espèces qui les composent,</li> <li>• le nombre et la fréquence de tailles au cours du contrat,</li> <li>• les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>• les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>• le pourcentage de linéaires de haies hautes.</li> </ul> <p>Ces éléments viendront compléter le présent cahier des charges avant la contractualisation.</p>	
---	--	--

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille de la haie ou des autres éléments, entretien des arbres têtards</li> <li>- Élagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage</li> <li>- Exportation des rémanents et des déchets de coupe ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</li> <li>- Études et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs</li> </ul> <p><i>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</i></p>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattage des arbres morts ou en mauvais état sanitaire uniquement en cas de danger pour les biens ou les personnes</li> <li>- Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable</li> <li>- Utilisation de matériel adapté faisant des coupes nettes</li> <li>- Pas de fertilisation</li> <li>- Pas traitements phytosanitaires sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>- Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation des diagnostics, inventaires ou suivis</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Vérification visuelle d'absence de traces de fertilisation et de traitements phytosanitaires</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>

<b>Coût de l'action</b>	A renseigner au moment de la contractualisation
<b>Financement et versement des aides</b>	Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire du contrat Natura 2000 L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base de devis HT ou TTC validés par les services instructeurs selon que le contractant est assujetti à la TVA ou non.
<b>Dispositif financier</b>	Mesure 323 B Axe 3 du PDRH
<b>Contribution des financeurs</b>	50 % Europe (FEADER) 50 % Etat (Crédits MEEDDAT)

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>



# Annexe 3

## Liste des espèces d'oiseaux par grand type de milieu (y compris espèces non nicheuses)

Symboles utilisés :

D : Disparu

H : Hivernant

M : Migrateur

N : Nicheur

O : Occasionnel

R : Rare

ZC : Zone de chasse

### Oiseaux des lagunes, salins, sansouires, prés salés et lidos :

Avocette élégante (N, M), Échasse blanche (N, M), Goéland railleur (N, M), Gravelot à collier interrompu (N, H, M), Sterne naine (N, M), Sterne pierregarin (N, M), Alouette calandrelle (N, M), Pipit rousseline (N, M).

Aigrette garzette (H, M), Chevalier sylvain (M), Flamant rose (H, M), Grande aigrette (H, M), Mouette mélanocéphale (H, M), Sterne caugek (H, M), Plongeon arctique (H), Plongeon catmarin (H), Plongeon imbrin (HR).

Barge rousse (MR), Cigogne blanche (M), Cigogne noire (M), Combattant varié (MR), Faucon d'Eléonore (M), Glaréole à collier (M), Goéland d'Audouin (M), Grue cendrée (M), Phalarope à bec étroit (MR), Puffin cendré (M), Spatule blanche (M), Sterne hansel (M), Alouette calandre (D).

### Oiseaux des roselières et marais doux :

Blongios nain (N, M), Busard des roseaux (NR, M), Butor étoilé (NR), Lusciniole à moustaches (N, H).

Balbusard pêcheur (M), Bihoreau gris (M), Crabier chevelu (M), Gorgebleue à miroir (M, HO), Guifette moustac (M), Guifette noire (M), Héron pourpré (M), Hibou des marais (M), Marouette de Baillon (MO), Marouette ponctuée (M), Marouette poussin (MR), Martin pêcheur d'Europe (H, M), Phragmite aquatique (MO).

### Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes :

Alouette calandrelle (N), Alouette lulu (N), Bruant ortolan (NR, M), Cédicnème criard (N), Pipit rousseline (N, M), Rollier d'Europe (NR, M).

Busard Saint-Martin (H, M).

### Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes :

Cochevis de Thékla (N, H, M), Engoulevent d'Europe (N), Fauvette pitchou (N, H), Grand-duc d'Europe (N, H), Pipit rousseline (N, M).

Aigle de Bonelli (ZC O), Busard St Martin (H, M), Circaète Jean-le-Blanc (ZC O, M).

Aigle botté (MR), Aigle royal (MR), Bondrée apivore (M), Busard cendré (M), Busard pâle (MO), Faucon émerillon (M), Milan noir (M), Milan royal (M).

### Oiseaux des cours d'eau et ripisylves :

Rollier d'Europe (NR, M), Martin pêcheur d'Europe (H, M).

Bihoreau gris (M), Milan noir (M).